



## TABLE DES MATIERES

### PROCES-VERBAUX DU 20 JANVIER AU 28 MAI 1937

=====

Pages

- A -

#### Auditions

##### COLLECTIF DE DECEMBRE

- Audition du Directeur du Mouvement Général des Fonds à propos des articles 10 quater et 10 Septies (abrogation de l'art. 6 de la loi monétaire du 1er Octobre 1936) ..... 75

##### EMPRUNT

- Audition de M. VINCENT AURIOL sur le projet de loi autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt pour la Défense Nationale ..... 106

##### PERSONNEL DE L'ETAT

- Audition de M. VINCENT AURIOL, Ministre des Finances, sur le projet de loi tendant à améliorer la situation des personnels de l'Etat ..... 172 - 191

##### SITUATION FINANCIERE

- Audition de M. VINCENT AURIOL, Ministre des Finances, sur la situation financière ..... 215

##### TRESORERIE

- Audition de M. VINCENT AURIOL, Ministre des Finances, sur la situation de la Trésorerie (3 Février 1937)..... 6

- I -

#### Incidents

##### DECRETS-LOIS DE 1935

- M. LAVAL à propos des décrets-lois de 1935 ..... 154

Incidents

AVANCES A LA SOCIETE VOISIN

- M. BABAUD-LACROZE à propos d'avances faites à la Société Voisin ..... I64 - 208

- P -

Projets de loi

ALIENATION D'UN IMMEUBLE A LYON

- Projet de loi, approuvé par la Chambre des Députés, tendant à autoriser l'aliénation d'un immeuble sis à Lyon antérieurement occupé par la Manufacture des Tabacs 248

APPELLATIONS D'ORIGINE CONTROLEES

- Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à modifier et à compléter la réglementation en matière d'appellations d'origine contrôlées ..... 247

APPRENTISSAGE DANS LES ENTREPRISES ARTISANALES

- Proposition de loi portant organisation de l'apprentissage dans les entreprises artisanales ..... 61

APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DU 15 JUIN 1901, CONCLU LE 7 DECEMBRE 1935, ENTRE LE GOUVERNEUR GENERAL DE L'INDOCHINE ET LA Cie Fse des CHEMINS DE FER DE L'INDOCHINE et du YUNAM

- Projet de loi portant approbation ..... 255

ARRANGEMENT FRANCO-ITALIEN RELATIF AUX ASSURANCES SOCIALES

- Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation de l'Arrangement conclu le 13 Août 1932 entre la France et l'Italie sur les assurances sociales / ..... 253

BREVETS D'INVENTION

- Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à instituer un mode de fixation du montant de la taxe de publication des brevets d'invention ..... 97

CONGRES DE WASHINGTON

- Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture d'un crédit de 200.000 frs pour la participation de la France au Congrès de Washington ..... 206

<u>Projets de loi</u>	<u>Pages</u>
<b><u>CONVENTIONS FRANCO-SUEDOISES RELATIVES AUX DOUBLES IMPOSITIONS</u></b>	
- Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, approuvant les Conventions franco-suédoises relatives aux doubles impositions .....	248
<b><u>CREATION D'UNE DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL</u></b>	
- Projet de loi, adopté par la Chambre, tendant à la création d'une Direction Générale du Travail et de la main-d'œuvre.....	249
<b><u>CREDITS - COLLECTIF DE DECEMBRE</u></b>	
- Projet de loi, portant : I°/ ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1936 au titre du budget général et des budgets annexes; 2°/ approbation de décrets pris en application de l'article 43 de la loi du 30 Avril 1921 .....	2-7I-74
<b><u>CREDITS - RAPATRIEMENT DES FRANCAIS D'ESPAGNE</u></b>	
- Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés , tendant à l'ouverture de nouveaux crédits pour l'assistance et le rapatriement des Français d'Espagne .....	8 - 92
<b><u>DEFENSE NATIONALE</u></b>	
- Projet de loi portant approbation d'autorisation d'engagements de dépenses pour les besoins de la défense nationale .....	I
<b><u>EMPRUNTS</u></b>	
- Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à autoriser l'émission d'un emprunt comportant des garanties ou options de change et à abroger diverses dispositions de la loi monétaire du 1er Octobre 1936 .....	104
<b><u>INDUSTRIE DU TAXI</u></b>	
- Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet l'organisation de l'industrie du taxi .....	93
<b><u>INSPECTEURS DU TRAVAIL</u></b>	
- Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant :	
I°/ - modification de différents articles du Code du Travail ;	
2°/ - créations d'emploi au Ministère du Travail .....	155

Projets de loi

LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

- Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet de modifier la loi sur les accidents du Travail du 9 Avril 1898 ..... I62

LOI MONETAIRE DU 1ER OCTOBRE 1936

- Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à modifier l'article 6 de la loi monétaire du 1er Octobre 1936 (articles disjoints du collectif de crédits de l'exercice 1936) ..... 85

MARINS DU COMMERCE

- Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, concernant les indemnités accordées aux marins du commerce pour pertes d'équipement ..... 97

MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet la simplification de la gestion financière du Ministère de la Santé Publique ..... 206

MONUMENT A EMILE LOUBET

- Projet de loi tendant à accorder une subvention de 100.000 francs à la Ville de Montélimar pour l'érection d'un monument à Emile LOUBET ..... 61

PARI MUTUEL

- Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à modifier au profit de l'élevage hippique la répartition du produit du pari mutuel ..... 204

PENSION D'ANCIENNETE DES OFFICIERS EN DISPOBILITE

- Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif au droit à pension d'ancienneté d'un certain nombre d'officiers en disponibilité provenant de la réserve spéciale ..... 247

PENSION DES FONCTIONNAIRES SARROIS

- Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation de l'accord franco-allemand relatif aux pensions dues aux fonctionnaires français du Gouvernement de la Sarre ..... 74

PERSONNEL DE L'ETAT

- Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à améliorer la situation des personnels de l'Etat ..... I67

<u>Projets de loi</u>	<u>Pages</u>
<u>OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE</u>	
- Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant réorganisation des services de la direction de la propriété industrielle au Ministère du Commerce et de l'Office National de la propriété industrielle ....	I49
<u>RATIFICATION DE DEPENSES AUTORISEES PAR DECRET</u>	
- Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à ratifier des dépenses autorisées par le décret du 29 Octobre 1936 en application du décret du 25 Juin 1934	253
<u>REDEVANCE COMMUNALE DES MINES</u>	
- Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur la redevance communale des Mines .....	I65
<u>REGULARISATION DE CREDITS</u>	
- Projet de loi portant régularisation de crédits ouverts par décrets au titre de l'exercice 1936 .....	6I
<u>VOIES FERREES D'INTERET LOCAL</u>	
- Projet de loi ayant pour objet de proroger certaines dispositions financières relatives aux voies ferrées d'intérêt local .....	60
<u>Propositions de loi</u>	
<u>CAISSE D'EPARGNE</u>	
- Proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, tendant à fixer le statut des caisses d'épargne .....	89
<u>CODE DES VALEURS MOBILIERES</u>	
- Proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, tendant à compléter l'article I48 du Code des valeurs mobilières .	60
<u>MONUMENT A EMILE LOUBET</u>	
- Proposition de loi tendant à accorder une subvention pour l'érection d'un monument à Emile Loubet .....	6I

T	<u>Pages</u>
<u>Trésorerie</u>	

TRESORERIE

Examen de la situation financière .....	6 - 64 - 103
	209

=====

COMMISSION DES FINANCES

---

Séance du Mercredi 20 Janvier 1937

=====

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence  
de M. JOSEPH CAILLAUX, Président.

Présents : MM. CAILLAUX. GARDEY. PHILIP. TOURNAN.  
SARI. LINYER. HACHETTE. DELTHIL. PIERRE  
ROBERT. MORIZET. BABAUD-LACROZE. PROVOST  
DUMARCAIS. HIRSCHAUER. de LA GRANGE.  
MOUNIE. PERRIER. REGNIER. ROY. LEBERT.  
MAHIEU. FARJON. MILAN. FOURCADE

---

Excusés : MM. LANCIEN et CUMINAL.

-----

ENGAGEMENTS DE DEPENSES POUR LA DEFENSE

NATIONALE

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi portant approbation d'autorisation d'engagements de dépenses POUR les besoins de la défense nationale.

M. GARDEY, Rapporteur Général, lit un rapport concluant à l'adoption de ce projet.

M. BABAUD-LACROZE.- Ce projet comporte notamment l'ouverture d'un crédit de 470 millions pour construction de matériel de

série .....

série de l'armée de l'air . Pourra-t-on utiliser ce crédit, étant donné notre retard en matière de constructions aéronautiques ?

M. LE GENERAL HIRSCHAUER.- Oui, car beaucoup des travaux prévus au présent projet sont déjà exécutés .

- Le projet de loi est adopté .

OUVERTURE ET ANNULATION DE CREDITS SUR L'EXERCICE 1936

---

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi portant : I°/ - Ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1936 au titre du budget général et des budgets annexes; 2°/ - approbation de décrets pris en application de l'article 43 de la loi du 30 Avril 1921.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL lit un rapport concluant à l'adoption du projet; sous réserve de la suppression de nombreux chapitres parce que, pour les uns, les crédits ne peuvent plus être ouverts au titre de l'exercice 1936 et que, pour les autres, des crédits ont été ouverts, dans les derniers jours de Décembre , au moyen de décrets d'avances à régulariser .

M. MAHIEU.- Mais à ce moment , le Parlement était en session; il était donc également impossible d'user de la procédure des avances à régulariser .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Non, car il s'agit de dépenses obligatoires pour lesquelles un décret-loi de 1934 a permis d'user de cette procédure au moyen de décrets qui doivent être soumis au Parlement , pour régularisation dans un délai de trois mois .

M. MAHIEU.- Soit ! Mais il n'empêche que si le Gouvernement avait saisi le Parlement en temps utile, point n'eût été besoin de recourir à cette procédure .

M. LE .....

M. LE PRESIDENT.- Le présent projet a été déposé le 1er Octobre , mais il n'a été voté que le 29 Décembre par la Chambre . Le Gouvernement a eu le tort de ne pas réclamer de cette assemblée un vote plus rapide .

- Les propositions de M. Le Rapporteur Général sont ensuite adoptées sans débat, à l'exception des chapitres et articles ci-après qui donnent lieu à des échanges d'observations.

#### AFFAIRES ETRANGERES

Chapitre 41.- Fonds spéciaux pour information française à l'étranger ..... 2.890.728 frs .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je vous propose d'adopter ce chapitre . Toutefois , je ferai remarquer que le Gouvernement avait demandé en Août , pour dégager des ressources dont il avait besoin par ailleurs, la réduction de la dotation prévue au budget d'une somme égale à celle qu'il nous demande aujourd'hui de voter sous forme de crédit supplémentaire .

MM. BABAUD LACROZE et REGNIER demandent la suppression du crédit .

- Cette proposition est repoussée, par 8 voix , contre 8, la voix du Président étant prépondérante . En conséquence, le chapitre est adopté avec le chiffre de la Chambre .

#### INTERIEUR

Chapitre 54.- Frais d'envoi de télégrammes officiels .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le crédit de 800.000 frs qui nous est demandé m'avait paru excessif étant donné que le crédit prévu au budget n'était que de 600.000 frs . J'ai demandé des explications au Ministère de l'Intérieur . Il m'a été répondu que les élections, les conflits sociaux, les événements d'Espagne avaient nécessité l'envoi de télégrammes officiels

suffisamment .....

suffisamment nombreux pour justifier cette dépense supplémentaire.

MM. ROY, REGNIER et BABAUD-LACROZE protestent contre une telle dépense .

M. LE PRESIDENT .- Il conviendrait de réduire le crédit demandé .

M. LEON PERIER.- Une réduction serait inopérante. La dépense est faite et il en est justifié au moyen d'un reçu fourni par l'Administration des postes .

M. LE PRESIDENT.- Nous pouvons tout de même inciter l'administration à un peu plus de modération dans l'envoi des télegrammes officiel, en réduisant le crédit de 100.000 frs . Ces 100.000 frs , s'ils sont nécessaires , on nous les demandera par la procédure de crédits sur exercice clos .

- Le crédit est réduit de 100.000 francs .

- Le Chapitre 66 bis du Travail (Subventions à l'Institut d'assurances sociales .- Invalidité .- Vieillesse d'alsace et de Lorraine pour compenser le déficit de son Budget). est réservé pour renseignements complémentaires à la demande de M. MILAN.

#### PENSIONS

Chapitre I4 quinquis.- Subventions de l'Etat pour l'organisation et la réalisation des cérémonies du souvenir, le II Novembre 1936.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- On nous demande, au titre de ce chapitre nouveau, un crédit de 400.000 frs pour régulariser les dépenses qui ont été engagées sans qu'aucun crédit ait été prévu au préalable .

M. BABAUD LACROZE.- Mais cela est profondément irrégulier.

M. LE PRESIDENT.- Il s'agit d'une question de principe .  
Nous devons rejeter le chapitre .

M. MILAN.....

M. MILAN.- Comment a-t-on pu engager une telle dépense dans des conditions aussi irrégulières ? Le contrôle des dépenses engagées ne s'y est donc point opposé ?

M. ROY.- Il serait, en effet, intéressant de savoir sur le vu de quel visa la dépense a été payée .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'exigerai des explications sur ce point .

M. LE PRESIDENT.- En tout cas, il faut rejeter le crédit .

- Le crédit est rejeté .

- Le 12<sup>e</sup> de l'article I4 (Crédit ouvert par décret du 19 Novembre 1936 pour Subvention aux fonds de chômage spéciaux créés en vue de venir en aide aux artistes non salariés des arts graphiques, plastiques dramatiques et musicaux) est réservé à jusqu'à ce que le rapport de l'Inspection des finances sur l'emploi de ce crédit géré par la Ville de Paris ait été communiqué à la Commission .

#### REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR .- ETAT DE LA TRESORERIE

M. HACHETTE.demande s'il ne serait pas opportun de consacrer très prochainement une séance à l'examen de la situation de la Trésorerie . Il annonce que des faits ont été portés à sa connaissance , desquels pourrait résulter, dans quelques jours, une situation extrêmement grave . Il importerait donc que la Commission étudiât ces questions et cherchât notamment à voir clair dans le bilan de la Banque de France .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Les questions qui se peuvent poser au sujet de la trésorerie ne m'ont pas échappé et mon intention était de vous faire prochainement un exposé sur la situation de celle-ci . Dès que j'aurai reçu réponse aux questions que j'ai

posées .....

j'ai posées à M. le Ministre des Finances , je prierai la Commission de se réunir pour entendre mon exposé .

M. HACHETTE .- Je demande à la Commission de me permettre de communiquer à M. le Président et à M. le Rapporteur Général les renseignements que j'ai reçus ce matin, car il me paraît indispensable de dégager au plus tot, la responsabilité de la Commission .

M. ROY.- J'ai appris qu'il était dans les intentions de M. le Ministre de l'Education Nationale de créer une "Direction des lettres" qui serait confiée, comme par hasard, à M<sup>r</sup> Julien CAIN . A-t-il le droit de créer ainsi une direction ?

M. LE PRESIDENT.- Nullement. Pour créer une direction, il faut une loi . On se propose , je crois de tourner la difficulté de la façon suivante . On supprimerait une des trois direction actuellement existantes et on la remplacerait par la direction dont vous parlez . Et trois mois plustard on nous demanderait de rétablir la direction supprimée .

M. ROY.- Il importe donc que nous suivions cette question de près .

- La séance est levée à 16 heures 1/4/

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES:

*Cailleux*

COMMISSION DES FINANCES

---

Séance du 3 Février 1937

La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de M. CAILLAUX, Président.

Présents: MM. CAILLAUX. GARDEY. PROVOST DUMARCHAIS.  
FOURCADE. HACHETTE. GENERAL HIRSCHAUER.  
CHAMPETIER DE RIBES. DELTHIL. PERRIER.  
de LA GRANGE. PIERRE ROBERT. PHILIP/  
CUMINAL. TOURNAN. LINYER. FARJON. SARI.  
BABAUD LACROZE. MAHIEU. LEBERT. MILAN.  
MOUNIE. DUMESNIL. VALADIER. SCHRAMECK.  
MARCEL REGNIER. PIERRE LAVAL. RÖY.  
LANCIEN.

---

M. LE PRESIDENT souhaite la bienvenue à M. DUMESNIL qui vient d'être nommé membre de la Commission en remplacement de M. FRANCOIS ST MAUR. Il donne ensuite lecture d'une lettre du Ministre des Finances concernant le contrôle des rapporteurs spéciaux sur l'exécution du budget de chaque ministère, et il invite MM. les Rapporteurs spéciaux à user des pouvoirs qui leur sont ainsi reconnus par le Gouvernement .

M. LE PRESIDENT donne également lecture d'une lettre qu'il a reçue de la Confédération générale des anciens combattants et victimes de la guerre au sujet du rejet par la Commission du crédit inscrit dans le collectif pour la régularisation .....

tion des dépenses engagées sans autorisation par le Gouvernement à l' occasion de la commémoration de l'armistice.

Il donne lecture de sa réponse , justifiant le point de vue de la Commission et maintenant sa décision . Cette réponse est unanimement approuvée.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'exposé de M. le Rapporteur Général sur la situation de la Trésorerie.

M. ABEL GARDEY , Rapporteur Général, fait son exposé et indique les questions qu'il a posées à M. le Ministre des Finances et auxquelles celui-ci répondra au cours de son audition qui doit avoir lieu tout à l'heure .

M. HACHETTE .- Peut-être conviendrait-il aussi de demander à M. le Ministre si l'emprunt anglais n'a pas été assorti d'accords commerciaux . On sait qu'il en avait été ainsi lors de la signature de l'accord tripartite .

M. BABAUD LACROZE.- La stabilité du franc est-elle garantie ? C'est là à mes yeux, la question essentielle que nous devons poser au Ministre .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- La question sera posée .

M. ROY.- Nous connaissons d'avance la réponse . La stabilité du franc ne dépend pas de nous seuls . Les américains disposent d'une marge de 10 %. S'ils en usent pour dévaluer le dollar, il faudra bien que la France dévalue aussi le franc.

M. PIERRE LAVAL.- Nous venons de faire appel à l'Angleterre qui paraît n'y avoir répondu que difficilement et à des conditions onéreuses .

A ce propos, je crois nécessaire d'indiquer à la Com-

mission .....

mission comment la France a contribué en 1931 à sauver le crédit anglais .

La trésorerie Britannique connaîtait à cette époque des difficultés graves . Au cours d'une nuit, au mois de Septembre, à une heure du matin, j'ai reçu au Quai d'Orsay une communication téléphonique de l'Ambassadeur d'Angleterre qui sollicitait un entretien . Je me suis levé aussitôt . Il est venu et m'a exposé la situation dramatique de la Banque d'Angleterre qui ne pouvait plus faire face à ses engagements . En terminant il me dit que son Gouvernement l'avait chargé de me demander "un secours et un conseil".

"Le Secours , ai-je répondu, je l'ouvre tout grand . Le conseil ? Formulez la même demande à Washington et si Washington refuse , je maintiens mes offres ".

L'Ambassadeur, c'était alors Sir Cambell, me prit les mains et me dit : "Monsieur le Président, mon pays n'oublierait jamais !" Le lendemain , nous prêtons 3 milliards à la Banque d'Angleterre .

J'ai voulu qu'avant d'entendre l'exposé de M. le Ministre des Finances, la Commission soit remise en présence de ce fait .

M. LE PRESIDENT.- La France est bien souvent venue en aide à l'Angleterre . En 1907, notamment, j'ai sauvé la Banque d'Angleterre qui a la suite de la crise égyptienne était dans une situation aussi grave qu'en 1931.

M. FARJON.- Il me paraît indispensable de demander au Ministre le motif de l'élévation du taux de l'escompte .

M. HENRI ROY.- Cette élévation a été d'autant plus surprenante qu'elle a été décidée au lendemain du jour où M. LA BEYRIE avait affirmé que l'on devait abaisser le taux de l'es-

cômpte .....

compte .

M. MAHIEU.- Ne pourrait-on avoir des précisions sur la situation de la Caisse des Dépôts . J'ai bien des motifs de croire qu'elle est lamentable .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je ferai une enquête personnelle sur cette question et je vous en donnerai le résultat .

M. MARCEL REGNIER.- Je demande que l'on pose au Ministre une question concernant le mécanisme des avances de la Banque au Trésor et la situation du compte d'avances.

M. LE PRESIDENT.- Cette question sera posée .

Comme je viens d'être prévenu que l'audition de M. le Ministre des Finances devant la Commission des Finances de la Chambre se prolongera encore un certain temps et durera peut-être jusqu'à 17 heures 15, je propose à la Commission de suspendre sa séance jusqu'à 17 heures 30 (Assentiment)

La séance est suspendue .

Elle est reprise à 17 heures 30 /

M. VINCENT AURIOL, Ministre des Finances, est introduit accompagné de M. RUEFF , Directeur du Mouvement Général des Fonds .

Audition .....

Invitation au débat qu'il n'a pas eu sur cette question.

COMMISSION DES FINANCES

Séance du

mercredi 3 février 1937

M. LE PRESIDENT. Nous avons entendu que le Gouvernement ne souhaitait pas ce contrôle des changes.

AUDITION

de M. VINCENT AURIOL

M. LE Ministre des finances. Le Gouvernement tient à démontrer, selon les principes qu'il a établis, la France dans la stabilité de fait et si ce n'est.

M. VINCENT AURIOL, ministre des finances. - Messieurs, je remercie la commission de l'audience qu'elle veut bien m'accorder, et je m'excuse d'être venu devant elle tardivement : mais, par déférence pour la commission du Sénat, j'ai tenu à m'expliquer devant elle le même jour que j'ai fait l'exposé que la commission des finances de la Chambre n'avait demandé.

Je tiens en effet, à la faveur d'un exposé complet, à la vous demander votre aide pour mettre un terme à une campagne qui est menée déjà depuis quelque temps et dont le but, ou en tout cas l'effet est de provoquer quelque peur, d'aggraver même, au lieu de l'améliorer, la situation financière.

On affirme, on publie que, comme en 1925, le "plafond" est crevé. On affirme qu'il 55 ou 60 milliards de déficit. D'autre part, à l'étranger, surtout dans les pays qui collaborent très étroitement avec la France, on faisait état vendredi dernier de rumeurs venues de Paris et suivant lesquelles le franc allait être dévalué, ou en tout cas que sa valeur allait être fixée pendant le week-end. Avant-hier on disait à la Bourse que nous préparions le contrôle des changes...

Inutile de dire qu'il n'en est pas question.

M. JOSEPH CAILLAUX, président. - Nous demandons là-dessus une déclaration publique.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Nous la faisons en ce moment.

M. LE PRESIDENT. - Alors, il est entendu que le Gouvernement ne songe et ne songera pas au contrôle des changes, qu'il ne songe pas à une nouvelle dévaluation ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Le Gouvernement tient à défendre, selon les principes qu'il a définis, le franc dans la stabilité de fait où il se trouve.

M. LE PRESIDENT. Ceci par conséquent exclut cela.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Il n'est nullement question du contrôle des changes....

M. LE PRESIDENT. Et nullement question du déficit ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Avant-hier encore on disait que nous n'avions pas payé les instituteurs ni versé le prêt aux soldats.

M. HENRI ROY. On l'a dit et écrit.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Le renseignement vient d'une certaine "association amicale d'instituteurs". Je me demande ce qu'est cette association et je soumettrai le cas au prochain conseil du Gouvernement.

M. LE PRESIDENT. Vous ferez ratifier par le premier conseil du Gouvernement la déclaration qu'il ne peut être question du contrôle des changes ni de la dévaluation ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Je soumettrai la question que j'ai soulevée au premier conseil du Gouvernement et je lui demanderai de se rallier à l'opinion que j'ai définie.

M. LE PRESIDENT. Il est bien entendu que le Gouvernement ne pense pas au contrôle des changes ni à une nouvelle dévaluation ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Le Gouvernement a affirmé, à deux reprises, et par la bouche du Président du Conseil et par la mienne, qu'une nouvelle dévaluation n'était en aucun cas envisagée. D'autre part, je le répète, il n'est pas question du contrôle des changes, et nous faisons tout ce qui est possible pour enrayer la spéculation sur les marchandises, sur les titres, en essayant de montrer à l'opinion qu'il n'y a absolument aucun danger, que les alarmes jetées contre le franc sont vaines.

M. LE PRESIDENT. Faites attention : si vous entrez le moins du monde dans la voie du contrôle des changes, vous jetez bas toute votre politique. Elle repose sur l'internationalisme et sur des relations étroites avec les pays anglo-saxons.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Je le sais, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. Du jour où vous faites le contrôle des changes, vous avez deux monnaies et vous rompez entièrement avec les pays anglo-saxons.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Je ne discute pas et ne négocie pas.

Après la vote de la loi de mars 1936, la fondation d'Algérie pour 1936 était de 22.700 millions.

Cette formule d'écriture était susceptible d'être épaulée

13

pas. D'autre part, même en ce qui concerne la monnaie, je me maintiens en étroit accord avec la doctrine des grands pays avec lesquels j'ai passé l'accord tripartite.

En ce qui concerne la question du prêt des soldats et du traitement des instituteurs, inutile de vous dire qu'il s'agit d'une calomnie et d'une inexactitude absolue. Tout a été payé. Il s'est passé simplement ceci :

Le 31 janvier était un dimanche. Or, d'usage immémorial, les comptables ont ordre de payer le premier du mois suivant quand le dernier jour du mois est un dimanche. Le premier février tout le monde a été payé.

Toutes ces rumeurs influent naturellement sur le marché des ~~exécutives~~ capitaux. Pour éclairer la commission, je vais lui exposer l'état de la trésorerie. Je vais d'abord vous montrer l'évolution de la trésorerie au cours de l'année 1936, puis j'examinerai ses besoins au cours de l'année 1937 et je vous dirai comment j'entends y faire face.

Pour 1936, je rappelle que la loi de finances de décembre 1935 avait donné au Trésor deux facultés d'émission : une autorisation d'émissions de bons ordinaires du Trésor pour un montant maximum de 15 milliards, et d'autre part une autorisation au titre du fonds d'outillage et d'armement qui représentait à l'origine un montant de 7.580 millions. Mais cette dernière autorisation ne prévoyait que l'émission de valeurs à moyen et long terme, contrairement d'ailleurs à la demande que le Gouvernement avait formulée.

La loi du 23 mars 1936 a donné au Trésor l'autorisation, d'abord refusée par la loi de finances, d'émettre le cas échéant des bons du Trésor à concurrence des dépenses à couvrir par l'emprunt, et des bons à court terme.

Après le vote de la loi de mars 1936, la faculté d'émission pour 1936 était de 22.780 millions.

Cette faculté d'émission était susceptible d'être épuisée entièrement sous forme de bons à court terme.

Au 23 juin 1936, date à laquelle est intervenue la loi nouvelle que je vous avais demandée pour satisfaire aux besoins de trésorerie de fin d'année, la circulation des bons du Trésor était de 7.290 millions. L'emprunt fait par le Trésor à Londres s'élevait à 2.986 millions, et d'autre part la Banque de France avait fait des avances directes sous forme du réescrpte exceptionnel des bons; ces avances se montaient à 12.446 millions. Le total de tous ces bons, y compris les bons anglais, était de 22.722 millions. La somme nette utilisée par le Trésor depuis le 23 juin était de 22.725 millions, moins 13.939 millions en circulation au 31 décembre : restait donc 8.783 millions.

Les dépenses couvertes dans la même période ont représenté ~~xxxi~~ 12 milliards et demi, se décomposant ainsi:

Charges de trésorerie : 4.500 millions.

Déficit budgétaire ..

..... 8 milliards.

La différence, 4 milliards et demi, avait été comblée par:

l'avance de 14 milliards consentie par la Banque de

France à M<sup>r</sup>, je le répète, utilisée normalement pour le

remboursement des bons du Trésor et des emprunts qui avaient

Produit de l'émission d'obligations des P.T.T. à

5 p.100 1936 : 722 millions.

Et diverses recettes comme :

Produit de la Loterie nationale;

Mobilisation des créances de l'Etat;

Etc.

Voilà quelle était la situation lorsque, pour couvrir les besoins de juin à décembre, je suis venu vous demander

à la Banque les avances que nous avons reçues dont au total plus de 100 millions et de 100 millions dans les limites prévues par la Parlement.

6

la loi que vous m'avez accordée le 23 juin 1956, m'autorisant à passer avec la Banque de France des conventions ainsi conçues :

D'abord la Banque s'engageait à accorder au Trésor des avances à concurrence de 14 milliards pour rembourser les effets des collectivités publiques qui avaient fait l'objet d'autorisations exceptionnelles de réescompte.

Ces 14 milliards ont été inscrits à une ligne spéciale du bilan de la Banque de France, à titre d'avances nouvelles indépendantes des précédentes. Mais la loi spécifiait en outre que le montant de la circulation des bons ordinaires du Trésor était fixé désormais au maximum à 20 milliards.

Il avait été entendu lors de la discussion que les autorisations d'émission de bons et d'avances de la Banque de France ne se cumulaient pas, c'est-à-dire que le montant des bons en circulation, joint au montant des avances demandées à la Banque, ne pouvait atteindre 30 milliards, mais devait rester dans la limite de 20 milliards.

L'usage qui a été fait de ces autorisations, le voici:

L'avance de 14 milliards consentie par la Banque de France a été, je le répète, utilisée normalement pour le remboursement des bons du Trésor et des effets qui avaient été l'objet d'un réescompte exceptionnel, ainsi qu'en témoigne le bilan de la Banque.

J'avais dit que je ne ferai plus aucune opération d'escompte exceptionnel des bons. Nous avions permis tout réescompte des bons au profit des particuliers, mais le Trésor était absolument exclu de cette faculté. Je dois dire qu'en fait nous n'avons réalisé aucune opération d'escompte exceptionnel, que nous n'avons demandé aucune avance indirecte à la Banque. Les avances que nous avons reçues sont au bilan public de la Banque et se tiennent dans les limites prévues par le Parlement.

7

En ce qui concerne l'utilisation de l'autorisation d'avances de la Banque de France, ainsi que l'utilisation de l'autorisation d'émission de bons du Trésor, les chiffres sont les suivants :

Au 30 décembre 1936, le montant des avances de la Banque était de 5.400 millions, le montant des bons du Trésor en circulation, de 9.939 millions, soit au total 15.339 millions. D'ailleurs je ne compte pas là-dedans ce qui était déjà consolidé des bons du Trésor à six mois et à un an. Au 31 décembre il y en avait un peu plus d'un milliard. Le total des bons en circulation doit donc être ramené à 8.939 millions, et par conséquent le montant cumulé des avances de la Banque de France et des bons en circulation à cette date se ramène à 14.339 millions,

Des chiffres qui précède il résulte qu'au 31 décembre il demeurait, par rapport à la limite des avances de la Banque de France, une marge de 4.600 millions; et par rapport au plafond général de 20 milliards, la marge disponible était supérieure à 5.600 millions.

Voici maintenant les dépenses couvertes et les opérations effectuées depuis cette loi du 23 juin jusqu'au 31 décembre 1936.

Dans cette période le Trésor a émis des bons à six mois et à un an pour 4.455 millions. Il a en contrepartie remboursé l'emprunt anglais ainsi que des bons ordinaires du Trésor pour 1.939 millions. Il a fait d'autre part appel aux avances de la Banque de France pour 5.400 millions.

Il a reçu en outre une partie du bénéfice de la réévaluation affectée à la couverture des avances de la Banque en vertu de la loi monétaire. Il a bénéficié du produit de la loterie nationale et de rentrees diverses : remboursement

... versements du fonds commun du Travail. Au total 15.455 millions.

En contrepartie le Trésor a dû faire, en ~~échéances~~ dehors du remboursement de l'emprunt anglais ; ... millions, et des bons du Trésor , 1939 millions, les principaux décaissements suivants :

Fonds commun d'outillage : 4.840 millions.

Avances de trésorerie aux grands réseaux : 1.530 millions.

Avances au réseau de l'Etat : 420 millions.

Avances à la ville de Paris : 580 millions.

Avances au fonds commun des grands réseaux : 290 millions.

Avances à la deuxième section des P.T.T. : 410 millions .

~~Faculté d'émission dont dépendent les dépenses du Trésor sont~~  
Paiement des lots de la loterie nationale : 435 millions.

Avances aux banques populaires : 200 millions.

25 milliards.

Bons de 70 à 100 jours : 4.415 millions.

Bons à six mois et un an non émis : 3.455 millions.

Avances de la Banque : 7.000 millions.

Total : 15.222 millions.

Dans cette période les recettes de trésorerie ont été entièrement utilisées à couvrir les dépenses propres de la trésorerie; et alors que dans la première partie de l'année c'est la trésorerie qui avait fait face au déficit du budget, dans la seconde partie les recettes et les dépenses du budget se sont équilibrées.

Au total, les dépenses de trésorerie pour 1936 ont été, compte non tenu des bons ayant fait l'objet d'exceptionnel, de 27.700 millions.

De cet exposé résulte avec évidence que, malgré les lourdes

charges de trésorerie, aucune des limites d'émission ou d'autorisation d'avances qui nous avaient été fixées par la loi du 23 juin 1936 et par les engagements que j'ai pris n'a été dépassée. Aucun plafond n'a été crevé, selon l'expression classique, créée sans doute pour réconforter le crédit public. (Sourires.)

Aucun plafond n'a été crevé, ni au 31 décembre 1936, ni à ce jour. J'ai établi le décompte au 31 décembre. Voici le décompte à ce jour :

La loi de finances a fixé dans son article 56 le plafond d'émission des bons du Trésor à 23 milliards. Mais, en tenant compte des restrictions apportées à l'utilisation des avances de la Banque de France et à l'émission des bons, la faculté d'émission dont disposerait encore le Trésor peut s'établir ainsi :

Plafond des bons du Trésor et des avances cumulés :  
23 milliards.

Bons de 75 à 100 jours : 4.419 millions.

Bons à six mois et un an non consolidés : 1.463 millions.

Avances de la Banque : 7.500 millions.

Total : 13.382 millions.

La marge de trésorerie est donc de 9.600 millions.

Aucune avance indirecte n'a été demandée, aucun escompte exceptionnel n'a été fait au profit du Trésor. Nous nous sommes adressés à l'épargne directement en juillet et août. L'épargne nous a donné 4 milliards et demi. Nous nous sommes adressés à la Banque de France dans la limite des autorisations, et nous l'avons fait au cours d'événements intérieurs et extérieurs dont on ne contestera pas l'importance, surtout quand on songe à tout ce qui s'agit autour de nous de malaises sociaux, dans une atmosphère européenne lourde d'orage.

Il faut dire que, au pays, on peut dépasser les vingt milliards.

10  
50

Telle est l'exacte vérité. Je ne rechercherai pas devant vous les causes des erreurs commises dans la presse : j'aurais trop à faire. Mais j'ai ici un document qu'il m'est permis de vous lire à titre confidentiel.

(M. le ministre des finances donne lecture du document.)

Des erreurs semblables et également funestes au crédit ont été émises de même en ce qui concerne les besoins de la trésorerie. On lance à travers le pays des chiffres de 55, de 60 milliards. Evidemment on inquiète ainsi l'opinion; et là encore je vais m'expliquer avec la même clarté en faisant parler les chiffres.

**M. ABEL GARDEY, rapporteur général.** -- Je tiens à dire, monsieur le ministre, qu'en ce qui me concerne je me suis borné à reprendre les chiffres du rapporteur pour les perspectives de la trésorerie en 1937.

**M. LE MINISTRE DES FINANCES.** Vous pensez bien, monsieur le rapporteur général, que ce n'est pas à vous dont j'ai toujours reconnu la parfaite loyauté et avec qui j'étais d'accord, que j'ai voulu faire allusion. Mais il a paru un article, sous le nom d'un ~~parlementaire~~ parlementaire imprimé en gros caractères, où les besoins de la trésorerie sont évalués à 55 milliards au moins. C'est à ce parlementaire et à cette campagne que je fais allusion.

**M. LE PRESIDENT.** Il ne doit pas être sémitaire !

**M. LE MINISTRE DES FINANCES.** C'est M. Potut.

On a ajouté là des chiffres qui étaient dans le budget et dans la trésorerie; on a oublié complètement 13 milliards de remboursement, et on a même ajouté, pour les réseaux, aux sommes à payer les sommes déjà payées. Evidemment on peut aller loin de la sorte, on peut même dépasser les cent milliards.

Messieurs, je vais simplement vous dire les chiffres et en même temps vous faire connaître ce que j'ai fait en ce qui concerne les dépenses. D'abord, le déficit budgétaire prévu par la loi de finances est de 4 milliards 600 millions. Les crédits ont été minutieusement examinés par votre commission et les assemblées ; ils ont été réduits. On a bien voulu reconnaître que nous avions ramené au budget ce qui était budgétaire, sauf les dépenses non renouvelables de l'armement. Et, d'autre part, les recettes et les plus-values fiscales ont montré qu'on peut croire que les prévisions en recettes ne seront pas démenties par les faits. Mais j'espère que la reprise s'accentuera. D'autre part, je ne tiens pas compte des ressources qui peuvent venir du supplément de circulation et de consommation de l'exposition de 1937, je ne tiens pas compte des chiffres que m'a fait parvenir M. Labbé, qui sont vraiment intéressants, au sujet de l'exposition. Je vous les cite simplement parce que v'est une question beaucoup moins aride : 30 millions de rickets d'entrée pour l'exposition coloniale, 35 millions d'entrées pour l'exposition de Bruxelles, et il dit : nous serons évidemment à cette limite de 30 ou 35 millions ; on a compté que l'incorporation peut être du tiers pour les gens de Paris et de la banlieue, et qu'il y aurait des entrées de la province ou de l'étranger pour le reste, c'est-à-dire 20 millions, et il dit : on peut compter une moyenne de 500 francs de séjour, ce qui ferait une somme complémentaire de dépenses de circulaire, sans compter les devises, d'une dizaine de milliards. Evidemment, je suis là, comme ministre des finances, touchant les pourboires et arrivant à dire : il y a de ce côté-là une plus-value. Je m'en tiens au chiffre de 4 milliards et demi des budgets.

J'ai tenu, pour la trésorerie, à bien séparer budget de l'Etat, budgets des collectivités, pour que je demande la permission d'en tirer une conclusion tout à l'heure, et pour demander aussi, comme je l'ai demandé à la commission de la Chambre, votre appui pour faire cesser l'abus que vous avez pu tout à l'heure constater des avances de tous ordres que l'on fait partout.

Il y a le budget de l'Etat, ordinaire et extraordinaire, il y a les charges de la trésorerie. C'est tout. Et ensuite il y a des collectivités. J'y arriverai tout à l'heure.

Budget extraordinaire de l'Etat. Je viens de l'examiner, même avec l'échéancier et les administrations de la guerre. Mon honorable prédécesseur M. Régnier sait que les administrations militaires ont, selon la formule employée chez nous, les yeux bien plus grands que l'estomac.

H. MARCEL RÉGNIER. Et cependant l'estomac est grand.

M. LE MINISTRE. Vous savez que l'an dernier, elles ont fait trois milliards de reports sur les travaux. En outre, chose insensée, il y a une énormité c'est que j'ai appris hier, en examinant les échéanciers, que ces administrations font aux fournisseurs de gros armements des avances de trésorerie pour l'achat des matières premières. On m'a cité cet exemple d'un croiseur commandé aux Chantiers de la Loire pour 400 millions. On vient de donner comme provision de trésorerie, avant même toute construction, la valeur des 5/6 des matières premières nécessaires à la construction du croiseur. C'est l'Etat qui fait la trésorerie des industries privées.

Eh bien non ! On ne le fait pas pour les entrepre-

neurs de nos communes. Il y a des banquiers chargés de faire ces opérations. Je ne vois pas pourquoi on ne paierait pas au moment de la première réception, ou par acomptes, quand il y a des travaux déjà achevés, pourquoi on ne paierait pas au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Mais donner 150 ou 200 millions pour acheter des matières premières avant toute construction, c'est non seulement inadmissible, au point de vue de l'intérêt public, mais c'est dangereux, si la société venait à déposer son bilan.

M. HACHETTE. Il faut dire que dans l'industrie, quand vous faites une commande importante, vous avez toujours un versement d'un tiers à la commande. Ce n'est donc pas si différent. En plus des matières premières, il faut tenir compte de la main-d'œuvre, que la société avance.

M. LE MINISTRE. En tout cas, j'ai demandé au comité de contrôle financier d'examiner ces contrats, en tenant compte que, pour les travaux civils, ils ne sont pas encore engagés ni commencés. Les états de paiement seront inférieurs aux crédits que vous avez ouverts, car je me suis préoccupé de réduire le plus possible les charges de cette année et surtout les charges portant sur les mois les plus difficiles, qui vont de janvier à avril.

Ainsi les crédits extraordinaires de paiement ouverts pour la tranche d'armement, et compte tenu des reports et de l'échéancier, peuvent être estimés ne pas dépasser 8 milliards 500 millions, et même je suis large, si je compare aux paiements de l'an dernier.

De même, les travaux civils, qui devaient être com-

affaires, c'est 10 milliards, parce qu'il y a 1 ou 2 milliards commencés ne sont pas encore commencés ni engagés ; il y a un trimestre en moins, et par conséquent les décaissements effectifs ne dépasseront pas 4.385 millions.

M. LE PRÉSIDENT. Ce sont des reports de difficultés, pour lesquelles on n'a rien d'autre.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. Pour le compte des investissements en capital, vous arrivez à ?...

M. LE MINISTRE. 13.685 millions, en raison des échéanciers que nous avons établis et des possibilités de travail, car il est bien naturel de concevoir que quand on arrive à des sommes de 10 ou 12 milliards de travaux, il y a aussi une facilité d'absorption dont ils se sont rendu compte qu'elle n'est pas atteinte.

Et l'an dernier, alors que le gouvernement avait prévu 7.675 millions, au 31 décembre il avait dépensé 4500 millions. Tous les ans il en est ainsi.

En ce qui concerne la caisse des pensions, les besoins de la trésorerie s'élèvent à 2.200 millions. Certes, la Caisse d'amortissement s'est engagée à faire face aux amortissements nécessaires, mais dans la mesure des excédents constatés. Comme on ne pourra pas constater ces excédents qu'en fin d'exercice, au 31 décembre, je calcule l'intégralité des 2.200 millions.

Donc, le total des charges directes de l'Etat, budget ordinaire, budget extraordinaire, au titre des budgets de Caisse des pensions, est de 20.485 millions.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. J'avais indiqué à la commission 25 milliards.

M. LE MINISTRE. Tout à l'heure, vous verrez qu'en

effet, c'est 23 milliards, parce qu'il y a 1 ou 2 milliards que j'ai mis aux charges spéciales de la trésorerie et que nous pourrons ajouter à l'état ; en ce moment, je m'occupe simplement du budget extraordinaire, ordinaire, et de la Caisse des pensions, en tenant compte de l'échéancier établi pour les paiements en cours d'année.

Maintenant, il y a autre chose, et je le disais tout à l'heure : les dépenses des collectivités, dépenses qui avec la garantie de l'Etat, font appel au crédit public, mais qui ont une gestion propre, des autorisations propres d'émission : les chemins de fer, la Ville de Paris, les P.T.T., les services industriels. En tout cas, il y a des émissions propres pour les chemins de fer. Ce sont des collectivités qui toujours faisaient leurs émissions et qui, ayant maintenant de la difficulté à le faire, viennent toutes les semaines frapper à la porte de la trésorerie, et le directeur se trouve à chaque instant, au moment des échéances, voir arriver des demandes de 50 millions une semaine, 100 millions une autre semaine, et vous voyez venir des sortes de tuyaux de pompe qui, tous à la fois,....

M. LE PRÉSIDENT. Des canaux de dérivation.

M. LE MINISTRE. Nous avons donné des avances au fonds commun des chemins de fer : 365 millions ; l'écouverture du déficit des réseaux pour l'exercice 1936 : 4.500 millions ; plus les obligations pour achat de matériel et travaux complémentaires : 2 milliards. Sur ces 2 milliards, je tiens à donner une explication à la commission sur une conversation que j'ai eue ces jours derniers. On m'avait présenté le projet de budget des réseaux le 23 décembre. Nous étions en pleine discussion, il nous était impossible d'examiner ce budget. Il m'a suffi de

constater qu'il y avait des lignes nouvelles, que l'on avait créé des lignes nouvelles, pour dire tout d'un coup : "Je n'accepte pas ce budget et je vous demande de faire un projet spécial à la rentrée." C'est la décision que j'avais prise lorsque, le lendemain, on m'a fait savoir que si on votait les autorisations dans le budgets, les compagnies ne pourraient pas payer. J'ai donc accepté d'inscrire leur chiffre sous réserve.

Or, il y a en effet des achats de matériel et des travaux complémentaires. Je ne parlerai pas des marchés, j'en ai vu quelques-uns, j'ai demandé au contrôle financier de les regarder désormais de près. Mais en ce qui concerne les travaux complémentaires, il y avait une ligne nouvelle ; je crois qu'il y avait seulement ces lignes stratégiques. Pas du tout ! C'était une ligne nouvelle, alors que les autobus, les moyens de transport par route concurrencent les lignes existantes, on crée une ligne nouvelle. J'ai dit non. Et de même en ce qui concerne les travaux complémentaires, j'ai obtenu qu'ils veuillent bien limiter leur programme à 1.500 millions au lieu de 2 milliards.

D'autre part, vous me direz : il y a la loi des 40 heures dans les chemins de fer, mais le coût estimé par mon collègue M. Bedouc est de 1 milliard ou 1.200 millions, et il nous a expliqué que c'était couvert par les plus-values de recettes constatées dans les derniers mois si elles suivaient la voie progressive et si la vie économique diminue le déficit.

Nous avons en outre les avances au réseau de l'Etat : 1.107 millions ; les avances à la ville de Paris & au département de la Seine. La ville de Paris <sup>et le département</sup> se trouve dans une situation que je n'ai pas besoin de définir.

émissions sur crédit foncier à 2 milliards.

M. LE PRÉSIDENT. Que justifie leur administration.

M. LE MINISTRE. Le financement des grands travaux, la ville devait le faire par l'emprunt, mais n'ayant pas d'emprunt, elle demande l'aide de la trésorerie, et ensuite on nous a fait savoir qu'elle avait une insuffisance budgétaire d'un milliard et qu'elle demandait l'autorisation de faire un emprunt, et, nous ayant apporté le projet d'emprunt, nous avons dit qu'en ce moment c'était pure folie que d'autoriser un emprunt.

Sont les avances ordinaires ?

M. C'est pour relever les salaires !

M. LE MINISTRE. Et comme d'autre part, on ne pouvait pas laisser la ville de Paris ne pas faire les échéances, elle a demandé une avance et les émissions que doit faire la ville de Paris s'élèvent à 2 milliards.

M. HENRI ROY. Ville et département ?

M. LE MINISTRE. Oui, les deux.

M. SCHRAMECK. L'avance est indépendante des subventions qui leur ont été données ?

M. LE MINISTRE. Il y a eu la subvention normale dans le budget, mais en réalité, c'est l'avance de trésorerie. Ils invoquent, il faut bien le dire, à leur décharge, que le chômage sévit à Paris et dans le département beaucoup plus qu'ailleurs et qu'ils supportent la plus grande partie des charges des allocations de chômage.

Nous avons, d'autre part, les avances à l'Algérie sur les obligations à émettre par elle : 400 millions ; les avances sur les émissions des colonies : 400 millions ; les

avances au Crédit Foncier : 2 milliards.

Le total des émissions à faire par les collectivités  
autres 22.625 millions. Mais sans suppression des charges de  
ou pour les collectivités s'élève à 12.272 millions.  
M. le rapporteur général.

M. MARCEL REONIER. Pour le Crédit Foncier, n'est-ce  
pas 3 milliards ? ce jour, l'emprunt des vingt ans de fait, dont  
je vous parle.

M. LE MINISTRE. Non ; il y en a un pour l'année pro-  
chain 4 milliards 500 millions.

D'autre part, il a été payé déjà en janvier pour les  
échéances de l'Etat, ce qui est une somme de 800 millions.

M. VALADIER. Les avances au réseau de l'Etat, ce  
sont les avances ordinaires ?

M. LE MINISTRE. Les avances ordinaires. C'est le  
déficit prévisionnel pour les consolidations et la consolida-  
tion du budget. Enfin, la troisième série, c'est les charges spéciales  
de la trésorerie. XXXXXXXXX les échéances de trésorerie, XXXX  
en 1937, nous allons avoir en octobre 1937, l'échéance des  
obligations 1934-1937. Et si nous regardons à peu près quel  
est le degré des remboursements qui avaient eu lieu avant,  
pour ces obligations ce sera 1 milliard ou un milliard et demi  
à peu près. Mais ceci, personne n'en sait rien ; cela dépendra  
de l'état du marché à ce moment.

Quand j'ai dit bonjour à un ami qui ne sont pas consolidées  
M. ABEL GARDIN. Elles s'élèvent à 8.700 millions.  
des obligations de 5 ans, ce sont des bons détenus surtout par  
les grandes.

M. LE MINISTRE. Les dépenses remboursables du plan  
Marquet 1930 ; ce sont les dépenses qui avaient été engagées  
avec le concours des caisses d'assurances, et vous savez que  
ces opérations sont faites auprès de la Caisse des dépôts et  
consignations à raison de 1850 millions par an.

Enfin, les avances pour la Pologne : 540 millions.  
Les appels au public pour l'Etat sont de 20 milliards  
milliards ; ce n'est à peu près pas difficile comparable à celui

d'un côté et de 3 milliards pour ces charges spéciales, c'est-à-dire 23.855 millions. Nous nous rapprochons des chiffres de M. le rapporteur général.

Total : 36.127 millions.

Mais, à ce jour, l'emprunt des chemins de fer, dont je vous parlerai dans un instant, a dégagé la trésorerie de 4 milliards 200 millions.

D'autre part, il a été payé déjà en janvier pour les échéances de la trésorerie 3 milliards et il reste sur le montant souscrit des certificats-or une somme de 800 millions.

Voici en effet le résultat de l'émission spéciale de décembre-janvier pour les certificats-or et la consolidation des bons :

Certificats-or, m<sup>me</sup> devises et or : 1.318 millions,

Obligations à 9 ans en consolidation des bons à six mois : 3 milliards.

Mais je dois dire à la commission que nous n'avons eu aucune demande de remboursement des bons à six mois qui sont venus à échéance : ou ils ont été renouvelés -il y en a très peu- ou ils ont été consolidés.

Quant aux bons à un an qui ne sont pas consolidés en obligations de 9 ans, ce sont des bons détenus surtout par les grandes collectivités publiques, parce qu'elles ne voulaient pas s'engager à la consolidation, et qui ont renouvelés leurs bons à six mois.

Par conséquent, on peut dire qu'à ce sujet la consolidation est importante.

Le montant des émissions qui restent à faire peut donc se répartir ainsi : Etat, 20 milliards ; collectivités, 8 milliards ; et c'est à peu près un chiffre comparable à celui

des années 1933, 1934, 1935, puisqu'au cours de ces années-là, les besoins de la trésorerie furent compris entre 24 et 27 milliards.

Evidemment, on objectera que je peux m'adresser à un marché appauvri par les appels précédents, mais je peux répondre qu'il y a une grande différence à l'avantage de la situation actuelle : personne n'ignore, et au fond c'est tout le drame - je m'explique avec vous avec une entière franchise, et je le dois - il y a une grande abondance de capitaux et de disponibilités.

Et je n'ai pas besoin, d'autre part, de reprendre les statistiques. J'ai fait établir, au ministère des finances, des graphiques que je tiendrai à la disposition des membres de la commission, une trentaine de graphique qui permettent de voir d'une façon étonnante les causes mêmes des phénomènes que l'on constate, et il est certain qu'on constate une amélioration de la situation économique, et même, je vous le dirai tout à l'heure, en ce qui concerne les caisses d'épargne, les membres des caisses de dépôts le savent mieux que moi.

Peut-on vraiment alarmer le pays en disant que cette somme dépasse les disponibilités ? Je dois dire que s'il y a des demandes de remboursements, il y a aussi des amortissements qui se font : il y a les amortissements contractuels, c'est-à-dire que 3 milliards tous les ans, par la Caisse d'amortissement, reviennent au marché des capitaux. Nous n'avons pas suspendu l'amortissement contractuel. Par conséquent, les 3 milliards viendront de nouveau alimenter le marché. Il y a un milliard de bons de la défense nationale que vous venez d'amortir. Il y a encore 4 milliards de disponible de sorte que si l'on raisonnait automatiquement, il y aurait en fait, et en

argent frais, 19 milliards de disponibilités à trouver.

Cela n'est pas de nature à laisser dire qu'il y a lieu de s'alarmer, que tout sautera, que le franc va s'effondrer, etc.

Mais je dois dire qu'il faut procéder avec méthode et avec prudence,

M. HACHETTE. Je n'ai pas remarqué que vous ayez compris dans vos chiffres le remboursement du dernier emprunt anglais.

M. LE MINISTRE. C'est exact.

M. HACHETTE. N'avez-vous pas aussi à remettre à la Tchécoslovaquie une certaine somme pour lui permettre de rembourser son emprunt à échéance d'avril ?

M. LE MINISTRE. En ce qui concerne l'emprunt de décembre, je dois dire que ce sont les chemins de fer qui sont autorisés dès cette année à trouver leurs ressources sur le marché ; même je leur ai demandé de continuer à faire leurs opérations par guichets.

M. HENRI ROY. Vous leur laissez les livres, alors ?

M. LE MINISTRE. Les livres sont au fonds d'égalisation des changes.

Je dis qu'il faut procéder avec méthode et avec prudence. Je l'ai dit à la commission de la Chambre, je le répète ici. En effet, les premiers mois de l'année sont parmi les plus difficiles et le président du conseil, récemment, à Lyon, montrait qu'en cette période il y a une concurrence entre les besoins de l'Etat et les besoins de l'industrie privée.

Il y a une autre chose dont on n'a pas assez tenu

compte, c'est la question de notre balance commerciale. Je me suis permis d'attirer tout spécialement l'attention de M. le ministre du commerce sur cette question, qui devient préoccupante. La balance commerciale était déficitaire de près de 10 Milliards. On ne peut dire que les exportations invisibles le couvrent. Elles sont d'un milliard peut-être, mais il y a eu un appauvrissement en devise, de 7 à 8 milliards. En outre, après une période de stagnation, les industries se ravitaillent en matières premières et il y a des stocks à reconstituer. Ce sont des causes saines d'exportation de capitaux, à côté des causes malsaines, que je ne néglige pas, qui sont également importantes, spéculations sur matières premières au-delà des nécessités et aussi sur valeurs étrangères, mais, raisonnant objectivement, examinant les choses, il est certain que le déficit de la balance commerciale pesait lourdement sur nous et que la reconstitution des stocks pesait longuement sur nous.

J'ai dit au ministre du commerce qu'il faut à tout prix envisager cette situation et surtout, étant donné le paradoxe formidable que vous avez constaté, savoir que dans l'Europe centrale, où nous avons des amis que nous sommes obligés de soutenir au point de vue de la défense nationale, précisément parce que ce sont des pays vendant des matières premières alimentaires, c'est l'Allemagne qui les achète et, comme elle n'a pas d'argent, elle les paie en matériel ou en armements. Cette question dépasse ma compétence.

D'autre part, en matière fiscale, nous allons entrer dans la période des basses eaux. Puis, je le reconnaiss, dès le mois d'avril, mai, juin, c'est avec une reprise qui, je l'espère, sera à son essor avec le mouvement nouveau de l'exposition, des rentrées de devises, une circulation plus active des capitaux.

des capitaux.

à une circulation mondiale de 10 milliards.

C'est donc dans les premiers mois qu'il faut méanger la trésorerie, et je dois vous dire que j'ai tout à l'heure soumis cette déclaration au président du conseil. On peut méanger cette trésorerie en arrêtant toute dépense injustifiée (très bien ! très bien !) et, je le dis nettement, en accompagnant toute réforme entraînant une nouvelle dépense permanente des ressources normales et permanentes.

procéder à M. LE PRÉSIDENT. C'est la politique de la commission.

d'en obtenir un plus grand résultat pour empêcher au moins des

M. HENRI ROY. Il y a longtemps que j'entends chanter cet air-là !

Nous nous préparons par plusieurs de faits nombreux

M. MARCEL REGNIER. Les vieilles chansons sont les plus belles.

M. LE MINISTRE. Le gouvernement se préoccupe aussi d'arrêter les hausses injustifiées et excessives des prix et le ministre des finances y est intéressé pour mettre un terme à des courses de revendications qui compliqueraient encore les difficultés actuelles.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. C'est la justification de toute notre action.

les raisons pour cela. Si on laissait faire les personnes,

M. LE MINISTRE. Je me suis donc préoccupé d'échelonner les possibilités de trésorerie et par conséquent de tenir compte des difficultés des trois premiers mois, pour échelonner ensuite sur les autres mois, en adaptant les dépenses à la force même des possibilités.

Messieurs, je sais que les bons à court terme sont à un niveau décevant et ceci aussi est préoccupant. La circulation n'en était que de 4.419 millions le 31 janvier, alors qu'il y

... une circulation monétaire de 86 milliards.

En 1932, il y avait 4.419 millions de bons, alors qu'en 1932, 1933, 1934, il y avait 13 à 14 milliards de bons, avec une circulation et une activité moindres. Je crois que cette différence était due en partie au bas intérêt des bons par rapport au taux courant du marché. Il a été élevé, comme le taux des bons de la défense nationale, et depuis, il y a une maléoration très sensible. Je crois que la même évolution ne tardera pas à se produire pour les bons et en plus j'étudie les moyens pratiques d'en obtenir un plus grand nombre pour arriver au chiffre des années 1933 à 1935.

Nous nous préoccupons par ailleurs de faire rentrer progressivement les impôts arriérés de 1934-1935-1936, sans contrainte, après accord avec les contribuables, soit par trimestrialités, soit par mensualités, comme on fait en matière commerciale pour les dettes criardes.

M. SCHRAMBECK. Il y en a beaucoup ?

M. LE MINISTRE. 3 à 4 milliards, il y en a d'irrecouvrables, mais beaucoup peuvent être récupérés.

M. MILAN. Seulement, on ne peut pas faire sauter les maisons pour cela. Si on laissait faire les percepteurs, comme ils sont responsables des recouvrements, c'est eux qui mettraient les maisons par terre, sans aucun profit pour le trésor, et c'est pourquoi le Parlement a voté le texte disant qu'on prendra des engagements. Comme il s'agit d'un commerçant, on lui dit : "Vous allez payer au fur et à mesure, tout en vous engageant à payer l'impôt de votre année, régulièrement, et si vous manquez un terme, l'intégralité de la créance sera due."

Et les poursuites peuvent alors être engagées contre les contribuables récalcitrants./

Enfin, messieurs, tout en garantissant les collectivités qui sollicitent ce marché, nous leur demanderons de pourvoir à leur trésorerie sous leur signature, en nous réservant, bien entendu, de coordonner sous notre direction et sous notre contrôle les opérations.

C'est ce que nous avons fait pour les chemins de fer. Les réseaux devaient au Trésor, à la fin de janvier 1937, une somme globale de 6.599 millions. Et, comme je l'ai dit, chaque semaine, ils se présentent la bourse ouverte pour demander de l'argent, cinquante, soixante, cent millions. Ils ont des autorisations spéciales d'émission; ils n'ont pas pu encore les utiliser en France; d'ailleurs ils ont fait constamment depuis 1920 des émissions à l'étranger. Je reprendrai les dernières :

1928 : Amérique, Hollande, Suisse.

1929 : Hollande.

1930 : Hollande, Suisse.

1931, 1932, 1933 : Hollande, Suisse.

1935 : deux emprunts en Angleterre.

1936 : 4 emprunts en Angleterre - 15 mars, 30 mai, 30 avril, 15 septembre.

De même la ville de Paris : emprunts de 1927, 1930, 1932.

De même les compagnies de navigation.

Ces emprunts ont été fait par chaque réseau en ordre dispersé, et parfois dans des conditions assez défectueuses au point de vue moral pour notre crédit. Nous leur avons demandé de s'entendre et de faire un emprunt massif destiné à nous rembourser nos avances.

Certes l'Etat garantit ces remboursements; mais je me suis refusé énergiquement à céder de l'or qu'on nous demandait. On disait : "Il faut que vous remettiez à la Banque

42

d'Angleterre l'or correspondant." J'ai répondu : Je n'ai pas besoin de vous dans ces conditions; je ne le ferai pas."

L'opération est faite dans les mêmes termes que celle de février dernier et l'emprunt est fait en devises. Les devises vont au fonds d'égalisation des changes. L'emprunt sera remboursé en devises, et il n'y a point de gage d'or au sens propre du mot : l'or, la Banque d'Angleterre et les banques ne peuvent s'en saisir; il demeure la propriété de la Banque de France, et même si nous ne payions pas, on ne pourrait le prendre. La convention est, comme l'an dernier, que nous donnerons à la Banque de France, les devises nécessaires; et si nous ne pouvions donner ces devises, nous achèterions nous-mêmes l'or à la Banque de France.

La convention est faite dans les mêmes termes que celle de l'an dernier. J'ai les textes et je suis prêt, si vous le voulez, à les lire à la commission des finances.

M. ABEL GARDEY, rapporteur général. - Le taux ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Le taux est de 3,5 p.100; l'échéance des remboursements, du 10 au 30 décembre.

On m'a demandé si j'envisageais d'autres opérations de ce genre à l'étranger. Je dois déclarer que si les sociétés voulaient emprunter à l'étranger, je ne les y autoriserais que pour un moyen terme et non pas pour des emprunts de caisse, et, bien entendu, sans gage aucun, dans les conditions normales d'un emprunt commercial.

J'espère toutefois, maintenant qu'on sait que toute alarme est vaine, que les détenteurs de capitaux ne laisseront pas croire à l'étranger qu'ils n'ont ni la foi ni le patriotisme de participer à la vie de leur propre nation. Mais encore une fois, ce qui est néfaste, ce sont ces rumeurs constantes : "Mais on va glisser... Mais on va dévaluer." Il n'est pas un ministre des finances, je m'excuse de le

dire, il n'est pas un gouvernement qui, sous l'avalanche périodique de bruits de cet ordre, pourrait vraiment poursuivre des opérations normales de trésorerie.

Il faut évidemment qu'un terme soit mis à certaines opérations de caractère purement spéculatif. Lorsque j'emploie ce terme, il est bien entendu que je fais la différence avec la spéculation commerciale. Celle-ci est une prévision normale sans laquelle il n'y aurait pas de commerce. Mais on me signale des gens qui en ce moment font des opérations à terme sur des matières premières au-delà de tous leurs besoins possibles, ou sur des valeurs étrangères; on ne peut pas dire que les exportations de capitaux faites dans ces conditions soient des exportations licites et aident à la reconstitution ou à la consolidation de notre monnaie.

Les uns sont attirés par la hausse constante des matières premières dans le monde; les autres, je le répète, agissent sous l'influence des rumeurs de dévaluation ou de glissement. C'est pour freiner ce mouvement que la Banque de France a relevé le taux de l'escompte.

Je réponds ici à une préoccupation : pourquoi l'a-t-on élevé à 4 p.100 en dépit de l'existence du fonds d'égalisation des changes ? C'est que, je le crois et tel a été l'avis de la Banque de France, le jeu du fonds d'égalisation des changes et le relèvement du taux d'escompte de la Banque ne s'excluent pas dans certaines conditions, mais au contraire se complètent dans le cas présent.

M. LE PRÉSIDENT. Surtout quand les opérations du fonds d'égalisation ne sont pas pratiquées par des financiers.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Monsieur le président et la commission me permettront de réservier mon sentiment là-dessus...

Dans le cas présent, l'élévation du taux d'escompte de

la Banque est destiné à jouer son rôle normal et particulièrement à mettre un terme aux excédents de remboursement touchant surtout les bons ordinaires du Trésor et les bons de la Défense nationale.

Les taux des bons ordinaires du Trésor sont établis en fonction du taux d'escompte de la Banque de France : le taux est obligatoirement fixé à un niveau légèrement inférieur à celui du taux de l'escompte. Or le taux de l'escompte de la Banque était depuis le 15 septembre dernier de 2 p.100, le taux des bons ordinaires à 1, 7/8. L'expérience a prouvé que ce taux était trop bas pour la place de Paris , qu'il n'était plus suffisant pour assurer des excédents de souscription et même maintenir les souscriptions en cours.

J'ai tout à l'heure fait connaître à la commission les conséquences de l'élévation du taux pour les bons de la Défense. Je suis convaincu que l'effet se produira de même pour les bons à court terme, et je vais donner un exemple :

~~xxxxxx~~ Jusqu'aux derniers mois de 1936, dans les caisses d'épargne les demandes de remboursement excédaient les dépôts. J'ai ici les graphiques établis au ministère des finances :

Si nous remontons de quinzaine en quinzaine en partant de Décembre, nous constatons jusqu'au 24 décembre des excédents de retraits sur les dépôts : 70 millions, 14, 30, 43, 185, 323, 268, 183 millions. Puis 500 millions, 529 millions Pendant toute l'année 1936, sauf les trois premiers mois, il y a eu excédents de retraits sur les dépôts, dont le total atteint 5.041 millions.

Prenons maintenant les périodes suivantes:

Du 28 décembre au 3 janvier, 11 millions d'excédent des dépôts sur les retraits.

Du 4 au 10 janvier, 75 millions d'excédent.

Du 11 au 17, 94 millions.

Du 18 au 24, 52 millions.

Du 24 au 31, je n'ai pas encore les résultats de la Caisse nationale, mais il y a déjà 52 millions d'excédent.

Au total, 163 millions d'excédent des dépôts sur les retraits, - sans compter les résultats de la Caisse nationale, - pour le mois de janvier. C'est évidemment un témoignage du maximum calme et de la confiance des épargnants. C'est aussi, je crois, la preuve que, les besoins étant satisfaits, l'épargne se reconstitue.

On peut donc espérer, je crois, que sur le plan plus large du marché des capitaux le même phénomène se produira.

Il fallait apporter des chiffres exacts : je vous les ai apportés. Je vous ai dit tout ce que je savais, je n'ai rien dissimulé ni de ma pensée, ni des faits ni des chiffres. Nous administrons les finances du pays avec la plus grande confiance, en tenant compte des conseils qui nous seront donnés, des suggestions qui nous seront faites et dans l'unique intérêt du bien public.

M. LE PRESIDENT. Nous vous avions posé trois questions auxquelles vous n'avez pas encore répondu. Je les prends dans l'ordre inverse :

Le Gouvernement a-t-il en vue des projets susceptibles de retentir sur les dépenses budgétaires ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Le Gouvernement n'a pas délibéré sur cette question.

M. ABEL GARDEY, rapporteur général.- Vous avez seulement indiqué que vous ratifiez les dépenses publiques justifiées, mais vous ne pouvez pas vous prononcer sur les réformes nouvelles susceptibles d'être entreprises ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES. On m'a parlé du fonds national de chômage, de la retraite des vieux travailleurs : je demanderai des ressources correspondantes.

Il y a d'autre part des dépenses qui pourront paraître justifiées au cours de l'exercice. Le Parlement est toujours souverain pour en décider lorsque le Gouvernement, en ayant délibéré, les présentera. Il y a notamment les crédits qui figuraient dans un collectif pour relever les salaires des auxiliaires de l'Etat qui étaient tout à fait insuffisants.

M. ABEL GARDEY, rapporteur général. - Nous les avons rejetés parce qu'il y a là une assimilation très dangereuse.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Ce sont des questions qui se poseront.

M. LE PRESIDENT. Ce sont de petites choses. Ce que nous demandons c'est ceci : s'il y a des augmentations considérables qui retentiront sur le budget, nous vous demandons de faire un effort ministériel pour que cela ne se traduise pas par un nouveau déficit.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Je fais cet effort et le Gouvernement en délibérera. Nous vous ferons connaître le résultat.

M. LE PRESIDENT. Vous voudrez bien faire connaître à l'avance au Gouvernement l'avis de la commission des finances du Sénat. - Je crois avoir l'acquiescement des mes collègues (Assentiment.) dans toutes sortes de cette réserve pour dans la limite des disponibilités budgétaires.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Je ne manquerai pas de faire connaître à M. le Président du Conseil la désir, la volonté que vous avez...

M. LE PRÉSIDENT. La volonté !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. D'autant que la préoccupation de la commission répond à la vôtre, au moment où vous faites appel au crédit public.

M. LE PRESIDENT. Autre question : les besoins de la trésorerie; comment le Gouvernement compte y faire face. Vous nous avez donné des explications. Mais ce à quoi j'attache la plus grande importance, c'est ce que je viens de dire. C'est aussi qu'il faudrait changer entièrement le système. Il est une pratique à laquelle il faudrait mettre un frein : toutes les collectivités considèrent l'Etat comme destiné à leur faire des avances indéfinies. Il y a toute une politique nouvelle à faire. Aucun pays ne peut résister à la politique de la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf.

M. PIERRE Laval. Il faudrait aussi ne pas leur imposer tant de charges.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Mais, monsieur le président Laval, il y a beaucoup de charges qu'on n'impose pas et qui tout de même se créent.

M. BABAUD-LACROZE. J'ai deux questions à poser à M. le ministre.

Les administrateurs, préfets et sous-préfets sont un peu surpris de l'afflux des subventions données aux collectivités locales, qui arrivent, me disait un préfet, par tombereaux chaque jour, mais toutes assorties de cette réserve : "... dans la limite des disponibilités budgétaires".

*Sur la subvention d'après un barème déterminé, ou autrement.*

• Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que vous risquez de créer des illusions dangereuses dans tout le pays pour ces communes, ces sociétés d'électricité, etc., qui ont demandé de l'argent ? N'y aurait-il pas lieu de renoncer à cette formule qui va aboutir à des désillusions ?  
générales.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. La désillusion serait plus grande si on leur promettait sans réserve de les payer et si on ne les payait pas.

Il y a des communes à qui on devait des subventions depuis deux et trois ans déjà. Elles avaient fait des travaux d'électrification rurale, d'adduction d'eau potable, des constructions scolaires. On n'avait pas demandé de subvention avant les travaux, ce qui avait mis le département de l'intérieur en situation difficile. On vient de les payer. Il y a d'autres communes qui veulent engager des travaux, qui font des emprunts. Je crois prudent de les prévenir, pour elles comme pour l'Etat, que ces travaux ne pourront être financés que dans la limite des disponibilités.

M. BABAUD-BACROZE. Il faut régler cette question. Les collectivités ne font pas cette distinction.

M. MARCHEL REGNIER. Il y a deux choses à distinguer. Il y a la participation de l'Etat réglée par la caisse des prêts aux communes, et puis il y a les subventions. On prodigue peut-être un peu trop les subventions, on fait trop de promesses.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Les subventions sont accordées d'après des barèmes. Lorsqu'un projet est envoyé au ministère de l'intérieur, au ministre de la santé publique, au ministre de l'agriculture, on approuve le projet et on

fixe la subvention d'après un barème déterminé. On annonce aux communes le montant de la subvention, mais on les prévient, pour éviter les inconvénients qui se sont produits il y a quelques années - des communes avaient fait leurs travaux et il n'y avait pas eu de subvention, - que la subvention sera payée dans la limite des disponibilités budgétaires.

M. LEON PERRIER. Le grand nombre des subventions provient de ce que, dans le régime ancien, les communes n'avaient pas le droit de commencer leurs travaux si elles n'avaient pas de subvention. Le fait de commencer les travaux faisait perdre le bénéfice de la subvention.

Alors, depuis deux ou trois ans, on donnait aux communes des autorisations de construire en leur faisant prendre l'engagement de payer la totalité au cas où l'Etat ne pourrait donner une subvention; on leur faisait même voter des centimes à cet effet.

Il y avait des séries de communes qui avaient fait des dépenses dans ces conditions. Elles ont fait valoir que les constructions étaient faites et les entrepreneurs impayés, pour demander des subventions. Ces rappels de subvention ont eu lieu dans de nombreux cas. Il s'agit de subventions anciennes pour la plupart.

M. BABAUD-LACROZE. Il y a des subventions ~~anciennes~~ nouvelles.

M. LEON PERRIER. La grosse partie de ces paiements a trait à des subventions déjà déterminées, mais qui n'avaient été que promises et non payées.

M. BABAUD-LACROZE. Ma seconde question concerne le chômage, auquel vous avez fait allusion.

Vous avez, du fait de la loi de 40 heures, opéré un nouveau recrutement de main d'œuvre dans certaines administrations, notamment les chemins de fer. Nous sommes très surpris de voir que cette main d'œuvre a été recrutée tout entière dans les campagnes et que les chômeurs restent chômeurs parce qu'ils ne veulent pas travailler.

On arrive à ce résultat : on dépeuple un peu plus nos campagnes, et la masse des chômeurs, à qui on peut offrir du travail - on peut les y forceer - ne bougent pas. Ceci a une grosse répercussion au point de vue budgétaire. Je me permets d'attirer votre attention sur ce point.

M. ANDRE LEBERT. Supprimez les secours.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. C'est une de mes préoccupations. J'avais dit dans la discussion du budget que si j'avais diminué les crédits pour le chômage, c'était précisément en prévision de ce que, pour les cantonniers, pour la garde mobile, pour les agents de police, pour les postes, les chemins de fer, on pouvait recruter parmi les chômeurs. Mon collègue M. Bedoucet a fait décider par les compagnies qu'on reculerait l'âge de l'inscription jusqu'à 35 ans pour les chômeurs pour pouvoir en recruter.

Je ne trahirai aucun secret en disant qu'on veuille bien donner aux compagnies - je crois que mon collègue du Travail l'a fait - la liste des chômeurs qui sont dans ces conditions et en leur demandant de les embaucher par priorité.

M. BABAUD-LACROZE. Très bien !

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Mais d'autre part nous avons aussi des facteurs, des cantonniers, pour les grandes villes.

Pour les localités de banlieus, il y a les gardes mobiles et les agents de police, ou même aussi des wantonniers et des facteurs. Je vous prie de croire que je m'efforce, dans un intérêt que vous comprenez, d'entrer dans cette voie.

Maintenant, vous le savez, les compagnies de chemins de fer quelquefois passent au-dessus des indications ou des suggestions qu'on leur fait, et ~~peut-être~~ en ce point ne sommes-nous ~~peut-être~~ pas nous-mêmes ~~peut-être~~ exempts de tout reproche. Il y a beaucoup de recommandations de parlementaires qui parviennent aux compagnies en faveur de tel petit paysan...

M. PIERRE LAVAL. Il y a lieu de faire quelques réserves. On n'a pas voulu dire qu'on imposerait aux compagnies de chemins de fer de choisir spécialement les plus mauvais agents ou les plus mauvais ouvriers.

Les dirigeants des compagnies de chemins de fer doivent tout de même avoir une certaine latitude pour choisir les candidats qui leur praissent les plus aptes.

M. BABAUD-LACROZE. Ce sont les agriculteurs ?  
M. PIERRE LAVAL. Si ce sont les agriculteurs, cela se trouve comme ça.

Je suis très heureux de voir les chômeurs utilisés, mais je ne ferai jamais grief à un patron de choisir sur une liste de travailleurs les plus courageux.

M. ALBERT MAHIEU. Je pense comme M. Pierre Laval. Dans un département où sévit un chômage intense, avec 55.000 chômeurs complets, sans compter les chômeurs partiels, je suis bien obligé de dire que parmi les chômeurs intégraux, il y en a 50 p.100 qui ne travailleront jamais plus. Il y a là des hommes trop vieux ou malades, et toute sorte de gens plus ou moins tarés; ils ne travailleront plus.

52

Dans le port de Dunkerque où il y a 3.000 dockers, il y en a 1.900 qui travaillent tous les jours. Ce sont toujours les mêmes; les embaucheurs ne veulent pas prendre les autres parce qu'ils ne rendent pas. Vous ne voulez pas tout de même obliger les compagnies de chemins de fer, qui ont la charge de la sécurité de millions de personnes, à prendre ces gens pour en faire des ouvriers. Lorsque l'on a fait la loi de 40 heures, vous saviez bien de que feraient les compagnies de chemins de fer, qu'elles prendraient des ouvriers spécialisés. Et c'est pourquoi j'avais dit à M. Lebas de donner des délais, de façon que la terre ne soit pas abandonnée quand les travaux des champs deviendront utiles.

M. MANUEL FOURCADE. Je remplis un simple mandat. Mon collègue M. Farjon, obligé de quitter la commission, m'a laissé l'énoncé de sa question.

Il a été frappé d'entendre M. le ministre déclarer que les fonds nécessaires à l'Etat, tant pour ses propres besoins que pour ceux des collectivités auxquelles il a dû consentir des avances, pourraient être obtenus par un emprunt, alors que d'autre part M. le ministre déclarait que si la ville de Paris essayait de placer un emprunt d'un milliard, elle n'y réussirait pas. M. Farjon n'a pas perçu la conciliation de ces deux propositions.

M. LE PRESIDENT. Je crois l'apercevoir un peu...

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Il y a un mois que les compagnies de chemins de fer avaient essayé d'un emprunt.

Je dois dire que des opérations d'emprunt à moyen terme ou à long terme en ce moment sont assez difficiles à concevoir. Il faut trouver un climat favorable et il faut d'autre part laisser se reconstituer les capitaux nécessaires.

M. LE PRESIDENT. Mais vous drainez - ou plutôt vos pré-décesseurs ont drainé quinze, vingt milliards <sup>par an</sup> depuis des années. Et on dit que le capital fait défaut, qu'il y a désertion, exportation à l'étranger. C'est possible, mais il est ~~aussi~~ inutile de chercher si loin. La France fait quinze ou vingt milliards d'économies par an; elle ne peut pas employer cette somme en valeurs de l'Etat : elle a d'autres besoins, surtout en ce moment. Vous dites qu'il y a une reprise des affaires assez considérable : naturellement il y a des capitaux qui s'investissent.

Alors, que voulez-vous ? Sur les 25 milliards dont la France peut disposer par an, il y a dix milliards retenus par des investissements locaux. Il reste 15 milliards, dont beaucoup ne vont pas de leur plein gré aux valeurs d'Etat. Alors vous avez trouvé environ 10 milliards. Vous êtes forcés pour le surplus d'aller à l'étranger, jusqu'à ce que vous n'ayez plus de crédit nulle part; c'est fatal.

M. HACHETTE. C'est le résumé de toute la situation.

M. MANUEL FOURCADE. M. le ministre a dit, je crois, que le climat pour un emprunt va aller s'améliorant...

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Monsieur le bâtonnier, je connais à la fois votre subtilité et votre malice, puisque nous sommes presque du même pays. Mais n'abusez pas de l'ironie à mon égard. Il y a tout de même des époques où il est difficile de faire des placements. Ce n'est pas moi seul qui m'en aperçois. M. Régnier sait très bien que, lorsqu'il a voulu faire en février dernier une opération d'emprunt à moyen terme, il a obtenu 2 milliards.

Il faut, selon les circonstances, s'adresser au marché monétaire ou au marché des capitaux et voir en tout cas le meilleur moment de faire l'un ou l'autre. A l'heure

56

présente, je le déclare, et les compagnies de chemin de fer s'en sont aperçues en décembre, il serait difficile de faire un placement à long ou moyen terme. C'est pourquoi je veux passer les trois mois qui viennent en utilisant l'emprunt des réseaux et en faisant appel d'autre part au marché monétaire à reconstituer, pour atteindre le mois de mai, et alors faire un emprunt à moyen terme, pour aller ensuite, si possible à des emprunts plus longs.

M. LE PRESIDENT. C'est votre politique que je reconnais sage et la seule possible; et c'est la seule qui soit exclusive d'opérations dont nous ne voulons pas. Autrement, je vous mets au défi de trouver le moyen de remplir les coffres du Trésor.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. J'ai cherché : je ne vois pas d'autres moyens.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Il faudrait que l'exécution soit fortifiée par une politique de sagesse, de resserrement budgétaire.

M. LE PRESIDENT. C'est indispensable.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Notre préoccupation rejoint la vôtre, mais vous ne pouvez faire la politique que vous exercez que si vous donnez satisfaction à ce besoin pressant.

M. HACHETTE. Si les capitaux s'inquiètent, c'est parce qu'ils sont en présence d'un déséquilibre permanent.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Mais, oui ou non, peut-on ne pas faire 915 milliards de dépenses pour la défense nationale ? Peut-on ne pas combler - c'est un fait que je regrette, j'insiste pour qu'on y mette un terme, mais c'est un fait - le déficit des chemins de fer, conséquence de

cette anarchie qui s'exerce depuis quelques années entre les transports ?

M. LE PRESIDENT. Ne ruseons pas !

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Je ne ruse pas. Il y a des dépenses budgétaires proprement dites. Je n'en tire aucun amour-propre personnel, mais j'espère tout de même que nous pourrons aboutir à un déficit budgétaire moindre que ceux des années précédentes.

M. BABAUD-LACROZE. Est-ce que l'emprunt intérieur de 5 milliards pour la défense nationale a rendu ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Je l'ai dit tout à l'heure : il y a 1.300 milliards d'argent frais et 3 milliards de consolidation de bons à neuf ans, aucun bon n'étant venu à remboursement.

Ensuite, on côté anglais, on voulait, le 27 octobre dernier, et ce fut une sorte bêteille, ou encore une bête dernière, on lançait une balleuse d'osse, on dit : "Stabilité, vous, fixez-vous un point", je répondis aux Anglais : "Vous, vous conservez une marge indéfinie de placement, les américains ont une marge de 10 %, les Italiens également, vous vouliez n'attacher à un poceau de fer, alors que vous seriez libres de décoller et de glisser. Non, si vous voulez faire une révolution nationale, oui, je dis qu'on la fasse, mais qu'il ne se fasse anarchie.

M. DESS. J'en conclude qu'il n'est pas dans votre intérêt de stabiliser maintenant.

M. LE PRESIDENT. J'en conclus qu'il n'est pas dans votre intérêt de stabiliser maintenant.

M. MILAN. Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous avez dit qu'il n'était pas dans votre esprit de dévaluer une nouvelle fois ni d'instaurer le contrôle des changes, mais il y a une question dont on a beaucoup parlé dans les journaux, c'est celle de la stabilisation de la monnaie. Vous n'en avez pas dit un seul mot. Or, dans beaucoup de journaux, on a annoncé que votre intention était de stabiliser au taux le plus bas, au tiers au lieu du quart. Beaucoup de spéculations sont faites là-dessus. Il y a quelque chose à faire. Tous les jours, on dit qu'on va stabiliser à 43 milligrammes d'or au lieu de 49 milligrammes. C'est par exemple dans "le Figaro".

M. LE MINISTRE. La question est délicate. Je ne m'appelle pas "le Figaro". Je n'ai jamais dit nulle part que je stabiliserais le franc à tel ou tel niveau. J'ai dit à deux reprises que dans l'intérêt de la liberté des échanges, il serait nécessaire, pour les grands pays signataires de l'accord monétaire, d'élargir leur accord et d'arriver à une sécurité plus grande des monnaies.

Lorsque, du côté anglais, on voulait, le 27 septembre dernier, et ce fut une rude bataille, ou encore ces temps derniers, on lançait des ballons d'essai, on dit : "Stabilisez, vous, fixez-vous un point", je réponds aux Anglais : "Vous, vous conservez une marge indéfinie de glissement, les Américains ont une marge de 10 %, les Italiens également, vous voulez m'attacher à un poteau de fer, alors que vous seriez libres de dévaluer et de glisser. Non, si vous voulez faire une stabilisation permanente, moi, je dis qu'on la fasse, mais qu'on la fasse ensemble."

M. MILAN. J'en conclus qu'il n'est pas dans votre esprit de stabiliser maintenant.

M. LE MINISTRE. Ce ne serait jamais qu'avec une négociation.

M. TOURNAN.  
M. FAURE. Le déficit de 7 à 8 milliards/<sup>de la balance commerciale</sup> va-t-il pas entraîner des exportations d'or ? Cela diminuera le gage de la monnaie.

M. HACHETTE. C'est la raison de l'inquiétude des capitaux.

M. LE MINISTRE. Une des raisons.

M. TOURNAN. Le jour où on voudra discuter cela, j'aurai quelques propositions à faire.

M. LE PRÉSIDENT. Personne ne demande plus la parole?.  
Nous vous rendons votre liberté, monsieur le ministre.

(M. le ministre quitte la salle de la commission).

M. LE PRESIDENT.- La question est trop grave pour que je ne demande pas à la Commission de décider elle-même sous quelle forme , il sera rendu comme à la presse de cette audition qui est loin, - en ce qui me concerne tout au moins,- d'avoir calmé les appréhensions qu'avaient fait naître l'exposé de M. le Rapporteur Général.

M. DELTHIL.- Je suis très ému par l'écart que j'ai constaté entre les chiffre du Ministre et ceux de M. le Rapporteur Général.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je maintiens intégralement tout ce que j'ai dit et suis prêt à appuyer mes affirmations sur des faits et des chiffres .

Le Gouvernement ne nous apporte, comme moyens de trésorerie, qu'un expédient et qu'une grande espérance. C'est insuffisant . J'en conclus que nous devons être plus que jamais attentif aux mouvements de la trésorerie .

M. MAHIEU.- Eh bien ! Voilà les conclusions que nous devons mettre dans notre communiqué. Cela suffit .

M. LEON PERRIER.- Prenons garde de ne pas alarmer l'opinion .

M. LE PRESIDENT.- Sans doute ! Mais nous devons aussi veiller à dégager notre responsabilité .

Il me semble que nous pourrions , nous inspirant des deux principes, nous borner à faire le communiqué suivant :

"La Commission des Finances s'est réunie hier sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX. Elle a entendu M. VINCENT AURIOL, Ministre des Finances, sur la situation de la Trésorerie .

La Commission "prenant acte de ce que le Ministre a déclaré qu'il était résolument hostile à une nouvelle dévaluation .....

tion et au contrôle des changes, considérant qu'à l'heure actuelle les problèmes de la trésorerie présentent une importance particulière, a décidé d'en suivre attentivement l'évolution".

La communiqué ainsi rédigé est approuvé .

La séance est levée à 19 heures 15.

Le PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES :

*Coillot*

COMMISSION DES FINANCES

---

---

---

Séance du Lundi 8 Février 1937

---

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de  
M. JOSEPH CAILLAUX.

Présents : MM/ CAILLAUX. GARDEY. MAHIEU. FOURCADE. TOURNAN  
PROVOST-DUMARCAIS. de LA GRANGE. CHAMPETIER  
de RIBES. LINYER. HACHETTE. DELTHIL. REGNIER  
BABAUD-LACROZE. ROY. CUMINAL. SCHRAMECK.  
MOUNIE. LAVAL. VALADIER. LANCIEN. MORIZET/

---

ARTICLE I48 DU CODE DES VALEURS MOBILIERES

- Sur le rapport de M. GARDEY, Rapporteur Général, la Commission adopte la proposition de loi, adoptée par la Chambre, tendant à compléter l'article I48 du Code des Valeurs Mobilières .

VOIES FERREES D'INTERET LOCAL

- Sur le rapport de M. REGNIER, la Commission émet un avis favorable à l'adoption du projet de loi ayant pour objet de proroger certaines dispositions financières relatives aux voies ferrées d'intérêt local.

APPRENTISSAGE /.....

APPRENTISSAGE DANS LES ENTREPRISES ARTISANALES

- Sur le rapport de M. CUMINAL elle émet un avis favorable à l'adoption de la proposition de loi portant organisation de l'apprentissage dans les entreprises artisanales .

MONUMENT A EMILE LOUBET

- Sur le rapport de M. FOURCADE elle adopte la proposition de loi tendant à accorder une subvention de 100.000 francs à la Ville de Montélimar, pour l'érection d'un monument à Emile Loubet.

REGULARISATION DE CREDITS

- Sur le rapport de M. le Rapporteur Général, la Commission adopte le projet de loi portant régularisation de crédits ouverts par décrets au titre de l'exercice 1936.

OUVERTURE ET ANNULATION DE CREDITS SUR  
L'EXERCICE 1936

M. LE RAPPORTEUR GENERAL lit un rapport tendant à l'adoption du projet sous réserve de certaines modifications .

Les propositions du Rapporteur sont adoptées sans débat. Seuls donnent lieu à discussion les chapitres suivants :

- Travail .- Chapitre 22.- Subvention aux fonds de chômage spéciaux créés en vue de venir en aide aux artistes non salariés des arts graphiques plastiques, dramatiques et musicaux ... I.425.000

M. LE RAPPORTEUR GENERAL .- Le crédit supplémentaire qu'on nous demande porterait à 8 millions le montant du crédit ouvert au chapitre 22 pour l'exercice 1936/

Vous vous rappelez que la Commission avait demandé qu'un contrôle fût fait de l'emploi de cette subvention versée à la .....

la Ville de Paris . J'ai reçu récemment communication du rapport de l'inspecteur des finances chargé d'exercer ce contrôle . Ce rapport relève une insuffisance absolue d'organisation administrative; il souligne qu'aucun contrôle n'est exercé sur les bénéficiaires de secours . Des dossiers très critiquables ont été trouvés et des fraudes ont été constatées . Je vous propose , en conséquence, d'ajourner le vote du crédit jusqu'à ce que le Ministre nous ait donné l'assurance qu'un contrôle sérieux empêcherait le renouvellement des abus constatés.

M. MORIZET.- S'agit-il d'un fonds municipal ou d'un fonds destiné à venir en aide à tous les artistes, qu'ils habitent Paris ou les communes de la banlieue ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est un fonds municipal alimenté comme tous les fonds de chômage municipaux, par des subventions de l'Etat et une participation assez faible de la Ville.

M. VALADIER.- Le contrôle , réclamé par nous, montre que des abus et des malversations se sont produits . Aucune garantie ne nous est donnée qu'il ne s'en produira plus/ Dans ces conditions, il me paraît sage de refuser le crédit supplémentaire qu'on nous demande .

M. DELTHIL.- Pourquoi ne venir en aide qu'aux seuls artistes habitant Paris ? Ceux qui habitent la province ne sont pas moins intéressants .

M. MAHIEU.- Pourquoi ne pas accorder la subvention au fonds départemental de chômage de la Seine ? Cela permettrait de secourir les artistes qui habitent les communes de banlieue.

M. LE PRESIDENT.- Tout cela montre que la question mérite d'être étudiée . La disjonction s'impose donc .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Elle est d'ailleurs sans inconvénient puisque la Ville de Paris fait l'avance des sommes distribuées .....

distribuées sous forme de secours .

- Le Chapitre est disjoint .

#### MARINE MARCHANDE

Chapitre 36.- Exploitation des services postaux sur l'extrême Orient, l'Australie, la Nouvelle Calédonie, la Côte Orientale d'Afrique et la Méditerranée orientale 66.568.770 frs .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL déclare qu'il est inquiet de voir ainsi augmenter sans cesse les subventions accordées aux compagnies de navigation . Il y a là un problème qui mérite une étude sérieuse .

M. SCHRAMECK.- Quand le projet portant ratification de la Convention avec les Messageries maritimes vint devant le Sénat, je demandai que l'on inscrivît dans cette convention , une clause prévoyant la résiliation au cas où la subvention destinée à couvrir le déficit d'exploitation dépasserait 40 millions . Le Président de la Commission de la Marine me donna l'assurance que ce chiffre ne serait jamais atteint . Or, le montant de la subvention versée annuellement à la Compagnie Messageries maritimes atteint maintenant 250 millions . Où s'arrêtera-t-on ?

M. HACHETTE.- Il serait possible de réduire le déficit des Messageries Maritimes si la Compagnie pouvait augmenter ses tarifs de frets. Mais le Gouvernement le lui interdit .

Elle se trouve donc contrainte de continuer à percevoir des frets inférieurs aux frets perçus par les Marines étrangères notamment par la Marine anglaise .

M. MAHIEU.- A diverses reprises, nous avons réclamé une revision des conventions passées avec les Compagnies de navigation . Jamais, nous n'avons reçu de réponse .

M. SCHRAMECK.-...

M. SCHRAMECK.- La Cie des Messageries maritimes exploite à la fois des services contractuels et des services libres . On dit, - et je serais heureux qu'on vérifiât ce point, - qu'elle inpute la plus grosse part de ses frais d'exploitation sur les premiers dont le déficit est couvert par l'Etat, afin de faire ressortir pour l'exploitation des seconds, des bénéfices qui sont distribués , sous forme de dividendes, aux actionnaires .

M. REGNIER.- Cela me paraît impossible . L'Etat est représenté au Conseil d'administration de la Cie des Messageries Maritimes , par deux inspecteurs des Finances . Ces fonctionnaires font leur devoir et ils ne manqueraient pas de signaler les irrégularités qui pourraient être commises .

Mais on pourrait exiger de l'Etat qu'il ne fît pas trans-  
porter ses fonctionnaires et ses matériaux par des compagnies de navigation concurrentes de celles qu'il subventionne .

M. LAVAL.- Cela semble difficile , du moins quant au personnel . Il est, effet, de tradition constante que les fonctionnaires des colonies qui rejoignent leur poste ou en reviennent , touchent une indemnité et voyagent sur les bateaux de leur choix .

Le Chapitre est adopté .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je voudrais, maintenant, présenter à la Commission quelques observations d'ordre général sur la situation financière .

Des communications ont été faites par le Ministre des Finances aux Commissions financières ; des décisions ont été prises par le Gouvernement qui sont de nature à avoir une répercussion sur la trésorerie . Il me paraît que le moment est venu d'exiger du Gouvernement qu'il prenne certaines résolutions, pour éviter le péril qui menace .

D'après les estimations gouvernementales , les besoins de la trésorerie au cours de l'année 1937 peuvent être chiffrés à

millions dont 12.200 millions pour les collectivités .

Ces estimations me semblent trop optimistes . Quoi qu'il en soit, les possibilités de la Trésorerie étaient, au 1er Février, de 9 milliards et demi . Comment le Gouvernement entend il se procurer le surplus ?

Ni dévaluation, ni contrôle des changes, ni impôts nouveaux a déclaré le Ministre des Finances .

Une seule voie reste donc ouverte, l'emprunt . Or, en 1936, les émissions nouvelles, compte tenu des remboursements de bons ordinaires du Trésor , n'ont procuré qu'un milliard . Le Gouvernement déclare qu'il se propose de demander aux collectivités d'emprunter, en leur nom, pour le compte de l'Etat . Il ne semble pas que l'on puisse attendre beaucoup de ce procédé, puisque les collectivités ~~de~~ et l'Etat ont la même clientèle de prêteurs .

C'est sans doute d'ailleurs pourquoi le Gouvernement a conclu un emprunt à Londres, par l'intermédiaire des grands réseaux et avec la garantie indirecte de la Banque de France .

Pour réduire , dans la plus grande mesure possible , le déficit et par suite les besoins de trésorerie, le Gouvernement a manifesté l'intention de réduire certaines dépenses. Lesquelles ? Assurément pas les dépenses budgétaires ni les dépenses prévues pour la défense nationale . L'effort de compression ne peut donc porter que sur les grands travaux dont un programme plus spectaculaire que réalisable avait été dressé .

J'entends bien que le Gouvernement table sur une reprise de l'activité économique génératrice de plus-values fiscales. Mais cette reprise, il l'a déjà escomptée lors de l'établissement des prévisions budgétaires . Et cette reprise dont on ne constate encore .....

encore que de timides manifestations , elle ne peut se développer que dans une atmosphère de confiance . Pour créer une telle atmosphère , des déclarations même éloquentes ne suffisent pas . Il faut , en outre, renoncer à la politique consistant à augmenter sans cesse les dépenses publiques et renoncer également à la mystique du pouvoir d'achat qui n'est qu'un mirage . Il faut, enfin, que le Gouvernement se saisisse du problème des prix et parvienne à mettre un terme à la hausse du coût de la vie .

M. LE PRESIDENT.- Vos observations sont tout à fait pertinentes ; je les trouverais même un peu sévères .

M. LAVAL.- Sévères et... inefficaces .

M. FOURCADE.- Leur sévérité prépare d'énergiques concessions .

M. LAVAL.- Je ne veux pas, ici, défendre la politique que mon Ministre des Finances , M. REGNIER et moi-même, avons pratiquée en 1935. C'est des évènements que j'attends une justification pleine et entière .

M. VINCENT-AURIOL, Ministre des Finances, a dit : Ni dévaluation, ni inflation, ni impôts nouveaux. Comment va-t-il faire face à l'obligation devant laquelle il se trouve de décaisser 36 milliards au cours de l'année ?

Je ne suis pas un technicien de la finance, mais j'estime que ce qui est sage pour les individus ne l'est pas moins pour les Etats : on ne doit pas dépenser plus qu'on ne possède.

On nous affirme que l'Etat a des possibilités illimitées d'emprunt . C'était vrai dans le passé; il est permis de douter que ce soit vrai encore .

Que ce soit l'Etat qui emprunte directement ou qu'il

se .....

se substitue des collectivités telles que les chemins de fer , la Ville de Paris , l'Algérie, un fait est certain: la France ne veut plus se prêter à elle-même .

Dans ces conditions, il est heureux que l'Angleterre ait intérêt pendant 2 ans encore, c'est-à-dire jusqu'à ce que son réarmement soit achevé, à soutenir la France . Mais ce soutien n'ira pas jusqu'au sacrifice financier complet et l'Angleterre n'acceptera jamais de se substituer à nous pour assurer nos besoins .

Il ne faut pas, non plus, compter sur l'Amérique .

Alors, à qui s'adresser ?

A la Hollande ? On en pourra tirer un milliard ou deux et ce sera tout .

Je suis persuadé qu'il y a en France des disponibilités suffisantes pour faire face aux besoins de la trésorerie; mais ces disponibilités se refusent . Et cependant, le pays n'a pas encore compris que la politique nouvelle qui a choisie est dangereuse et qu'elle le conduit à une catastrophe . Le discours que prononcera demain M. le Rapporteur Général contribuera à lui ouvrir les yeux , mais il ne suffira pas .

En faisant faillite en 1923, l'Allemagne faisait une excellente affaire , puisqu'elle annulait ainsi sa dette extérieure qui était lourde; mais la France est dans cette situation dramatique qu'elle ne peut même pas faire faillite sans accumuler les ruines chez les plus humbles . L'Etat, c'est à la Caisse des Dépôts aux assurances sociales, aux caisses d'épargnes, aux mineurs qu'il doit . Si par suite de la politique financière folle que l'on pratique , on en arrivait à ce que l'Etat ne puisse plus faire face à ses engagements, il faudrait inscrire au budget des subventions

en .....

en faveur des petits, des humbles, que la faillite aurait ruinés Et l'Etat n'aurait fait, en définitive, que changer son fardeau d'épaule.

Si vraiment, la politique de M. VINCENT-AURIOL devait sauver les finances du pays, je m'étonne que M. REGNIER et moi, nous ne soyons pas enfermés dans un asile d'aliénés.

La politique de déflation qui fut la nôtre a fait faillite, proclame-t-on. Je formule le voeu qu'elle ne soit pas considérée, dans un avenir prochain, comme une mesure bien douce à côté de la déflation brutale à quoi l'on sera acculé.

J'avais pratiqué une politique de hausse des rentes qui eût permis, à bref délai, une conversion dont le Trésor se fût trouvé allégé. J'estimais qu'il fallait, à la France, deux ans pour assurer son redressement financier. Alors, une dévaluation légère que j'envisageais eût, dans une situation assainie, fourni des disponibilités au Trésor et stimulé l'activité économique.

Quand j'ai entrepris cette politique, que je savais devoir être impopulaire, j'ai commis la faute de ne pas exiger une prorogation de 2 ans de la législature en cours. Si je n'ai pas insisté pour cette prorogation c'est parce que j'ai cru aux promesses de soutien que m'ont prodiguées certains hommes politiques. Les évènements m'ont montré comment ces promesses ont été tenues.

M. LE PRESIDENT.- Le principal coupable de cette situation, c'est le Pays lui-même qui, avide de priviléges, d'exemptions de faveurs, pousse sans cesse l'Etat à la dépense.

La France est devenue un pays de mendians faisant la queue devant les caisses du Trésor.

M. LAVAL.- Cela, c'est la démocratie.

M. LE PRESIDENT.- Non, c'est la démagogie. Démagogie dont  
monst ....

sont responsables tous les gouvernements qui se sont succédé depuis la guerre .

Vous parlant avec mon expérience de financier, je vous déclare que nous allons à une catastrophe que nous n'avons nul moyen d'empêcher .

Le Gouvernement se plaint de ne plus pouvoir placer d'emprunt , mais c'est parce que le pays a été dépouillé . Au surplus, c'est une erreur de croire que l'épargne peut fournir plus d'une dizaine de milliards par an aux émissions de l'Etat .

M. ROY.- Et qu'on n'oublie pas, parmi les causes de la situation, le déficit de la balance commerciale qui atteint 10 milliards .

M. SCHARMECK.- La situation sera d'ailleurs aggravée encore par les demandes d'augmentation des fonctionnaires .

M. LE PRÉSIDENT.- J'aurais hésité à porter la question à la tribune . Mais un débat ayant eu lieu à la Chambre, l'opinion ne comprendrait pas que nous nous tussions . Je demande donc à la Commission si elle est d'avis que M. le Rapporteur Général, avec toute la pondération dont il est capable, expose devant le Sénat l'état de la situation financière et fasse entendre les paroles que nous estimons salutaires.

- La Commission, à l'unanimité des votants, donne mandat à M. le Rapporteur Général de se faire son interprète devant l'Assemblée dans les conditions précisées par M. le Président .

M. TOURNAN.- Quelles conclusions pratiques donnerons-nous au débat ?

M. LE PRÉSIDENT.- Nous déclarerons au Gouvernement que nous n'examinerons plus les projets comportant des dépenses nouvelles .....

les si ces dépenses ne sont pas accompagnées de recettes équivalentes .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Et de recettes véritables .

M. FARJON.- C'est-à-dire d'impôts nouveaux, car je ne vois pas qu'on puisse envisager d'autres recettes .

M. TOURNAN.- Cela serait parfait si ces dépenses nouvelles ne pouvaient résulter que d'une loi . Mais il est des cas où nous sommes désarmés . Le Gouvernement vient, par exemple, d'abaisser la limite d'âge des instituteurs en les classant dans le tableau des services actifs . Une telle mesure est génératrice de dépenses nouvelles . Nous ne pouvons cependant pas nous y opposer .

M. LE PRESIDENT.- Nous ne pouvons, en effet, exprimer notre sentiment qu'à propos du vote de textes législatifs . Il faut que, de son côté, le Gouvernement quand il prend des dispositions réglementaires , ait le même souci que nous d'éviter l'accroissement des dépenses .

M. ROY.- Quand on nous proposera une recette nouvelle à côté d'une dépense nouvelle, la dépense sera certaine, connue; mais la recette demeurera hypothétique et basée sur une illusion et une espérance .

M. LAVAL.- La politique du Gouvernement actuel a pour conséquence inéluctable, une ~~gausse~~ du coût de la vie . Le pain qui valait 29 sous le kilo, vaut maintenant 2 frs 30. Les fonctionnaires ne manqueront pas de faire remarquer qu'ils ont droit à un traitement leur permettant de mener une vie décente . Quel argument valable, vous qui vous êtes associés à cette politique, pourrez-vous

opposer .....

opposer à leur~~s~~ réclamations ?

Pour qu'une politique de sagesse puisse prévaloir, il faut que le pays comprenne. Il n'a pas encore compris . Notre devoir est de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour lui ouvrir les yeux .

M. TOURNAN.- M. le Président nous a dit, tout à l'heure, que nous ne pouvions faire connaître notre sentiment à propos des décrets .

J'estime que le Gouvernement étant défaillant, il nous appartient de prendre des initiatives , quitte à usurper des pouvoirs qui ne nous appartiennent pas . Ce ne serait d'ailleurs pas la première fois qu'il en serait ainsi . On l'a bien vu pendant la guerre .

M. BABAUD-LACROZE.- Nous sommes malheureusement sans force dans le cas cité par M. TOURNAN, puisque nous avons consenti à accorder au Gouvernement la délégation lui permettant de modifier le classement des services actifs et des services sédentaires .

M. FOURCADE.- Nous n'avons , au fond, qu'un pouvoir de remontrance et l'énergie que nous manifestons est purement verbale Mais dans l'ordre du verbalisme, nous pouvons tout nous permettre. Ne nous en privons pas et ne limitons pas la seule prérogative qui nous reste en nous demandant si notre protestation est ou non d'une légalité parfaite .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il ne faut , tout de même pas; Monsieur Fourcade, sous estimer l'action de la Commission des Finances .

M. FOURCADE.- Vous savez pourtant bien que notre rôle s'est borné à donner de bons avis dont il n'a été tenu aucun compte .....

te .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Pardon ! Au moment du budget, nous avons résisté pendant deux jours .

M. FOURCADE.- Pour capituler finalement .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Non .

M. MOUNIE.- Nous avons eu le plaisir de constater, l'autre jour, que l'expérience du pouvoir avait amené M. le Ministre des Finances à changer de langage. L'avertissement que nous lui donnerons demain ne pourra que l'engager à persévéérer dans la voie où il semble vouloir s'engager .

M. DELTHIL.- Je crois que le Gouvernement se trompe et qu'il ne trouvera pas les ressources qui lui sont nécessaires pour financer sa politique . Mais il a tout le pays derrière lui, qui approuve une politique qui lui apporte des avantages immédiats , sans se rendre compte que ces avantages il faudra bien les payer, un jour .

Nous devons avertir le Gouvernement et le pays des mécomptes auxquels ils s'exposent, mais nous devons le faire avec prudence , afin qu'on ne puisse pas nous accuser d'avoir provoqué l'échec d'une expérience qui aurait dû réussir .

Brusquer les choses au moment où tout le monde , aussi bien les ouvriers que les paysans , est content serait dangereux . Je le répète, nous devons faire preuve de beaucoup de prudence .

M. LE PRESIDENT.- Et de beaucoup de fermeté .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Notre action modératrice a , jusqu'ici, empêché la catastrophe .

M. LAVAL.- Le Gouvernement a tout le pays derrière lui , vient de dire M. DELTHIL. Soit ! Les paysans se félicitent certes de vendre leur bétail plus cher, mais ils ne souscrivent pas aux emprunts . Cela prouve que s'ils sont contents, ils n'ont, cependant.....

dant qu'une confiance limitée .

Cela dit, je ne suis nullement partisan de profiter de l'occasion que nous offre le vote de ce projet financier, pour faire une opération politique.

M. DELTHIL.- Vous auriez bien dû donner ce conseil à vos amis de la Chambre .

M. LAVAL.- Lesquels ? Je n'appartiens à aucun groupe .

M. DE LA GRANGE.- Il est, certes, excellent, de ne plus accroître , à l'avenir, le volume des dépenses; mais cela ne suffira pas .

Il n'y a, à l'heure actuelle, qu'un homme qui puisse modifier la situation , c'est M. LEON BLUM.

Ne pourrions-nous le convoquer et lui montrer le péril; lui dire qu'il est le pilote et que lui seul peut empêcher le bateau d'aller se rompre sur les écueils . Il est intelligent et je suis sûr qu'il comprendra . En tout cas, nous aurons fait notre devoir en l'avertissant solennellement du danger .

M. DELTHIL.- Il ne comprendra pas .

M. FOURCADE.- Il n'a pas le droit de comprendre .

M. LE PRESIDENT.- Il sait tout cela; mais , le voudrait-il, qu'il ne pourrait pas faire machine en arrière .

La séance est levée à 16 heures 40 .

Le PRESIDENT DE LA COMMISSION DES

FINANCES:

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Charles Malo". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized "C" at the beginning. It is positioned below the title "Le PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES:"

COMMISSION DES FINANCESSéance du 10 Février 1937

---

La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

Présents : MM. CAILLAUX. GARDEY. GENERAL HIRSCHAUER. SCHRAMECK.  
 MOUNIE. PROVOST-DUMARCAIS. HACHETTE. LANCIEN.  
 MARCEL REGNIER. ROY. FOURCADE. DENTU. A. LEBER.  
 CHAMPETIER DE RIBES. FARJON. MORIZET. LEON  
 PERRIER. BABAUD LACROZE. MAHIEU. DELTHIL. LAVAL.

---

PENSIONS DES FONCTIONNAIRES SARROIS.

M. LE PRESIDENT/- L'ordre du jour appelle l'examen pour rapport au fond du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation de l'accord franco-allemand relatif aux pensions dues aux fonctionnaires français du gouvernement de la Sarre (N° 9 - Année 1937).

M. SCHRAMECK, Rapporteur, donne lecture de son rapport dont les conclusions sont adoptées .

COLLECTIF DE DECEMBRE

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour .....

pour rapport au fond, du projet de loi, modifié par la Chambre des Députés, portant : I<sup>o</sup> Ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1936 au titre du budget général et des budgets annexes; 2<sup>o</sup> approbation de décrets pris en application de l'art. 43 de la loi du 30 Avril 1921 .

— M. GARDEY, Rapporteur Général, indique que pour les crédits du tableau A , il ne subsiste plus de conflit avec la Chambre qu'à l'occasion du chapitre 66 bis du budget du Travail.

Il propose de se rallier au chiffre voté par la Chambre et cette proposition est adoptée .

Il examine ensuite les articles nouveaux qui ont été ajoutés à la Chambre au cours de la navette .

Il expose le mécanisme des articles 10 bis et 10 ter relatif au renouvellement de l'emprunt Tchéco-Slovaque . Il critique la disposition permettant au Gouvernement d'exonérer cet emprunt de tout ou partie des impôts sur les valeurs mobilières .

M. LE PRESIDENT.- Oui; c'est là un précédent excessivement dangereux qui risque de démolir complètement l'édifice de l'impôt sur le revenu.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous ne pouvons pas statuer sur cet article sans entendre M. RUEFF, Directeur du Mouvement Général des Fonds.

- L'audition de M. RUEFF est décidée.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL expose l'objet des articles 10 quater et 10 septies (abrogation de l'art.6 de la loi monétaire - Clause or). Il indique que la Commission de législation demandera.....

demandera que ces articles qui posent des questions de droit extrêmement délicates lui soient renvoyés pour avis .

M<sup>r</sup> FOURCADE.- J'appuie, pour ma part, la demande très légitime de la Commission de Législation. L'article 6 de la loi monétaire a été improvisée en séance . Personne n'en a mesuré la portée et trois mois après il faut l'abroger./

N'est-ce pas là la preuve qu'en pareille matière surtout, nous avons le devoir de prendre le temps d'examiner les textes .

M. LE PRESIDENT.- Vous avez raison, en principe, mais nous sommes pressés par le temps. Je crains que le Gouvernement ne puisse pas accepter le renvoi.

M. FOURCADE.- On est toujours pressé par le temps, Monsieur le Président ! Si nous acceptions de voter ces textes avec la précipitation que nous avons mise hélas ! dans le vote de l'article 6 , nous commettrions une faute impardonnable .

M. LE PRESIDENT.- Je ne demande pas mieux que de prendre l'avis de la Commission de Législation qui est tout à fait qualifiée pour nous le donner, mais je voudrais être sûr qu'un retard dans le vote de ces textes n'aura pas de conséquences graves pour le Trésor .

M. CHAMPETIER DE RIBES.- Comme membre de la Commission des emprunts-or, je crois pouvoir affirmer qu'il n'y a aucune urgence avant le Ier Mars .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Interrogeons sur ce point M. RUEFF . On vient de me faire connaître qu'il se tient à notre disposition .

M. RUEFF, Directeur du Mouvement Général des Fonds, est introduit .

M. LE .....

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Directeur, veuillez nous expliquer la question des emprunts-or .

M. LE DIRECTEUR DU MOUVEMENT GENERAL DES FONDS.- La question des emprunts-or se pose avec une grande urgence à cause de l'emprunt Tchécoslovaques qui vient à échéance le Ier Avril prochain et pour lesquels les fonds doivent être constituées au Ier Mars . Or, pour émettre le nouvel emprunt qui doit se substituer au précédent , il est indispensable de disposer de trois semaines au moins .

M. LE PRESIDENT.- Pourquoi sommes-nous saisis si tard ?

M. LE DIRECTEUR DU MOUVEMENT GENERAL DES FONDS.- Le Gouvernement se préoccupe de cette question depuis longtemps . L'emprunt Tchécoslovaque est un emprunt en francs . La Tchécoslovaquie prétend nnus rembourser en francs à la valeur actuelle . C'est là une des innombrables difficultés auxquelles l'article 6 de la loi monétaire a donné naissance .

Depuis deux mois, le Gouvernement a saisi le Parlement d'un projet abrogeant l'article 6 . Des retards sont intervenus à la Chambre et M. CHARLES DUMONT, Président de la Commission des Emprunts Or nous a demandé de ne pas faire venir la question avant le 20 Janvier parce qu'auparavant il était absent .

M. FARJON.- Pourquoi faut-il que les fonds soient constitués le Ier Mars ?

M. LE DIRECTEUR DU MOUVEMENT GENERAL DES FONDS.- Parce que c'est le contrat, Monsieur le Sénateur. Les engagements qui sont formels . Evidemment on peut concevoir que les fonds soient avancés par la Trésorerie, mais encore faut-il que l'emprunt nouveau soit en cours à ce moment là .

M. LE PRESIDENT.- Je sais que M. CHARLES DUMONT vadéposer des amendements en séance . Quelle sera l'attitude du Gouvernement ? Il faut qu'il prenne parti dans une si grave question où le Sénat

n'a.....

n'a pas à substituer sa responsabilité aux siennes .

M. LE DIRECTEUR DU MOUVEMENT GENERAL DES FONDS.- Le Gouvernement a pris parti puisqu'il a déposé un texte . Mais il considère que ce texte n'est pas intangible .

M. SCHRAMECK.- Il serait intéressant de connaître l'avis de la Commission des Emprunts-Or .

M. CHAMPETIER DE RIBES.- Je n'ai aucun mandat pour parler en son nom , mais je peux vous indiquer sans trahir aucun secret que son examen a été assez rapide et sommaire .

Pendant deux heures et demie environ , nous avons examiné de notre mieux les textes proposés, mais je ne peux pas dire que nous ayons eu le temps de réfléchir à toutes les conséquences de ces textes .

Je crois, très sincèrement, qu'une étude supplémentaire faite à tête reposée par les Commissions de Législation et des Finances serait nécessaire .

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Directeur, pouvez-vous, au nom du Gouvernement, accepter la disjonction pour nous permettre de faire cette étude ?

M. LE DIRECTEUR DU MOUVEMENT GENERAL DES FONDS.- Oui, à la condition toutefois qu'il ne s'agisse que d'un retard de quelques jours .

M. LE PRESIDENT.- Peut-on, sans inconvénient, attendre jusqu'au 16 Février ?

M. LE DIRECTEUR DU MOUVEMENT GENERAL DES FONDS.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- Puisqu'il en est ainsi, laissons provisoirement de côté les articles IO quater à IO septies et revenons aux articles IO bis et IO ter .

Que pensez-vous, Monsieur le Directeur, de la faculté d'exonération qui est demandée en faveur de l'emprunt Tchécoslovaque ?

M. LE DIRECTEUR DU MOUVEMENT GENERAL DES FONDS.- Une faveur semblable .....

semblable ayant été consentie pour l'emprunt Polonais, pouvait-on la refuser pour l'emprunt de la Tchécoslovaquie ? C'est là une question de politique extérieure qui dépasse mes attributions .

A l'heure actuelle, la Tchécoslovaquie demande à être exonérée des charges fiscales très lourdes qui pèsent sur les valeurs mobilières et qui lui paraissent d'autant plus lourdes qu'elles étaient loin d'atteindre lors de l'émission du précédent emprunt le taux actuel de 8,70 pour cent. Elle invoque, bien entendu, le précédent de l'emprunt Polonais .

Pour le surplus, l'emprunt doit être émis en tenant compte de la situation du marché de Paris à un taux d'émission variable entre 6 et 5 % .

Pour agir loyalement, j'ai le devoir d'indiquer à la Commission que cet emprunt de renouvellement sera sans doute suivi d'autres opérations et que le Gouvernement Tchécoslovaque envisage de faire de nouveau appel dans un délai assez court à l'Etat français .

M. LE PRESIDENT.- Avec de pareils procédés , nous allons revenir à une époque que j'ai connue avant la guerre où il suffisait de placer son argent à l'étranger pour s'affranchir de l'impôt sur le revenu /

M. LE DIRECTEUR DU MOUVEMENT GENERAL DES FONDS se retire.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous devons statuer sur les articles IO bis et IO ter .

On vient de me communiquer le texte du projet de loi autorisant l'emprunt Polonais . Les art. IO bis et IO ter en reproduisent exactement les termes .

Hélas ! .....

Hélas ! notre seule excuse d'avoir laissé passer un pareil texte c'est que nous l'avons voté dans la nuit alors que nous étions préoccupés du budget et de la réforme fiscale. Nous avons créé là un précédent infiniment dangereux .

M. LE PRESIDENT.- Nous n'aurions jamais dû accepter ce texte . Voilà l'inconvénient du surmenage des fins de session.

M. MARCEL REGNIER.- Nous nous sommes trompés une fois. Ce n'est pas une raison pour continuer indéfiniment . Je ne voterai pas l'exonération demandée .

M. LEON PERRIER.- N'oublions pas que le problème dépasse de beaucoup le problème fiscal. Toute notre politique dans l'Europe centrale est en jeu . Pouvons-nous refuser à la Tchécoslovaquie ce que nous venons d'accorder à la Pologne ? Cela me paraît bien dangereux . En tous cas, nous ne pourrions pas prendre une pareille décision sans entendre M. le Ministre des Affaires Etrangères .

M. MAHIEU.- La Tchécoslovaquie s'est toujours montrée l'amie la plus fidèle de la France . Nous ne pouvons pas la traiter autrement que nous avons traité la Pologne dont l'amitié est infiniment moins sûre .

M. PIERRE LAVAL.- Un pays qui vient demander à la France le placement d'un emprunt sur son marché est toujours un ami de la France . Dès lors, va-t-on adopter ce principe que les états étrangers seront exonérés de tous les impôts que pourtant nos contribuables français restent contraints de payer ?

On nous parle toujours à propos de la Tchécoslovaquie et des états balkaniques de la Petite Entente l'on se fait volontiers des illusions sur les avantages que la France doit retirer de l'existence de cette Petite Entente .

Il .....

Il convient que l'on sache que la Petite Entente ce n'est pas autre chose qu'une union de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie contre la Hongrie . Que la Hongrie menace l'un de ces trois états, ils marcheront tous comme un seul homme, contre l'ennemi commun . Que l'Allemagne en<sup>vahisse</sup> la Tchécoslovaquie , rien, absolument rien , n'oblige la Yougoslavie et la Roumanie d'intervenir .

Ne nous grisons donc pas trop de mots et ne soyons pas dupes .

M. LE PRESIDENT.- Je me demande ce que l'on pourra désormais répondre à un état qui nous demandera l'équivalent de la faveur accordée à la Pologne . Quelle faute le Gouvernement nous a fait commettre en nous faisant voter ce texte !

Le rejet de la disposition accordant le bénéfice de l'exonération à l'emprunt Tchécoslovaque est repoussé par 9 voix contre 6 .

M. LEON PERRIER.- Il conviendra d'indiquer que nous entendons que cette exonération ne soit plus jamais accordée, et, puisqu'il ne s'agit que d'une faculté pour le Gouvernement d'inviter ce dernier à n'en user que pour limiter les charges fiscales que devra supporter le nouvel emprunt au niveau de celles qui avaient grecé le précédent.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je présenterai des observations dans ce sens .

Les art. IO bis et IO ter sont adoptés .

Les art. IO quater et IO septiès (clause-or) sont disjoints .

L'article IO octiès est rejeté sur la proposition de M. MARCEL REGNIER qui fait observer que le dégrèvement envisagé et qui est évalué par l'administration des finances à 7 millions bénéficierait uniquement aux propriétaires de Casinos .

L'article IO (modification du décret-loi relatif à l'ouverture.....

verture des bureaux d'Enregistrement) est adopté après rejet par 6 voix contre 5 d'une demande de disjonction présentée par M. HENRI ROY qui estime qu'une mesure semblable n'est pas à sa place dans un collectif .

L'article 10 deciès (rédaction nouvelle des art. § 6~~28~~  
629 et 630 du Code des Douanes) est disjoint .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il ne reste plus à statuer que sur la ratification du décret concernant les indemnités de chômage pour les artistes .

Vous savez à quels abus l'attribution de ces indemnités a donné lieu .

Aujourd'hui, le Ministre du Travail nous annonce la création d'un fonds départemental qui sera sous le contrôle de l'office de placement de la main d'œuvre.

M. MOUNIE.- Bien entendu, rien n'empêchera les autres départements , s'ils le jugent utile, d'imiter la Seine et de créer des fonds départementaux analogues .

M. LEON PERRIER.- C'est une mauvaise habitude . Il faudrait un fonds national géré par l'administration des Beaux-Arts qui est seule compétente pour venir en aide aux artistes soit par des secours, soit, ce qui est préférable, par des commandes .

M. DELTHIL.- Evidemment! On ne peut pas assimiler les artistes à des chômeurs .

M. MORIZET.- La solution proposée ne me satisfait pas moi non plus . Rien n'est fait pour les très nombreux artistes qui se trouvent dans le département de Seine et Oise . Par ailleurs nous n'avons aucune garantie de voir cesser dans l'avenir les tri-potages que nous avons constatés dans le passé .

La .....

La disposition relative aux allocations de chômage aux artistes est disjointe à l'unanimité des 10 votants.

La disposition analogue figurant dans le collectif de Janvier est également disjointe.

Sous le bénéfice de ces modifications les deux collectifs sont adoptés.

La séance est levée à 16 heures 15.

Le PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES :

J. Caillet

## COMMISSION DES FINANCES

Séance du Lundi 15 Février 1937

=====

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

Présents : MM.CAILLAUX. GARDEY. FOURCADE. TOURNAN. DENTU. HACHETTE. HIRSCHAUER. PIERRE ROBERT. VALADIER. MOUNIE. DELTHIL. ROY. REGNIER. CUMINAL. SCHRAMECK. de LA GRANGE . LANCIEN. CHAMPETIER de RIBES. MILAN.

RAPATRIEMENT DES FRANCAIS D'ESPAGNE

M. LE PRESIDENT. L'ordre du jour appelle l'examen du Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à l'ouverture de nouveaux crédits pour l'assistance, la protection et le rapatriement des Français d'Espagne .

M. SCHRAMECK, Rapporteur Spécial.- Un premier crédit de 10 millions a été voté au mois de Juillet . D'après les justifications d'emploi qui m'ont été fournies, il ne paraît pas que l'utilisation qui a été faite de ce crédit puisse donner lieu à des critiques .

On nous demande 10 nouveaux millions, dont deux au titre de l'exercice 1936; mais aucune justification n'est fournie à l'appui .....

l'appui de cette demande . Je vous propose donc d'ajourner l'examen du projet de loi jusqu'à ce que des justifications suffisantes nous aient été fournies /

M. LE PRESIDENT.- Vous avez tout à fait raison.

- L'examen du projet de loi est ajournée .

#### MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI MONETAIRE

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour rapport au fond, du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à modifier l'article 6 de la loi monétaire du 1er Octobre 1936 (articles disjoints du collectif de crédits de l'exercice 1936).

M. GARDEY, Rapporteur Général, expose l'origine et la nature du problème que le projet soumis au Sénat a pour but de résoudre . Il rappelle que l'article 2 de la loi monétaire du 25 Juin 1928 spécifiait que la nouvelle définition du franc n'était pas applicable aux payements internationaux antérieurement stipulés en francs-or . Ce texte ayant été préjudiciable aux intérêts de l'épargne française placée à l'étranger , pour mettre un terme à ce préjudice l'article 6 de la loi monétaire du 1er Octobre 1936 a stipulé que la nouvelle définition du franc ne serait pas applicable aux payements internationaux , ceux-ci devant être effectués dans la monnaie légale en vigueur au moment de la conclusion de chaque contrat envisagé .

Mais ce texte a été l'objet de vives critiques . On lui a reproché de restreindre la portée de la définition, donnée par la jurisprudence , des "payements internationaux" et d'en exclure un grand nombre d'opérations commerciales impliquant des échanges de marchandises ou de services .

D'autre part on a fait valoir contre l'article 6 de la loi du 1er Octobre 1936 des arguments d'ordre pratique; ne risquait-il pas, en effet, de contraindre les collectivités françaises à assurer .....

assurer en francs définis par la loi du 25 Juin 1928, le service des dettes contractées par elles à l'étranger ?

Le texte qui est présenté abroge, par son article 1er l'article 6 de la loi monétaire du 1er Octobre 1936; par son article 2, il porte que les dispositions de la loi monétaire du 1er Octobre 1936 ne sont pas applicables aux paiements internationaux qui, antérieurement à sa promulgation, ont été valablement stipulés en francs-or, quelle que soit la formule employée par les parties pour assurer la stabilité en or de la monnaie du contrat, soit sous le régime de la loi du 17 Germinal an XI, soit sous un régime de la loi du 25 Juin 1928.

L'innovation principale contenue dans ce texte qui se substitue à l'article 6 de la loi monétaire du 1er Octobre 1936, consiste dans l'élargissement des conditions dans lesquelles a pu être valablement stipulés la clause du paiement en francs-or.

En terminant, M. le Rapporteur Général conclut à l'adoption du texte de la Chambre auquel, d'ailleurs, la Commission de législation donne un avis favorable .

M. FOURCADE.-- Je crois, en effet, que le texte voté par la Chambre, sur la proposition du Gouvernement est infiniment préférable , tout au moins, dans ses deux premiers articles, au texte qu'avait soutenu, par voie d'amendement devant le Sénat, notre Collègue Charles DUMONT.

L'article 3 qui est la reproduction d'un amendement qui avait été proposé à la Chambre lors du vote de la loi de dévaluation me paraît toutefois obscur . Il est ainsi conçu : "Le caractère international des titres ayant fait l'objet d'échanges ou de transactions entre créanciers et débiteurs restera attaché aux titres substitués aux premiers en vertu de ces échanges ou transactions ".

Ou .....

Ou ce texte n'a pas de sens , ou bien il signifie qu'en dépit d'une transaction intervenue entre le débiteur et le créancier , les titres nouveaux remis au créancier en vertu de cette transaction pourront bénéficier d'une définition ultérieure du franc . Or, les transactions intervenues à la suite de constatations entre le débiteur et les créancier, au sujet de la monnaie en laquelle devait être fait le service de l'emprunt ont eu, précisément pour but, de stabiliser la valeur du coupon faisant l'objet du litige .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est pourquoi, il serait peut être équitable de donner le caractère international aux titres nouveaux remis aux créanciers, à la suite de la transaction intervenue .

M. FOURCADE.- Mais je voudrais que l'on me définit le titre international. La définition qu'on m'en a donné un jour, s'appliquant parfaitement à la rente française .

M. LE PRESIDENT.- C'est tout à fait exact . On peut soutenir que tout titre , coté dans deux bourses de pays différents, est un titre international. Rien n'est plus incertain que cette notion du "titre international"!

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- L'expression est évidemment fâcheuse , mais la pensée qui a inspiré les rédacteurs du texte est claire . J'aurais été heureux que la Commission de législation prît une attitude plus nette sur ce point .

M. CHAMPETIER DE RIBES.- Prenons un exemple, celui des emprunts de la Ville de Tokio. Les porteurs français réclamaient le paiement de leurs coupons en or, à la parité du franc de Germinal; les Japonais voulaient payer en francs de 1928. A la suite de discussions et de procès, une transaction est intervenue aux termes de laquelle les porteurs renonçaient à réclamer le paiement en francs de Germinal , mais obtenaient un nombre

de .....

de francs de 1928 supérieur à celui qui figurait sur les coupons.

L'article 3 , dû à notre Collègue BOIVIN-CHAMPEAUX veut dire que les sommes ainsi fixées dans la transaction devront continuer à être payées en francs Poincaré et non en francs Auriol, c'est-à-dire en francs définis par la loi de 1928 et non par la loi de dévaluation de 1936.

M. LE PRESIDENT.- Mais ce n'est pas cela que dit l'article .

M. FOURCADE.- S'il disait cela , ce serait très bien.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y aurait inconvenient; en tout cas, à faire un texte plus clair .

M. ROY.- La transaction dont parle M. CHAMPETIER de RIBES est intervenue entre des gens qui avaient des droits certains et un débiteur de mauvaise foi . Rien, - quel que soit le texte que vous votiez , - n'empêchera celui-ci d'être de mauvaise foi, de nouveau.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Sur ce point qui nous occupe, M. CHARLES DUMONT avait déposé un amendement qui me paraît d'une rédaction meilleure que l'article 3 . En voici le texte :

« Lorsque en exécution d'échanges ou de transactions, intervenues ou acceptées par l'Assemblée générale des porteurs de titres avant le 1<sup>er</sup> octobre 1936 et s'appliquant à des emprunts donnant lieu à paiement international, visé par l'article 10 *quater* de la présente loi, des titres nouveaux libellés en francs auront été ou seront remis aux créanciers par leur débiteur, le service de ces nouveaux titres sera assuré à la parité du franc, tel que défini par la loi du 25 juin 1928 ».

en  
M. ROY.- Ce texte est, effet, plus précis; mais il sera tout aussi inefficace si l'on a à faire à un débiteur de mauvaise foi .

M. MILAN.- Il est , en tout cas, bien préférable à celui de l'article 3.

-L'amendement.....

- L'amendement de M. CHARLES DUMONT est substitué à l' -  
article 3 du texte de la Chambre .

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL est autorisé à donner lecture  
à la tribune du Sénat du rapport concluant à l'adoption du texte  
ainsi modifié .

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour  
avis financier, de la proposition de loi, adoptée par la Chambre  
des Députés, tendant à modifier l'article II de la loi du 20  
Juillet 1895 sur les Caisses d'épargne, modifié par la loi du  
5 Août 1920 et à fixer le statut du personnel de ces caisses .

#### STATUT DU PERSONNEL DES CAISSES

##### D'EPARGNE

M. VALADIER, Rapporteur.- Je ne fais aucune objection à  
l'adoption de cette proposition puisqu'elle n'intéresse pas directement  
les finances de l'Etat .

M. LE PRESIDENT.- Le texte de cette proposition est ainsi  
conçu :

La situation du personnel permanent des caisses  
d'épargne ordinaires est déterminée par un statut  
établi par une Commission paritaire composée de  
12 membres nommés par le Ministre du Travail sur  
la proposition des organismes respectifs et comprenant :

1° 6 représentants des conseils des directeurs ;  
2° 6 représentants du personnel des caisses  
d'épargne, élus par les groupements constitués dans  
le cadre national et ne comprenant exclusivement que  
des employés au service des caisses d'épargne.

Cette Commission, qui siège au Ministère du Travail, est présidée par le Ministre ou son délégué avec  
voix délibérative . ,

Il me .....

Il me paraît que cela constitue une emprise inadmissible de l'Etat sur les organismes privés que sont les caisses d'épargne .

M. LE RAPPORTEUR .- Vous avez raison , Monsieur le Président, puisque la proposition n'intéresse pas les finances de l'Etat, nous pourrions déclarer que nous n'avons pas d'avis à émettre et laisser le Sénat juge de la question.

En tout cas, nous pourrions conseiller à prendre une décision jusqu'à ce que M. LEBERT qui préside la Commission supérieure des caisses d'épargne soit présent .

— M. DELTHIL.- Il est à peu près certain que nous allons être prochainement saisis de nombreux projets tendant à instituer une mainmise de l'Etat sur des entreprises privées . Si nous nous prononçons en faveur de cette proposition, nous allons créer une jurisprudence qu'on ne manquera pas de nous opposer lorsque nous serons appelés à nous prononcer sur des projets d'une plus grande conséquence . Il me paraît donc sage de conseiller à toute décision .

M. LE PRESIDENT.- C'est la sagesse même .

- l'ajournement est prononcé .

- La séance est levée à 17 heures 45.

Le PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES :

*Conseil*

COMMISSION DES FINANCESSéance du Jeudi 26 Février 1937

La séance est ouverte à onze heures, sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

Présents : MM. CAILLAUX. GARDEY. VALADIER. BABAUD-LACROZE . DELTHIL. LEBERT. MOUNIE. TOURNAN. DENTU. MILAN. ROY. HACHETTE. PHILIP. LAUDIER. CHAMPETIER DE RIBES. FARJON. PIERRE LAVAL .

M. LE PRESIDENT donne lecture d'une lettre de M. VINCENT AURIOL, Ministre des Finances, annonçant son intention de constituer une Commission pour étudier la réforme des impôts directs et demandant à la Commission des Finances de désigner dans son sein trois membres pour en faire partie .

M. HENRI ROY .- Le Gouvernement cherche à mettre sur nos épaules une responsabilité qui n'incombe qu'à lui . Il ne faudrait pas que la Commission se trouve engagée par la participation de trois de ses membres , désignés par elle, aux travaux d'études d'une réforme des impôts directs .

M. LE PRESIDENT.- Une pareille procédure n'a rien d'anormal et n'engage en rien la Commission .

Je crois qu'il est utile que trois Sénateurs prudents et réfléchis puissent faire entendre la voix de la raison au sein d'un

organisme .....

organisme qui va être chargé d'une tâche ardue et difficile .

Nous procéderons à cette désignation à une séance prochaine .

#### CREDITS POUR LE RAPATRIEMENT DES FRANCAIS D'ESPAGNE

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen pour rapport au fond du Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à l'ouverture de nouveaux crédits pour l'assistance , la protection et le rapatriement des Français d'Espagne.

M. ABEL GARDEY, Rapporteur Général, donne lecture du rapport de M. SCHRAMECK .

M. MILAN.- Je suis pleinement d'accord avec M. le Rapporteur sur la nécessité d'assister les Français rapatriés d'Espagne . Mais cette assistance doit avoir des limites .

Une fois rapatrié le Français revenu d'Espagne doit être traité comme un Français ordinaire, mais pas autrement .

S'il n'a pas de travail, qu'il soit inscrit à un fonds de chômage conformément au droit commun .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est que justement le droit commun ne peut pas jouer . Un rapatrié ne remplit pas les conditions pour être un chômeur secouru.

M. MILAN.- Soit, mais on ne peut pas assister indéfiniment les rapatriés .

M. DELTHIL.- Il suffit de prévoir un délai de reclassement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous sommes d'accord .

M. LEBERT.- S'agit-il de Français résidant en Espagne ou bien de volontaires rapatriés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il ne s'agit nullement de combattants volontaires .

M. LEBERT.- Aurons-nous une créance sur l'Espagne pour récupérer les dépenses résultant de ce projet ?

M. LE .....

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Non, puisqu'il s'agit de dépenses engagées dans l'intérêt de nos nationaux .

M. FARJON.- Oui, mais nous aurons une créance pour les bilans détruits et appartenant à nos nationaux .

C'est une autre question.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

#### ORGANISATION DE L'INDUSTRIE DU TAXI.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen pour avis financier des conclusions du rapport de M. VICTOR LOURTIES sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet l'organisation de l'industrie du taxi.

M. VALADIER, Rapporteur, étudie l'économie du projet.

Il propose de disjoindre tout ce qui concerne l'organisation de l'industrie du taxi et de n'examiner que la question financière qui nécessite une décision urgente .

Il indique les conditions dans lesquelles le Ministre du Travail s'est engagé en Juin dernier à mettre à la charge de l'Etat la perte subie par la Ville de Paris du fait de sa renonciation à une partie de la taxe de stationnement payée par les taxis .

Il souligne l'irrégularité du procédé et fait observer au surplus que le Gouvernement demande pour cet objet le vote d'un crédit de 9 millions alors que les sommes à payer à la Ville de Paris ne dépassent pas 6 millions .

M. BABAUD-LACROZE.- Nous ne pouvons pas avaliser une promesse aussi irrégulièrement faite . Où irions-nous si les Ministre pouvaient de leur propre autorité engager l'Etat ?

M. DELTHIL.- Le procédé est assurément blâmable; mais il faut tenir compte de la situation exceptionnelle dans laquelle on se trouvait en Juin dernier .

Je .....

Je suis assez disposé à liquider le passé; mais je demande que l'on s'en tienne là .

M. HENRI ROY.- La question est très grave . On ne peut pas comme cela effacer l'ardoise .

M. LE RAPPORTEUR.- La Commission statuera; je lui demande , en tous cas, de ne pas prendre une décision avant d'avoir entendu M. le Ministre du Travail.

Pour l'article 2 , je suis tout à fait d'accord avec M. DELTHIL et vous propose de ne pas accepter le texte voté par la Chambre aux termes duquel les villes accordant une réduction temporaire de la taxe de stationnement aux voitures de place pourraient recevoir de l'Etat une allocation compensatrice .

Je crois qu'il faut régler le passé sans engager l'avenir Par ailleurs, le projet contient des dispositions intéressantes concernant l'augmentation de la détaxe accordée aux loueurs d'automobiles propriétaires de la voiture celle-ci devant être portée à 140 jours par an .

M. MOUNIE.- Cette disposition est très légitime . Elle permettrait aux petits loueurs de lutter contre les grandes firmes.

M. LE PRESIDENT.- C'est une question municipale . L'Etat n'a pas à intervenir .

Tout ceci a besoin d'être étudié de très près .

M. ROY.- Le problème ne sera pas résolu par le texte qui nous est proposé / La vérité c'est qu'il y a 50 % de taxis en trop, à Paris, et que de nombreux chauffeurs étrangers pratiquent le doublage et même le triplage ; c'est-à-dire qu'ils se succèdent pour conduire la même voiture qui travaille sans arrêt .

Il y a en ce moment 14.500 taxis et 80.000 permis de circulation pour voitures de louage. C'est dans l'octroi de ces permis que l'on devrait se montrer plus circonspect .

M. LE PRESIDENT....

M. LE PRESIDENT.- Je crois qu'un complément d'information serait nécessaire et qu'il serait utile que notre Rapporteur se remette en contact avec le Ministre du Travail pour obtenir de lui des précisions sur les conditions dans lesquelles l'Etat a été engagé par lui en Juin dernier .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il faudrait aussi savoir comment le Gouvernement entend concilier le vote du crédit demandé avec l'art. 70 de la loi du 28 Février 1934.

M. LE RAPPORTEUR.- Je suis à la disposition de la Commission pour procéder dans le plus bref délai possible à ce supplément d'information .

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

M. ANDRE LEBERT.- J'attire l'attention de la Commission sur l'intérêt qu'il y aurait à statuer prochainement sur le projet concernant le statut du personnel des caisses d'épargne qui vient de faire l'objet d'un rapport supplémentaire de M. CHASSAING.

Ce projet est très simple et d'une portée limitée .

M. LE PRESIDENT.- Je considère au contraire que ce projet est très dangereux et d'une portée considérable .

Il ne tend à rien moins, en effet, qu'à accorder l'échelle mobile des traitements aux fonctionnaires des Caisses d'Epargne . C'est un précédent que l'on veut créer . Si nous étions assez aveugles pour ne pas comprendre la manœuvre nous serions bientôt débordés de demandes semblables émanant de toutes les catégories de personnel.

M. LEBERT.- Je crois que vous attribuez aux auteurs de ce projet de noirs desseins qu'ils n'ont jamais eus .

En 1929 , une Commission paritaire a étudié la réforme du statut des employés des caisses d'épargne . Un statut type a été rétabli en 1932 et il a été appliqué par 178 Caisses sur 372.

Eh bien ! il s'agit simplement aujourd'hui de permettre aux

employés .....

employés des Caisses qui n'ont pas voulu accepter les propositions de la Commission paritaire , de leur faire un sort égal à celui des employés des 178 caisses qui ont adopté le statut de 1932.

La Chambre a voté un projet d'un 3 Articles dont 2 pourraient prêter à critiques. La Commission de l'Hygiène propose le vote d'un article unique qui est accepté par les représentants du personnel intéressé .

Pourquoi tarder à l'adopter ? Il ne s'agit nullement d'une innovation puisque d'ores et déjà le Code du travail impose l'obligation du contrat collectif exactement comme le texte de M. CHASSAING.

M. BABAUD-LACROZE.- Il est donc inutile de légiférer . Il suffit d'appliquer le Code du Travail .

M. LE PRESIDENT.- Nous ne sommes pas en nombre pour statuer sur une question aussi grave et qui n'est d'ailleurs pas inscrite à l'ordre du jour .

Nous la reprendrons prochainement (Assentiment).

La séance est levée à 12 heures 15 .

Le pRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES :

A handwritten signature in cursive ink, reading "Collas", is positioned above a vertical line. To the left of the signature, there is a small, stylized drawing of a key or a similar object.

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Mercredi 3 Mars 1937

La Séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX, Président.

PRESENTS : M.M. CAILLAUX. GARDEY. PHILIP. TOURNAN. FARJON. PROVOST DUMARCHAIS. CUMINAL. CHAUVEAU. HACHETTE. DELTHIL. VALADIER. MAHIEU. SCHRAMECK. MOUNIE. BABAUD-LACROZE. PERRIER. ROY. LEBERT. DUMESNIL. MILAN. PIERRE LAVAL. PIERRE ROBERT. LANCIEN.

\*\*\*\*\*

MARINS DU COMMERCE (Indemnités

pour pertes d'équipement)

Sur le rapport de M. GARDEY ABEL, Rapporteur Général, la Commission émet un avis favorable à l'adoption du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, concernant les indemnités accordées aux marins du commerce pour pertes d'équipement.

TAXE DE PUBLICATION DES BREVETS D'INVENTION

Après un échange d'observations entre M. Marcel REGNIER, Henri ROY et Pierre LAVAL, la Commission, sur le rapport de M. le Rapporteur Général, émet, ~~sous~~ la réserve que le Gouvernement s'en gagera à consulter la Commission des Offices, un avis favorable à l'adoption du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à instituer un mode de fixation du montant de la taxe de publication à percevoir, lors du dépôt d'un brevet d'invention ou d'un certificat d'addition.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour avis, du projet de loi adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet ~~d'~~organisation de l'industrie du taxi.

.....

M. VALADIER, Rapporteur.- Conformément à la mission que m'avait confiée la Commission, je me suis informé sur les conditions dans lesquelles les finances de l'Etat avaient été engagées dans le passé et sur la manière dont le Gouvernement entendait financer, dans l'avenir, les dépenses résultant du présent projet.

Mr le Rapporteur donne lecture de son rapport où, après avoir exposé que la prise en charge par l'Etat de la perte de recettes résultant pour la Ville de Paris, d'un abaissement de Frs.2,50 de la taxe de stationnement, avait entraîné une dépense de 5.021.500 frs, il déclare que, depuis le dépôt du projet, le nombre des taxes en circulation s'est accru d'un millier. Or, on estime que le nombre de 15.000 voitures de place, actuellement en circulation est excessif et qu'il conviendrait de le réduire à 12.000. D'autre part, on considère qu'il conviendrait d'indiquer que deux ou trois chauffeurs, se relayant par périodes de 7 ou 8 heures, travaillassent avec la même voiture.

Si des mesures dont la principale est la réduction du droit de stationnement n'avaient été prises, la plupart des compagnies eussent dû cesser leur exploitation ce qui eût entraîné l'obligation pour la Ville de Paris et pour l'Etat, de verser aux chauffeurs des indemnités de chômage qui eussent entraîné de lourdes dépenses. En outre, les voitures ne circulant plus, l'Etat eût manqué à encaisser les sommes importantes qu'il perçoit au titre des taxes sur l'essence.

M. REGNIER.- Mais le texte du projet prévoit, comme vous l'avez dit, une diminution du nombre des voitures en circulation. Cela va donc entraîner, pour l'Etat, une perte de recettes par suite d'une moindre consommation d'essence. Je ne vois donc pas en quoi consiste le bénéfice de l'opération qu'on nous propose.

M. LE RAPPORTEUR.- Parmi les mesures envisagées, on se propose d'imposer un examen physique aux chauffeurs actuellement en fonction et de vérifier sévèrement leurs papiers; ce qui permettra d'en réduire le nombre par l'élimination des indésirables.

Par ailleurs, on supprimera le "doublage" et la "maraude" .

M. REGNIER.- Mais, pour cela, point n'est besoin d'une loi. Il suffit d'appliquer les règlements de police en vigueur et de les compléter, s'il est nécessaire .

M. LE RAPPORTEUR.- Le vote d'une loi est réclamé par les petits loueurs qui veulent échapper à l'arbitraire de la préfecture de police. Au surplus, sur ces dispositions qui n'ont aucun caractère financier et de ce fait échappent à notre compétence , la Commission du Commerce s'est prononcée favorablement.

Au mois de Juin, on s'est aperçu que, - en raison de leur trop grand nombre -, les taxis roulaient, le plus souvent, à vide. Certes l'Etat percevrait des droits sur l'essence ainsi consommée inutilement; mais il est bien évident qu'une telle situation ne pouvait durer et les loueurs ont menacé d'abandonner leur commerce si des avantages ne leur étaient pas accordés. Cette cessation d'exploitation eût entraîné une perte considérable pour le Trésor .

M. REGNIER.- Mais une réduction du nombre des voitures en circulation jointe à une répression de la maraude entraînera également une perte considérable .

M. TOURNAN.- Pas forcément, car le nombre des voyageurs restant constant, les taxis conservés circuleront davantage.

M. LE PRESIDENT.- La question qui doit surtout nous préoccuper est celle-ci : On veut faire intervenir l'Etat dans une question purement municipale, en mettant à la charge du budget la perte de recettes résultant , pour la ville de Paris, d'une réduction du droit de stationnement . C'est une voie bien dangereuse que celle où l'on veut ainsi nous entraîner.

M. LE RAPPORTEUR.- Sur ce point, je suis tout à fait  
de .....

de votre avis , Monsieur le Président, Il n'en est pas moins vrai que si aucun remède n'est apporté à la situation, plusieurs Compagnies vont suivre l'exemple de la Vitax et fermer leurs dépôts , ce qui entraînera la mise en chômage d'une dizaine de milliers de chauffeurs .

M. HACHETTE.- Si les Cies de taxis sont en déficit, cela provient de l'insuffisance des tarifs .

M. ROY.- Comme le dit M. le Président , il s'agit d'une question exclusivement municipale et je ne comprends pas la ~~cause~~ que l'on éprouve à mê l'Etat à des questions qui ne le concernent pas .

M. VALADIER.- Aussi bien, pour limiter le mal, demanderai-je la disjonction de l'article 2 qui prévoit que le projet pourra s'appliquer à d'autres villes que Paris .

M. LE PRESIDENT.- Mais il est impossible de dire que notre générosité est limitée à la seule ville de Paris .

M. LE RAPPORTEUR.- Ne perdons pas de vue, toutefois, que la Ville de Paris n'a réduit sa taxe de stationnement qu'~~avec~~ l'autorisation et même sur l'invitation pressante du Gouvernement.

M. LE PRESIDENT.- Le Gouvernement n'avait pas à donner une telle autorisation . Tout ce que je pourrais admettre , ce serait qu'on accordât, à la Ville de Paris , une subvention, sans spécifier qu'elle a pour objet de compenser la perte résultant de l'abaissement du droit de stationnement .

M. ROY.- Et ce serait déjà grave .

M. MOUNIE.- Il ne faut pourtant pas perdre de vue que Paris est la capitale, que de nombreux provinciaux y viennent sans cesse et qu'ils utilisent , autant sinon plus que les Parisiens , les taxis .

M. LE PRESIDENT.- Prenez garde ! En poussant votre raisonnement , vous arriverez à cette conclusion qui n'est certes pas pour me déplaire que Paris, ville capitale, ne saurait être

administrée par un Conseil municipal comme les autres villes.

M. MOUNIE.- aussi bien est-elle soumise à un régime spécial et c'est le Gouvernement qui a agi sur le préfet pour qu'il obtienne du Conseil municipal , en échange de la subvention de l'Etat, une diminution du droit de stationnement .

M. MAHIEU.- Les mesures qu'on envisage sont inefficaces. Les taxis sont trop nombreux et leurs tarifs sont insuffisamment rémunérateurs . En outre, la clientèle se détourne de plus en plus de leur emploi pour utiliser les transports en commun .

Quant à l'argument consistant à dire que les mesures prises permettront d'empêcher le chômage, il me paraît des plus dangereux , car il risque de nous entraîner à intervenir dans tous les cas où une exploitation industrielle ou commerciale apparaîtra déficitaire .

M. LE PRESIDENT.- Tout ce que nous pouvons faire, c'est - tenant compte de la situation sociale grave de Juin dernier - permettre au Gouvernement de liquider le passé, en accordant à la Ville de Paris une subvention exceptionnelle et en demandant au Gouvernement de dégager une recette correspondante .

Pour le surplus, nous dirons qu'il appartient à la Ville de Paris de prendre les mesures qui lui apparaîtront les plus propres à porter remède à une situation dont l'Etat ne saurait , en aucune manière, être rendu responsable .

- La Commission consultée sur le principe de l'octroi d'une subvention exceptionnelle à la Ville de Paris , adopte ce principe .

M. PERRIER.- Il faudrait, pour éviter des généralisations dangereuses , accorder la subvention par un texte distinct du projet de loi.

M. LE PRESIDENT.....

M. LE PRESIDENT.- Parfaitement. Il appartient à la Commission du Commerce, seule, de dire si elle entend ou non réglementer l'industrie du taxi .

M. PERRIER.- Et vous n'avons pas à examiner l'article Ier qui ne nous concerne pas.

M. DELTHIL.- Cependant, nous sommes saisis de l'ensemble du projet . Nous devons donc faire connaître notre avis sur les articles I et 3.

M. PERRIER.- Pardon ! Si le projet n'avait contenu que ces deux articles, il ne nous aurait pas été renvoyé pour avis. La Commission du Commerce eût été seule compétente .

M. ROY.- Le projet se compose de 4 articles dont deux ne nous concernent pas en tant que Commission des Finances . Les autres, l'article 4, nous réglons la question qu'il pose en accordant, à la Ville de Paris, une subvention. Quant à l'article 2, nous l'abandonnons comme posant une règle générale que nous estimons dangereuse pour les finances publiques . Nous nous bornons donc à mettre fin à une situation existante créée par une décision illégale du Ministre des Finances . Et nous disons que nous subordonnons l'octroi de la subvention à la création d'une recette correspondante .

M. LE PRESIDENT.- Et je dirai que la Commission est unanime à réclamer dorénavant une stricte application de l'article 70 de la loi de finances de 1934 (Assentiment).

- Sous le bénéfice de ces observations, Monsieur le Rapporteur est autorisé à déposer un avis à la disjonction de l'article 2 et au re:placement de l'article 4 par un texte accordant une subvention exceptionnelle de 6 millions à la Ville de Paris .

#### SITUATION DE LA TRESORERIE

M. HACHETTE .....

M. HACHETTE.- Des renseignements autorisés que j'ai recueillis me permettent d'affirmer que la situation financière est effrayante . Il me semble que nous devrions nous en préoccupé .

M. LE PRESIDENT.- J'ai eu, il y a trois jours, un entretien sur ce sujet avec MM. le Président du Conseil . Il m'a déclaré qu'il cherchait un remède à la situation et qu'il n'en trouvait pas .

M. le Rapporteur Général prépare en ce moment un exposé qu'il fera à la Commission au début de la semaine prochaine .

La séance est levée à 16 heures 45 .

Le PRESIDENT de la COMMISSION des FINANCES :

A handwritten signature in black ink, reading "G. Cailloux". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized "C" at the beginning. It is written on a slightly tilted page.

ix

s

COMMISSION DES FINANCESSéance du 10 Mars 1937

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

Présents : MM. CAILLAUX. GARDEY. FOURCADE. HACHETTE. ROY. MAHIEU. VALADIER. BABAUD-LACROZE. DELTHIL. CHAUVEAU. MOUNIE. PERRIER. CHAMPETIER DE RIBES. CUMINAL. GENERAL HIRSCHAUER. TOURNAN. DENTU. PROVOST DUMARCHAIS. MILAN. LANCIEN. SCHRAMECK. LEBERT. PHILIP. DE LA GRANGE. FARJON. MARCEL REGNIER. J. L. DUMESNIL. LAVAL.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen pour rapport au fond du projet de loi adopté par la Chambre des Députés tendant à autoriser l'émission d'un emprunt comportant des garanties ou options de change et à abroger diverses dispositions de la loi monétaire du 1er Octobre 1936.

M. ABEL GARDEY, Rapporteur Général, donne lecture de son projet de rapport .

Il demande que M. le Ministre des Finances soit entendu et indique les questions qu'il a l'intention de lui poser .

M. LE PRESIDENT.- Il est en effet indispensable d'interroger le Gouvernement et surtout de lui faire préciser quelles sont les dépenses qu'il entend couvrir au moyen des ressources provenant de l'emprunt .

Il .....

Il n'est pas possible d'autoriser le payement des dépenses du budget ordinaire au moyen de ces ressources .

M. VINCENT AURIOL, Ministre des Finances, est introduit accompagné de M. RUEFF , Directeur Du Mouvement Général des Fonds .

Audition .....

## COMMISSION DES FINANCES

Seance du 10 mars 1937

Présidence de M. Joseph CAILLAUX

AUDITION DE M. VINCENT AURIOL, Ministre des finances et recrutement des spécialistes.

M. LE PRESIDENT. - Monsieur le ministre, voulez-vous faire un exposé ou préferez-vous qu'on vous pose des questions ?

M. VINCENT AURIOL, Ministre des finances. - Je suis à la disposition de la commission.

M. LE PRESIDENT. - Alors il vaut mieux qu'on vous pose des questions. Je donne tout de suite la parole à M. le Rapporteur général.

M. ABEL GARDEY, Rapporteur général. - La première question que j'ai à poser à M. le ministre des finances est relative aux dépenses de défense nationale. C'est l'article 1er du projet. Je demande à M. le ministre s'il ne serait pas sage de réduire l'autorisation d'emprunt qu'il sollicite aux seules dépenses extraordinaires, c'est-à-dire à 9.500 millions, somme visée par l'article 25 de la loi de finances.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Il ne s'agit pas, dans notre pensée, de couvrir toutes les dépenses de la défense nationale...

M. LE PRESIDENT. - Bon;

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Il y a 14 milliards au budget ordinaire et 9 milliards et demi au budget extraordinaire; il ne s'agit pas de couvrir ces 23 milliards et demi.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Les dépenses ordinaires ne sont pas essentielles, et, d'autre part, un aménagement électrique

sont que de 10 milliards.  
extremement important pour la marine; il y a des dépenses pour les contingences.

**M. LE PRÉSIDENT.** - 9 milliards et demi.

-dans sont dans des baraquements, et le ministre de la guerre

**M. LE MINISTRE DES FINANCES.** - Non. Il y a, cette année, 3 milliards de plus que l'an dernier, dus au recrutement des spécialistes.

**M. LE PRÉSIDENT.** - D'accord! Bonjour le ministre.

**M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL.** - Le budget ordinaire de 1937 est de 10.389 millions. Le compte des investissements est de 9.500 millions.

les paiements de cette année, nous avons pu réduire de 1 milliard

**M. LE MINISTRE DES FINANCES.** - Dans les 10.500 millions sont prévues les dépenses de la guerre, de la marine, de l'air, des colonies.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je le regrette pour les dépenses de la guerre.

**M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL.** - Parfaitement. Et le total atteint 10.389 millions.

**M. LE MINISTRE DES FINANCES.** - Mais nous avons, à côté,

**M. LE MINISTRE DES FINANCES.** - Vous n'avez pas les chiffres de l'an dernier ? Cette année, nous avons dépense beaucoup, au moment qu'on réalisait le budget pour 1937, 3 milliards pour l'exercice 1937, consacrer d'un côté 3 milliards et

**M. LE PRÉSIDENT.** - L'an dernière, Monsieur Rueff, combien avez-vous <sup>ayé</sup>? Et quelle est pour cette année la dépense à figurer au compte d'investissements?...

Il faudra nous donner ces chiffres.

**M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL.** - Pour le compte d'investissements, 9.500 millions.

**M. LE MINISTRE DES FINANCES.** - Je dois dire à la commission, - je ne le dirai pas en séance publique, - qu'il y a sur les 5 milliards de grands travaux, 2 milliards prévus pour la guerre, la marine et l'air. Sur ces 2 milliards il y a des sommes consacrées à la construction de réservoirs à mazout et essence, et, d'autre part, un outillage électrique

extrêmement important pour la marine; il y a des dépenses pour les cantonnements sur la frontière de l'Est; en effet, les soldats sont dans des baraquements, et le ministre de la guerre insiste vivement pour que, dès cette année, on cesse de laisser ces jeunes gens de 20 ans...

~~M. LE PRESIDENT. - Monieur le ministre, devant vous~~  
M. LE PRESIDENT. - D'accord? monsieur le ministre.

~~de dette financière.~~  
M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Il y a, par conséquent 2 milliards de ce côté; mais étant donné que nous avons réduit les paiements de cette année, nous avons pu ajourner de 1 milliard certaines de ces dépenses, comme nous avons ajourné de 1 milliard et demi les dépenses de travaux civils.

~~un cadre d'autorisation générale il peut faire d'autres emprunts.~~  
M. LE PRESIDENT. - Je le regrette - pour les dépenses de la guerre.

~~M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. - Vous dépassez vos autorisations.~~  
M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Mais nous avons, à côté, des écoles nombreuses à construire et l'on ne pouvait pas, du moment qu'on réduisait de 2 milliards sur les 4 milliards de l'exercice 1937, consacrer d'un côté 2 milliards et ne rien faire pour le reste. Il y a donc 1 milliard de ce côté et 9 milliards et demi...  
~~nous renonçons à ceux-là.~~

M. LE PRESIDENT. - Soit 10 milliards et demi...

~~M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. - Pour le reste.~~  
M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. - Seulement, le texte, tel qu'il a été voté par la chambre, donne au gouvernement le droit d'émettre 20 milliards...

~~M. LE PRESIDENT. - Il devrait être accorde que, sous une forme à déterminer, la dépense sera limitée à 10.000 millions. C'est bien votre sentiment?~~  
M. LE PRESIDENT. - Il donne au gouvernement le droit de mettre dans le projet d'emprunt toutes les dépenses ordinaires, y compris toutes les dépenses de soldes. C'est inadmissible.

~~LE MINISTRE DES FINANCES. - C'est son sentiment, et M. le président du conseil, l'autre jour, disait : cette année, nous avons, dans le budget ordinaire, 8 milliards et~~

deux à 3 milliards de plus que l'an dernier; cela fait 14 milliards et demi. M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Nous visons simplement les dépenses extraordinaires de 9 milliards et demi, plus le milliard demandé, soit 10 milliards et demi.

M. LE PRESIDENT. - Monsieur le ministre, demain vous pouvez ne plus être au gouvernement... je vous demande pardon de cette hypothèse...

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Elle ne me chagrine en rien.

M. LE PRESIDENT. - ... et un autre ministre dira qu'ayant un cadre d'autorisation générale il peut faire d'autres emprunts dans le courant de l'année.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Vous dépasserez vos autorisations.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Il y a 14 milliards et demi d'autorisations.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Il ne s'agit pas de cela. 9 milliards, plus les travaux civils... Mais vous renoncez à ceux-là.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Pas à tous.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - 6 milliards? Mais nous y reviendrons.

M. LE PRESIDENT. - Il devrait être acquis que, sous une forme à déterminer, la dépense sera limitée à 10.500 millions. C'est bien votre sentiment?

dans tout ce point.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - C'est mon sentiment, et M. le président du conseil, l'autre jour, disait : cette année, nous avons, dans le budget ordinaire, 2 milliards et

demi à 3 milliards de plus que l'an dernier; cela fait partie du déficit; c'est dû, précisément, à des dépenses ordinaires qui sont provoquées par l'outillage extraordinaire, et il demandait si ces 2 milliards ne devraient pas être compris dans cette autorisation...

M. LE PRÉSIDENT. - Il faudra libéraliser un peu le budget...

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - ... soit 12 milliards et demi en tout.

M. LE PRÉSIDENT. - Ces dépenses extraordinaires fai-  
saient jadis partie de la 3<sup>e</sup> section du ministère de la  
guerre; elles n'étaient pas du tout imputées à part. Vous  
pesez sur le budget ordinaire en voulant les imputer à l'em-  
prunt.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Avec moins de sympathie.  
M. LE MINISTRE DES FINANCES. - C'est un effort excepti-  
onnel. Si nous ne faisions pas les 9 milliards et demi d'ar-  
mement à l'heure présente...

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. - Il ne s'agit pas de cela.  
La préoccupation de la commission est de ne pas étendre de-  
mesurément une autorisation d'emprunt qui prévoit des condi-  
tions exceptionnelles au profit des prêteurs. Il lui appa-  
rait que ce n'est pas un procédé financier à recommander que  
de répéter des emprunts avec garanties ou options de change.

M. LE PRÉSIDENT. - L'emprunt doit être limité aux  
besoins extraordinaire de la défense nationale.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Il y a 10 milliards et  
demi sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous en prenons acte.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. - A quoi s'appliquent-ils?

**M. LE MINISTRE DES FINANCES.** - Aux travaux militaires qui sont dans les grands travaux.

**M. LE PRESIDENT.** - Il faudra libeller un texte.

**M. LE MINISTRE DES FINANCES.** - Permettez-moi de dire qu'il ne faudrait pas, autant que possible, que nous ayons ce soir à 9 heures à retourner devant la chambre, afin de ne pas laisser certaine impression au pays qui pourrait être considérée de façon défavorable. Déjà à la chambre hier, certaines paroles, certains incidents...

**M. LE PRESIDENT.** Ce n'a pas été bien grave. Vous avez été entendu avec beaucoup de sympathie.

**M. LE MINISTRE DES FINANCES.** - Avec moins de sympathie eu égard à certains propos tenus qui ne simplifient pas la tâche du ministre des finances...

**M. LE PRESIDENT.** - Autant en emporte le vent ! Le sénat vous donnera un vote d'autant plus fort que nous aurons donné dans le texte toutes les précisions utiles; vous aurez alors vis-à-vis du pays une situation très forte.

**M. LE MINISTRE DES FINANCES.** - Je ne vois aucun inconvénient à ce que M. le rapporteur général nous dise lui-même que c'est le chiffre de 10 milliards et demi...

**M. LE PRESIDENT.** - La commission en délibérera.

Je voudrais maintenant, monsieur le ministre, abordant un autre point, vous entretenir de la question dont je vous ai déjà parlé, celle de la caisse d'amortissement. J'avais pensé qu'il serait utile que cette caisse fût chargée non pas de l'emploi des sommes versées, mais de l'application des rentes. M. Milan m'a déclaré qu'il ne faisait qu'une objection.

c'est qu'on lui fournisse l'argent...

M. MILAN. - A la verite, on m'a ételephoné hier dans la nuit à ce sujet. J'ai été assez surpris et j'ai répondu qu'émettre l'emprunt pour le compte de l'Etat/m'e paraissait <sup>ne</sup> guère possible./ XXXXX mais qu'en ce qui concerne le conseil d'administration, il ne verrait aucun inconvenient à en prendre l'amortissement, à la condition qu'on m'assure, au préalable, des ressources par une~~e~~ convention. Que celles-ci soient données par le budget ou autrement, peu importe, mais je veux être certain d'avoir les ressources, auquel cas on aurait pu planter le drapeau de la caisse d'amortissement sur votre emprunt, ce qui n'aurait pas fait de mal.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Dèsque M. Caillaux m'a demandé de trouver une couverture qui fit impression, étant donné le crédit de la caisse d'amortissement, j'ai demandé à son président si la Caisse ne pouvait pas émettre cet~~e~~ emprunt. Il m'a répondu qu'elle ne le pouvait pas, étant donné que son rôle est de faire des emprunts de consolidation...

M. MILAN. - Des bons :

M. LE MINISTRE DES FINANCES. -... et non pas d'argent frais. Je me suis incliné, - je ne pouvais faire autrement - et je me suis permis de demander si la caisse d'amortissement ne pouvait pas assurer le service des intérêts et d'amortissement de l'emprunt. Bien entendu, dans ma pensée, il était question d'une convention. Je ne pouvais pas inscrire~~e~~ d'office dans la loi le service des intérêts et de l'amortissement par la caisse sans une convention avec celle-ci. J'ai donc posé la question à M. Milan, et M. Rueffe m'a fait observer :

ou bien c'est le budget qui fera le service des intérêts et de l'amortissement, auquel cas je ne vois pas ce que cela peut ajouter à votre emprunt, ou bien c'est la caisse d'amortissement qui le fera sur ses ressources, - et alors, qu'on lui donne des ressources! Mais, en réalité, je ne vois nul inconvenient qu'on précise que ce sera le budget qui fera le service des intérêts de l'emprunt, par l'intermédiaire de la caisse d'amortissement, une convention étant prévue à cet effet.

M. LE PRESIDENT. - Parfaitement.

M. MILAN. - Alors, le budget devra mettre, chaque année, à la disposition de la caisse d'amortissement....

M. LE PRESIDENT. - Obligatoirement. Je parle en financier. Lorsque vous présenterez au pays l'emprunt de cette façon, vous obtiendrez un bon nombre de souscriptions sur lesquelles vous ne pourriez pas compter autrement.

M. MILAN. - C'est un grand hommage rendu à la caisse d'amortissement; mais nous avons des précautions à prendre. Actuellement le budget de la caisse a pris en charge, notamment l'amortissement contractuel et le dernier emprunt à concurrence de 50 %; nous sommes obligés de prendre des obligations, et actuellement la caisse n'a plus qu'un disponible annuel de 100 millions. Ce n'est pas avec cela que nous pouvons assumer d'autres charges comme celles-là.

M. LE PRESIDENT. - On vous demande simplement d'être l'organisme de transmission, l'intermédiaire.

M. MILAN. - A la condition que, par une convention préalable, on nous assure les ressources nécessaires. Alors, vous pourrez mettre le drapeau de la caisse d'amortissement

sur votre emprunt et je ne m'y refuserai pas.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Autre question. Il ne s'agit plus du projet, mais nous ne pouvons pas détacher celui-ci de certaines déclarations du gouvernement, notamment de celles relatives à la réduction de 6 milliards sur les besoins de la trésorerie.

Comment le ministre des finances envisage-t-il cette réduction ?

....

M. LE MINISTRE . Nous avons examiné la question de la trésorerie, comme celle du budget proprement dit .

En ce qui concerne le budget, la Commission des finances du Sénat a bien voulu dire que ~~elles~~<sup>dépenses</sup> étaient sincèrement calculées . Elle a fait quelques réserves au sujet des évaluations . Or, ces évaluations lui apparaîtront également sincères, puisque le mois de janvier nous a donné un supplément de 232 millions sur le mois correspondant de 1936 et que le mois de février - le mois le plus mauvais - a donné 354 millions de plus que février 1936 et 96 millions de plus que les évaluations budgétaires .

Depuis 1931, les recouvrements étaient toujours inférieurs aux évaluations ; je salue pour la première fois ce supplément de 96 millions sur les évaluations .

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION . Dû à la reprise générale.

M. LE MINISTRE . D'autre part, j'avais dit au cours de la ~~xx~~ discussion du budget ~~sur~~, quand nous avions discuté toutes les dépenses article par article, <sup>que</sup> Je n'accepterais plus des engagements de dépenses sans autorisation de crédits - ceci n'a même ~~pas~~ pas besoin d'être rappelé - mais qu'en outre je ne présenterais pas de demandes de crédits additionnels . La Commission du Sénat se rappelle que j'avais même ~~posé~~ un article 70 disant qu'il n'y aurait plus de demandes de crédits additionnels . Le Sénat m'a fait observer qu'~~ix~~ un tel article n'avait aucune importance, et il est tombé .

Je n'en ai pas moins, le 8 février, adressé à tous les ministres la lettre suivante qui a été également signée par M<sup>e</sup> le président du Conseil :

" A différentes reprises au cours de la discussion budgétaire, le Gouvernement a marqué sa volonté de maintenir strictement les dépenses de l'exercice qui vient de commencer dans le cadre des dotations ouvertes par le Parlement.

" Le budget de 1937 a, en effet, été préparé, discuté et voté après un recensement complet des dépenses à prévoir au cours de l'année 1937 et après discussion approfondie avec le Ministre des Finances. Chaque administration a pu procéder à une évaluation sincère de toutes les charges qui lui incombent. Cette méthode s'est d'ailleurs traduite par d'importants relèvements de crédits que les Assemblées parlementaires ont sanctionnés; les dotations actuelles doivent donc correspondre fidèlement aux besoins réels des services.

" Les crédits nécessaires à la défense des intérêts dont vous avez la charge ayant ainsi été mis à votre disposition, une gestion attentive doit permettre d'éviter tout recours aux crédits supplémentaires. Il vous appartient à cet égard, et nous vous le demandons très instamment, de prendre toutes dispositions utiles pour que les engagements de dépenses soient strictement limités au montant des autorisations qui vous ont été accordées.

" Trop de dépassements de crédits ont été tolérés dans le passé qui ont dû être ensuite régularisés par les lois de règlement. Nous avons montré maintes fois les graves inconvénients de ces errements qui tendent à éluder le contrôle des Chambres, nous tenons à y mettre un terme.

" Nous vous rappelons que chaque année les lois de finances, et pour 1937 la loi de budget du 31 décembre 1936 en son article 156 interdit aux Ministres de prendre des mesures nouvelles entraînant des augmentations de dépenses. De même la loi du 6 août

1922 sur le cntrôle des dépenses engagées, interdit par son article 9, sous peine de forfaiture de prendre sciemment et en violation des formalités qu'elle a instituées, des mesures ayant pour bject d'engager des dépenses dépassant les crédits ouverts.

"Sans doute, en cours d'année, des ajustements de crédits peuvent-ils se révéler nécessaires mais le soin ~~à~~ vous incomberait alors d'envisager un aménagement de dotations dont vous disposez afin que leur total ne s'en trouvez pas augmenté.

" Nous vous demandons d'ailleurs de bien vouloir procéder à un examen minutieux des conditions dans lesquelles fonctionnent les services placés sous votre autorité afin de simplifier les rouages administratifs en réformant les superpositions inutiles, de supprimer ceux d'entre eux qui font double emploi au sein même de votre Département ou avec les organismes d'autres Ministères, de coordonner l'ensemble des moyens d'actions dont vous disposez en vue de les adapter à la structure de l'Etat moderne. Vous voudrez bien nous saisir aussi rapidement que possible, du résultat des enquêtes que vous aurez effectuées. Nous pouvons vous assurer que nous les examinerons avec la volonté d'aboutir rapidement et de réaliser les projets de réformes qui seront retenus.

X

X X

" Nous appelons tout spécialement votre attention sur la présente lettre dont nous adressons copie au Contrôleur des Dépenses Engagées, près votre Département, en lui demandant de veiller strictement, en ce qui le concerne, au respect des principes de gestion qui sont à la base d'une bonne administration non seulement des deniers publics mais encore des intérêts essentiels de la nation."

J'ai en même temps réuni dans mon cabinet, non seulement les contrôleurs des dépenses engagées mais le comité de contrôle financier et j'ai demandé de préparer pour le 15 mars une étude pour chaque administration, en comparant au besoin avec d'autres administrations des pays de grande démocratie, de façon à simplifier certaines formalités et à apporter par là des économies.

J'ai rappelé d'autre part à MM. les présidents du contrôle financier que j'avais écrit aux présidents des deux commissions parlementaires, à la demande du Sénat d'ailleurs, que les administrations devaient se mettre à la disposition des rapporteurs spéciaux des deux Chambres. Ces derniers pourront contrôler sur pièces et sur place toutes les dépenses des diverses administrations.

Voilà pour ce qui concerne le budget. Je crois donc que de ce côté nous pouvons éviter toute surprise désagréable.

En ce qui concerne la trésorerie, nous avions inscrit 14.395 millions pour travaux civils et travaux militaires. Nous avions d'autre part à faire face - c'était une habitude extrêmement fâcheuse - à des avances à des collectivités. Parmi ces collectivités, il y a notamment la Ville de Paris, les colonies, les chemins de fer. Lorsque ces collectivités ne peuvent pas émettre des emprunts sur le marché, elles se retournent vers le Trésor et réclament des avances. C'est ainsi que la trésorerie se trouve surchargée de demandes d'avances qui atteignent parfois 100 millions par semaine et qui viennent faire obstacle aux paiements réguliers que l'Etat doit assurer.

Nous ne pouvions faire autrement cette année, mais pour l'an prochain voici ce qui a été prévu.

En ce qui concerne les collectivités locales, je vais

saisir le Parlement, peut-être avant les vacances de Pâques, en tout cas dès la rentrée de Pâques, d'un projet de réforme des finances départementales et communales en prenant pour base les divers projets présentés au cours de ces dernières années.

Les collectivités auront donc à faire elles-mêmes leur trésorerie.

Pour vous donner un exemple, la Ville de Paris, nous demandait cette année l'autorisation d'emprunter 1.200 millions pour couvrir son déficit budgétaire. Elle se proposait d'émettre cet emprunt à des conditions extrêmement onéreuses. Je m'y suis opposé, voulant attendre que le marché fût dans de meilleures conditions. Au moment où nous allions émettre un emprunt pour la défense nationale, nous ne voulions pas qu'un emprunt de la Ville de Paris fût offert à un taux de 7,50 p. 100 plus les lots. J'ai eu une très longue discussion avec le préfet de la Seine à cet égard et j'ai préféré accorder à la Ville de Paris l'avance qui lui avait été promise plutôt que de la laisser abîmer le marché.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je ne voudrais pas vous poser de question indiscrete, mais sur quel poste faites-vous porter les 6 milliards de réduction que vous envisagez ?

M. LE MINISTRE. - Pour la Ville de Paris, nous avions prévu 1 milliard pour les grands travaux en plus des 1.200 millions du déficit.

Nous avons dit à la Ville de Paris : Où en êtes-vous de vos engagements ? Nous voici au mois de mars, les grands travaux ne sont pas encore commencés, vous avez d'autre part les travaux de l'Exposition qui vont durer jusqu'au mois de mai. Il faudra utiliser, sur vos chantiers, les 12.000 ouvriers qui travaillent

à l'Exposition. Dans ces conditions, il nous apparaît que, de mai à décembre, 500 millions suffiront pour payer ces travaux. Le préfet de la Seine s'est trouvé d'accord avec moi. Nous avons donc réduit de 500 millions le montant des grands travaux pour la Ville de Paris.

Pour l'administration des P.T.T., une somme d'un milliard était prévue. Il y a là des travaux qui ne sont pas encore engagés et qui peuvent être ajournés sans inconvenient. Par exemple, l'automatique rural peut attendre des temps meilleurs.

M. MILAN. - Ce sont les départements qui font les avances pour l'automatique rural.

M. LE MINISTRE. - L'administration des P.T.T., alors que nous étions en pleine discussion du budget, m'a apporté des demandes de crédit. De même, les chemins de fer.

En examinant la situation des P.T.T., nous avons constaté qu'un abattement de 400 millions était possible, nous le faisons. J'ai vu les divers chefs de service, et nous nous sommes mis d'accord sur les ajournements possibles.

Si je prends maintenant le programme des habitations à bon marché, nous avions prévu une dépense de 513 millions.

M. Sellier a été d'accord avec moi pour reconnaître qu'il était possible de faire un abattement de 200 millions.

M. LANCIEN. - Au moins!

M. LE MINISTRE. - J'arrive maintenant aux dépenses de premier établissement des grands réseaux. C'est le 29 décembre, dans les vouloirs de la Chambre, que M. le ministre des travaux publics m'a remis la demande de crédits relatifs aux travaux

de premier établissement des chemins de fer. Je les ai refusés.

Les textes ont été transmis à la commission des finances de la Chambre et à la commission des finances du Sénat. Cette dernière les a refusés.

Tout à fait à la fin de la discussion du budget, j'ai reçu la visite du directeur du mouvement des fonds et du directeur de la comptabilité publique. Je leur ai dit que nous ne pouvions examiner ces demandes de crédits deux jours avant la clôture de l'exercice.

Ils m'ont répondu: On a commencé à acheter du matériel. D'autre part, il y a des paiements à effectuer dans les premiers mois de l'année. Nous n'allons pas pouvoir les faire si vous refusez les crédits.

C'est alors que nous avons inscrit ce chiffre, mais sous toutes réserves. Nous avons examiné la question avec M. Grimpert, M. Bedouce et mes services. Il y avait là-dedans des dépenses de voies nouvelles, et, d'autre part, la transformation de wagons à étage en wagons modernes. Je leur ai dit : vous attendez un ou deux ans de plus pour cette transformation. La métallurgie travaille à plein pour la défense nationale, il n'y a pas de chômage à prévoir. Nous avons ainsi pu faire un abattement de 800 millions.

M. LE PRESIDENT. - Très bien !

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Il reste 1 milliard.

D'autre part, pour les grands travaux, M. le président du conseil, sur les 5 milliards de crédit inscrits au compte d'investissement pour l'exécution du programme a cru possible d'effectuer un abattement de 2 milliards, compte tenu de l'échelonnement des paiements à intervenir sur la tranche de 1936 et du décalage de la tranche de 1937, - et même de certaines suppressions. Nous avons examiné ces travaux eu égard à la carte de chômage; il y a des industries qui n'ont pas besoin de travail et il est inutile à cet égard de faire des dépenses nouvelles. D'autre part, la discrimination dans la répartition des grands travaux a fait perdre 3 mois pour les engagements et l'on n'engage, à la guerre, que vers août ou septembre. Dans ces conditions, nous avons abattu 2 milliards. Par contre-coup, sur l'attribution au Foncier de 3 milliards, nous avons prévu que ce ne serait plus que 1500 millions...

M. LE RAPORTEUR GENERAL. - 2 milliards, dans notre état, également 500 millions, soit une partie de la ressource de

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Je ne supprime pas 2 milliards; il y avait 2 milliards prévus.

D'autre part, pour l'avance de crédits aux communes, il y avait également 1 milliard prévu. Il y avait, dis-je, Monsieur Babaud-Lacroze, 1 milliard prévu et nous n'avons abattu que 500 millions sur les 2 milliards.

M. BABAUD-LACROZE. - Nous nous expliquerons là-dessus.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - C'est possible, étant donné surtout que l'on demande aux communes, actuellement, moyennant une ristourne de 20 %, de faire l'effort d'emprunt dans la localité pour certains travaux; mais il ne s'agit pas des grandes communes pour lesquelles c'est impossible; au contraire, vous avez bien des petites communes qui peuvent le faire.

J'ai reçu, comme maire ou député de l'arrondissement l'avis qu'on avait accordé à une commune de 400 habitants une subvention, - et sans doute un certain nombre de mes collègues en ont-ils reçu de semblables - pour la construction d'une mairie et d'un foyer populaire.

J'ai protesté, en faisant observer que cela pouvait attendre. Je suis persuadé que, de ce côté, on peut obtenir un abatttement, sur un an, de 500 millions

M. SCHRAMECK. - Il reste 2 milliards et demi.

M. MILAN. - N'êtes-vous pas tenu de verser ces 3 milliards en vertu de la loi monétaire ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Par conséquent, il reste 500 millions d'un côté, et, en ce qui concerne les avances de la caisse de crédit aux départements et aux communes, également 500 millions, compte tenu de la ressource de 500 millions qu'elle peut se procurer, en vertu de ses statuts, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, car la

des collectivités auprès de laquelle seront beaucoup plus nombreuses au cours des jours à venir. La caisse de crédit aux communes peut, d'après ses statuts, s'adresser à la caisse des dépôts et consignations.

~~La présidence du conseil sera indispensable de relier entre elles les deux caisses.~~

M. SCHRAMECK. - On ne s'est privé d'aucune ressource.

~~Il faut être obtenu que ni la caisse des dépôts ni la caisse de crédit aux communes ne pourront être utilisées.~~

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - J'ai eu moi-même un débat assez vif avec un collègue qui, en ce qui concerne les grands travaux et la caisse de crédit aux communes, est plus tôt tenace. Je n'ai pas besoin de le nommer...

~~la caisse de crédit la renoue avec ses attributions.~~

Plusieurs sénateurs. - Jaubert?

~~Il convient, en outre, d'assurer que la disponibilité~~

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Vous l'avez tous nommé. Il faut être logique. En ce qui concerne les travaux militaires neufs, pour les payements, un petit décalage est possible. Il y a eu 3 milliards de reports de 1936 sur 1937 et les services militaires estiment qu'ils peuvent très bien avoir non pas un report équivalent mais un report d'1 milliard.

~~Voilà la note qui m'a été réalisée hier au matin.~~

M. BABAUD-LACROZE. - Permettez-moi d'intervenir comme rapporteur du budget de l'intérieur.

La caisse de crédit aux départements et aux communes dispose, pour l'année 1937, de 2 milliards mis à la disposition du Crédit foncier, 700 millions inscrits au budget du ministère des finances; (cette somme est le reliquat du milliard mis à la disposition de la caisse de crédit en 1935).

Le ministère des finances se proposait de réduire les ressources ci-dessus de 1500 millions sur les fonds du Crédit foncier, 240 millions sur les 700 millions.

Si ces propositions étaient retenues, la Caisse de crédit serait dans l'impossibilité de consentir le moindre prêt pendant tout le cours de l'année 1937.

Cependant, les dossiers actuellement en cours d'instruction sont au nombre de près de 1200 et, en raison de la propagande effectuée, il est prévu que les sollicitations

des collectivités auprès de la Caisse seront beaucoup plus nombreuses au cours des jours prochains.

La présidence du conseil estime indispensable de réaliser le plan des grands travaux et cette réalisation ne peut être obtenue que si la caisse de crédit est en mesure de prêter aux collectivités les fonds nécessaires pour permettre l'ouverture des chantiers.

Pour ces motifs, il est indispensable de maintenir à la caisse de crédit les fonds qui lui ont été attribués.

Il convient, en outre, de signaler// que la disparition ou le ralentissement de l'activité de la caisse de crédit obligeraient les collectivités à se procurer des fonds auprès d'organismes privés qui ne manqueraient pas de faire valoir la raréfaction des capitaux pour augmenter le taux de loyer de l'argent.

Voilà la note qui m'a été remise hier au ministère de l'intérieur. Si vous faites cette révision, tous les travaux de nos communes sont arrêtés.

Voilà la question.

M. SCHRAECK. - Dans le même ordre d'idées, les communes qui ont des travaux à entreprendre, tels que adductions d'eau potable, électrification, etc., reçoivent du ministère de l'agriculture des réponses dans lesquelles on leur dit "nous diminuons, en vertu de nouveaux barèmes, vos subventions, mais nous vous donnons, en échange et en compensation, de grandes facilités d'emprunt du côté de la caisse de crédit aux communes." On tente de les consoler avec cette possibilité de prêts; mais si, d'un autre côté, la caisse de crédit aux communes répond que les nouvelles dispositions ne lui permettent pas de consentir les emprunts, comment voulez-vous dans ces conditions, qu'on ouvre des chantiers ? Il aurait fallu un peu d'entente entre les différents départements ministériels

M. LANCIEN. - Je viens d'entendre tout à l'heure M. le ministre des finances nous dire que la caisse de crédit aux communes devait faire face à des subventions ou des prêts pour la construction de mairies ou de foyers populaires.

Autrefois cela n'était pas subventionné, et l'on pourrait faire une discrimination entre les dépenses d'intérêt immédiat, de façon à supprimer toutes les dépenses de ce genre, qui sont de véritables dépenses somptuaires. On fait des demandes pour des salles de cinéma; vraiment, cela peut attendre.

M. SCHRAMECK. - Il y a même un certain nombre de dépenses d'intérêt communal qui, autrefois, ne faisaient l'objet d'aucune subvention: par exemple, pour la construction d'abattoirs, on n'envisageait que le produit de la taxe d'abatage; de même pour les cimetières, l'Etat n'y participait pas. Depuis/certain temps tous ces travaux sont subventionnés, par l'Etat ou la caisse de prêts aux communes, dans des conditions qui nous déconcertent nous-mêmes et qui font qu'on entreprend des travaux qu'on n'aurait pas entrepris sans cela.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - La tâche deviendra impossible si, d'un côté on me dit : "réduisez"; et que, d'autre part, toutes les fois que je réduis on m'objecte qu'il est impossible d'entreprendre des travaux.

D'autre part, il est impossible lorsque j'établis un travail avec les administrations, celles-ci aillent trouver telle ou telle personne...

M. BABAUD-LACROZE. - Le rapporteur :

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - ... pour protester.

Tout le monde est d'accord pour dire que l'on peut abat-  
tre ces 600 millions et donner à la Caisse de Crédit aux Communes  
le temps nécessaire pour faire face à cette situation.  
Je dis donc à la commission qu'il m'est impossible de revoir  
sur une décision que j'ai prise d'accord avec M. le pré-  
sident du conseil, qui a été étudiée en conseil des ministres  
après consultation des services intéressés. Que ceux-ci aient  
le courage de me dire à moi-même et au président du conseil :  
"nous ne pouvons pas faire cela, nous n'en prenons pas la  
responsabilité". Quand ils ont accepté de faire une chose  
avec nous, je ne peux revenir sur une décision prise.

**M. LE RAPORTEUR GENERAL.** - Je veux tirer la con-  
clusion de ces observations. Personne ne doute de votre vo-  
lonté, mais vous risquez d'être débordé par les événements,  
et dans ces conditions, ne serait-il pas sage d'opérer des  
réductions, des annulations d'engagements ? Vous seriez armé.  
C'est la seule façon de vous défendre.

**M. LE MINISTRE DES FINANCES.** - Je veux bien. Je  
sais les débats qui se sont engagés hier à la commission  
des finances de la chambre. Je préfère donner des instructions  
formelles au contrôleur des dépenses engagées pour signer  
les autorisations au fur et à mesure de leur présentation. Je  
parle librement ici. Vous savez ce qui se passe à la chambre.  
Vous avez entendu hier M. de Chappadelaine... Sur tous les  
 bancs, on peut dire qu'il y a à cet égard union sacrée par-  
faite J'ai bien étudié la question : au 8 août 1935 on avait  
accordé 1 milliard à la caisse de crédit aux communes; au 31  
décembre 1936; on a augmenté ce chiffre à concurrence de 300  
millions et il y a pour le compte des investissements en  
capital cette année, des autorisations supplémentaires de  
600 millions. 600 millions d'abattements ont donc paru pos-  
sible, compte tenu d'une ressource de 500 millions que la  
caisse peut se procurer à la Caisse des dépôts et consigna-  
tions.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'on peut abattre ces 600 millions et je donnerai des instructions à ce sujet.

M. FARJON. - Je n'ai pas d'observation à présenter, quant à l'exposé de M. le ministre des finances relatif à l'équilibre du budget, pour ce qui concerne les recettes, mais pour les dépenses je dois faire des réserves. M. le ministre n'est pas sans savoir que les évaluations de crédits ont été absolument insuffisantes en ce qui concerne certains chapitres "matière" et même pour les salaires. J'admetts bien que vous avez donné des instructions pour empêcher les dépenses de dépasser les crédits accordés, mais il faut savoir que ceci comportera une diminution du programme envisagé. Sur ce point il ne faut pas qu'il y ait de malentendu et je pense que M. le ministre est entièrement d'accord avec moi.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Dans le budget il n'y a pas de programme.

Les achats sont des achats de matériel; nous faisons les adjudications avec un maximum qu'on ne peut outrepasser. Certains marchés étaient passés d'une façon anormale : c'est ainsi qu'on m'a signalé un marché de chaussures de Limoges avec un industriel - marché passé à 92 frs, alors que cet industriel avait un stock qui ne valait que 44 frs. (Mouvement) C'est ainsi!

M. FARJON. - Nous aurons à parler des prix de remplacement. La question est assez compliquée.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - J'ai demandé à M. le président du conseil de créer une commission supérieure des marchés, parce que certaines administrations ne veulent plus

M. FARJON. - Voici ma seconde observation. ~~D'après les~~ <sup>(200xx30)</sup> - indications données par M. le ministre des Finances dans la même consulter les commissions de marchés, sous prétexte la réduction de 6 milliards figurent 2 milliards pris sur le programme qu'elles doivent aller vite. La commission supérieure leur fixera les prix maxima-liards inscrit à la suite du programme du 18 août 1936. Dans au delà desquels elles ne peuvent aller. Dans ces 2 milliards, sont prévus un assez grand nombre de travaux d'armement. La diminution des travaux d'armement est donc de 2 milliards, telle est l'observation que je voulais formuler.

M. VALADIER. - Un certain nombre de concessions ont été faites dans le projet de loi - elles ont des raisons pertinentes et je les approuve - en ce qui concerne les porteurs d'or. Mais qu'a-t-on prévu pour les porteurs de rentes qui désirent apporter leur concours au succès de l'emprunt et qui demandent à la Banque de France une avance sur leurs titres de rentes.

Il paraît que, dans certaines régions, le dépôt de ces titres est refusé et que les succursales de la Banque de France ne veulent plus consentir d'avances aux porteurs de rentes. Je peux préciser que dans mon pays trois porteurs de rentes représentant environ 1 million sont allés à la Banque de France, au service des avances, pour demander une avance. On la leur a refusée. Je signale le fait, car il y une extrême importance sur les résultats à espérer de l'emprunt.

M. LE MINISTRE. - Je vous remercie, monsieur le sénateur, de l'indication que vous me fournissez. J'ajoute que j'avais reçu des plaintes de certaines régions de France concernant le même objet. J'ai vu immédiatement le Gouverneur de la Banque de France, je lui ai signalé le fait, et comme ces plaintes sont générales et que le directeur du service des avances sur titres a une conception particulière à ce sujet, j'ai demandé ~~MM~~ son remplacement.

M. FARJON. - Voici ma seconde observation. D'après les indications données par M. le ministre des finances, dans la réduction de 6 milliards figurent 2 milliards pris sur le programme de grands travaux et spécialement sur le crédit de 5 milliards inscrit à la suite du programme du 18 août 1936. Dans ces 2 milliards, sont prévus un assez grand nombre de travaux d'armement. La diminution des travaux d'armement est donc de 2 milliards, telle est l'observation que je voulais formuler.

M. VALADIER. - Un certain nombre de concessions ont été faites dans le projet de loi - elles ont des raisons pertinentes et je les approuve - en ce qui concerne les porteurs d'or. Mais qu'a-t-on prévu pour les porteurs de rentes qui désirent apporter leur concours au succès de l'emprunt et qui demandent à la Banque de France une avance sur leurs titres de rentes.

Il paraît que, dans certaines régions, le dépôt de ces titres est refusé et que les succursales de la Banque de France ne veulent plus consentir d'avances aux porteurs de rentes. Je peux préciser que dans mon pays trois porteurs de rentes représentant environ 1 million sont allés à la Banque de France, au service des avances, pour demander une avance. On leur a refusée. Je signale le fait, car il a une extrême importance sur les résultats à espérer de l'emprunt.

M. LE MINISTRE. - Je vous remercie, monsieur le sénateur, de l'indication que vous me fournissez. J'ajoute que j'avais reçu des plaintes de certaines régions de France concernant le même objet. J'ai vu immédiatement le Gouverneur de la Banque de France, je lui ai signalé le fait, et comme ces plaintes sont générales et que le directeur du service des avances sur titres a une conception particulière à ce sujet, j'ai demandé ~~XXX~~ son remplacement.

M. DELTHIL. - Nous félicitons M. le ministre de ses déclarations, mais la question des 6 milliards de réduction est tout à fait à part et elle n'a pas à figurer dans un texte de loi. Je demande donc que nous fassions confiance à M. le ministre des finances et à ses successeurs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Nous débattons une question de trésorerie en ce moment, nous sommes donc obligés d'envisager tous les besoins du Trésor.

M. DELTHIL. J'achève ma pensée. Nous faisons confiance à M. le ministre des finances et à ses successeurs, mais comme ce ne sont là que des mots, je voudrais demander à M. le ministre des finances s'il parle au nom de M. le président du conseil et s'il ne sera pas obligé de s'incliner devant un conseil des ministres de demain.

M. LE MINISTRE. - Je parle en plein accord avec M. le président du conseil qui a fait des déclarations à la commission des finances de la Chambre et qui les a renouvelées devant la Chambre elle-même. C'est d'ailleurs M. le président du conseil qui interviendra également devant le Sénat pour donner plus de poids au texte sur lequel la Haute Assemblée va être appelée à délibérer.

J'ajoute que M. le président du conseil m'a prié d'informer la commission des finances du Sénat qu'il se mettait à sa disposition.

M. LE PRESIDENT. - Ce qui est le plus important pour le moment, c'est d'interdire à tout ministre d'engager des dépenses qui soient imputées sur la trésorerie. Un certain nombre de

ministres se sont permis de le faire. Je me demande comment les contrôleurs des dépenses engagées ont pu laisser passer la chose.

M. LE MINISTRE. - Cela ne date pas d'aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT. - Cela date de plusieurs années. Souvent des ministres ont engagé des dépenses et les ont imputées sur la trésorerie. Il faut que cela finisse.

M. LE MINISTRE. - Vous avez entendu tout à l'heure ma lettre aux ministres. J'y rappelle moi-même certain article de la loi de finances sous le coup duquel je me garderai bien de tomber.

M. ALBERT MAHIEU. - M Abel Gardey et moi nous sommes administrateurs de la caisse de crédit. L'année dernière, la situation de cette caisse n'était pas brillante parce qu'elle était en présence de beaucoup de demandes. Elle avait reçu un milliard mais dès le mois d'octobre-novembre il ne lui restait plus que 350 millions de disponibles. Je demande qu'on les lui laisse. Il y a eu des promesses qui ont été faites, il faut les tenir.

M. LE MINISTRE. - Il n'est pas question d'enlever ~~aux~~ ces 350 millions à la caisse de crédit.

M. ALBERT MAHIEU. - Que vous réduisiez les dotations de la caisse de crédit d'une certaine somme, passe encore; mais à la condition que vous invitiez les ministres, qui sont chargés d'accorder des subventions pour travaux, de n'en donner qu'à bon escient. Il y a eu des faits véritablement scandaleux.

M. HENRY ROY. - C'est la foire d'empoigne.

M. ALBERT MAHIEU. - On a aiguillé la caisse de crédit sur une voie inacceptable. C'est pourquoi je demande que les subventions ne soient accordées que pour des travaux d'utilité publique!

M. LE MINISTRE. - A la commission des finances de la Chambre, M. le président du conseil a dit hier qu'on allait établir une priorité dans les travaux.

M. BABAUD-LACROZE. - Les communes rurales vont se trouver sacrifiées au profit des grands centres si, comme vous le dîsiez il y a un instant, on s'occupe, pour les travaux, des cartes de chômage.

M. HENRY ROY. - Tout le régime des subventions est à revoir dans son entier.

M. PIERRE LAVAL. - Je voudrais rappeler à la commission des finances , et plus spécialement à M. le ministre des finances, que le Gouvernement que j'avais l'honneur de présider n'a pas hésité, pratiquant un système de déflation généralisée, à frapper d'un prélèvement de 10 p. 100 les rentiers de l'Etat! Jamais nous ne nous serions permis de frapper d'un tel prélèvement les rentiers de l'Etat si nous n'avions pas voulu frapper en même temps la plus grande partie des autres citoyens. Nous voulions que tout le monde apporte sa cote-part au sacrifice général! C'est pour cela que nous avions pris cette mesure exceptionnelle et assez grave pour le crédit de l'Etat.

M. LE PRESIDENT. - Révolutionnaire même!

M. PIERRE LAVAL. - Or, il serait parfaitement injuste de

supprimer le prélèvement sur un certain nombre de catégories de citoyens et de le maintenir pour d'autres. Nous n'aurions fait que de la politique de passion, de la politique de partisan, si nous nous étions limités à certaines ~~g~~ catégories de citoyens. On nous a reproché d'aller trop loin. J'ai peut-être quelque autorité, non pour exprimer un regret ni pour formuler un voeu, mais pour soumettre la question à M. le ministre des finances et lui demander si le Gouvernement envisage l'éventualité de supprimer le prélèvement de 10 p. 100 sur les rentiers de l'Etat.

M. LE MINISTRE. — Nous le faisons. Il y a dans la loi de finances un article qui déclare que le prélèvement de 10 p. 100 sur les rentiers de l'Etat est supprimé, à une condition, à savoir que les titres seront déposés dans un établissement agréé.

Pourquoi cette condition ? Parce que nous voulons entrer dans la voie de la loyauté réciproque entre l'Etat et les contribuables. Nous rendons les 10 p. 100 à la condition d'avoir par ailleurs des déclarations exactes en ce qui concerne l'impôt sur le revenu.

Le règlement d'administration publique est soumis, depuis trois semaines, à l'examen du conseil d'Etat. Ce dernier n'a pas encore statué. J'ai prié M. le président d'aller vite, il m'a déclaré que le règlement serait ~~xx~~ prêt dans huit jours.

Tous les rentiers pourront donc bénéficier de la suppression du prélèvement de 10 p. 100.

J'ajoute que j'ai déjà des milliers de demandes d'établissements qui désirent être agréés.

Ce dépôt existe déjà dans certaines législations. Il est extrêmement commode pour tout le monde, pour le possesseur de rentes parce que ce lieu de dépôt est absolument sûr, pour l'Etat

parce qu'il a la possibilité d'obtenir des déclarations sincères.

M. SCHRAMECK. - Ce sera aussi très commode pour la perception des droits de succession.

M. LANCIEN. - Oui, mais le 10 p. 100 est maintenu sur les propriétaires!

M. LE MINISTRE. - Je suis ministre des finances et si je n'ai aucun droit de formuler une critique de ce qui a été fait avant moi, tout en ayant le devoir de les subir toutes, je n'en dois pas moins déclarer qu'il y a eu là une intervention peut-être abusive de l'Etat dans les rapports entre particuliers.

On a posé là une question très redoutable, car c'est le combat entre locataires et propriétaires. Que demain on abroge le décret en question, c'est immédiatement une nouvelle demande d'augmentation des salaires, c'est une source de nouveaux conflits.

J'ai, pour ma part, suggéré au conseil des ministres, d'étudier le principe d'une caisse de compensation des loyers pour les petits propriétaires. Un arrangement pourrait être prévu dans le projet concernant la réforme des finances départementales et communales, en faveur des petits propriétaires, les seuls qui m'intéressent en ce moment. En effet, les conflits ne sont pas à redouter entre les propriétaires de grands immeubles et leurs locataires, mais il est aigu ~~pour~~ les petits propriétaires qui abritent de petits locataires. Soulever cette question à l'heure présente, ce serait faire renaître beaucoup de difficultés.

organise; les titres 136 échangent en certains -XX-

aviter de payer les taxes. C'est pourquoi nous avons hésité. Croyez ~~vous~~ que comme citoyen et comme membre du gouvernement je suis obligé de dire que la question ne me regarde pas.

M. PIERRE LAVAU. - Si on peut contester les mesures prises par le ministre, je me rallie cependant volontiers à ses déclarations, si cela peut permettre à l'administration des contributions d'empêcher les fraudes.

M. LE PRESIDENT. - Et pour l'emprunt 4% de 1925, qu'allez-vous faire pour les frais de nominativité ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Vous me posez, monsieur le président, une question qui me gêne beaucoup. Pas tout de suite, sans doute, mais enfin, j'ai l'intention de proposer une simplification très grande des nominativités.

M. LE PRESIDENT. - Savez-vous ce que cela a coûté à mon valet de chambre qui avait acheté du 4% 1.925 et qu'il a dû revendre ? Son bénéfice a été à peu près absorbé du fait qu'il a dû payer 85 francs d'acte notariale.

M. On a fait baisser ces titres de 10 frs au moins. Les conditions de l'émission sont définitivement arrêtées; elles supposent des conversations avec les pays dans lesquels

M. LE PRESIDENT. - Oui, même de 20 frs.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Il m'est assez difficile de faire une proposition maintenant; je vais essayer de supprimer toutes les formalités inutiles et surtout les frais de nominativité.

M. MARCEL REGNIER. - Si j'ai imposé la nominativité pour ces titres 1925 4%, c'est parce qu'une fraude terrible se produisait; il y avait un marché frauduleux parfaitement

organise; les titres se massaient en certaines mains pour éviter de payer les droits.

**M. LE PRESIDENT.** - Les textes qui existaient dans les lois de finances étaient amplement suffisants.

**M. MARCEL REGNIER.** - Il y avait à Paris des officines où les titres 4% 1925 se passaient de main en main sans payer de droits. J'ai estimé que cela ne pouvait continuer et c'est pourquoi j'ai pris la responsabilité que je revendique et dont je suis fier.

**M. LE PRESIDENT.** - Et moi, je suis fier d'avoir sans cesse combattu cette mesure.

**M. FARJON.** - Je désire poser une question à M. le ministre - je ne sais pas si elle est de celles qu'on peut poser, - mais la voici : les titres vont être assortis d'une garantie ou option de change; cette option sera-t-elle à la volonté du porteur, à tous moments, ou au moment seulement de la souscription ?

**M. RUEFFE,** Directeur du mouvement général des fonds. - Les conditions de l'émission ne sont pas encore définitivement arrêtées; elles supposent des conversations avec les pays dans lesquels on pourrait consentir une option; toutefois, il n'est pas douteux que si l'option existe, elle sera permanente, - autrement dit le porteur du coupon pourra choisir le paiement dans la monnaie la plus appréciée.

**M. SCHRAMECK** - A quel moment ?

**M. LE MINISTRE DES FINANCES.** - L'option est permanente : tout le temps.

M. SCHRAMECK. - Alors, à n'importe quel moment, quand le porteur aura quelquechose à toucher?

M. LE PRESIDENT. - A tous les arrérages, à toutes les fixations.

M. MILAN. - Ceci me permet de revenir à la question que vous posiez tout à l'heure. Je suppose que la caisse autonome d'amortissement prenne le service de la rente : nous serons obligés de faire cette rente en livres ou en dollars. Comment allons-nous nous les procurer ? Il faudra que les disponibilités et les annuités budgétaires mises à la disposition de la Caisse soient suffisamment élevées pour parer à tous ces besoins. Si le budget n'a pas prévu une hausse possible de la livre ou du dollar nous ne pourrons pas faire face à ces dépenses. Je ne sais pas quel type sera adopté, mais à supposer que ce soient des obligations amortissables sur 60 ans, soit  $1/60$  par an. Au moment des paiements vous allez être obligé d'acheter des livres et des dollars suivant les besoins de l'option. Or, il faudra que vous soyiez prévenu, que les porteurs fassent savoir, au moins quelques jours à l'avance, s'ils entendent recevoir des livres ou des dollars. Et alors, à ce moment, vous lutterez vous-même contre le franc; vous le ferez baisser par le fait même que vous achèterez des livres ou des dollars. C'est là une cause de faiblesse.

M. LE PRESIDENT. - Il y aura évidemment des demandes massives sur telle ou telle monnaie.

M. SCHRAMECK. - D'autre part, si vous exigez une déclaration au moment de la souscription, tout le monde demandera les monnaies étrangères.

**M. MILAN.** - L'important est d'être prévenu du jour

du payement; il faudra le connaître d'avance.

**M. MANUEL FOURCADE.** - Cette discussion qui a un peu dérivé m'oblige à préciser un point. La véritable question est la suivante : à quel moment la question de la monnaie - et du change - se posera-t-elle ? A mon sens, elle ne peut se poser qu'entre deux dates : celle de l'échéance du coupon ou celle du paiement effectif de ce coupon. Si c'est la date du payement effectif, nous nous livrons à toutes les spéculations possibles : il faut que ce soit la date d'échéance du coupon.

**M. LE PRESIDENT.** - Mon avis - je le donne pour ce qu'il vaut et je m'incline devant la décision ministérielle - est que c'est folie de laisser une option de change. Vous aurez toutes les spéculations possibles et imaginables. C'est vous qui ouvrez ainsi la porte à la spéculation.

**M. PIERRE LAVAL.** - Si j'ai bien compris, d'après la lecture des journaux, le prêteur aura une option qui lui donnera le droit d'aller avec son coupon, non pas le jour de l'échéance, mais plaira, se faire payer de ce coupon dans la monnaie qu'il aura choisie : franc, livre ou dollar. Mais cela n'implique pas du tout, dans ma pensée, le droit pour le prêteur qui se présentera, par exemple au Crédit Lyonnais, pour toucher son coupon, d'exiger, s'il a choisi le dollar, ou la livre, un payement en dollars ou en livres. Il n'aura droit évidemment qu'à un payement en francs, mais au cours du dollar ou de la livre.

**M. LE PRESIDENT.** - Bien entendu.

**M. PIERRE LAVAL.** - S'il fallait, en effet, comme

le supposait tout à l'heure M. Milan, que le Trésor fût tenu de se procurer la quantité de devises nécessaires en dollars ou en livres, cela deviendrait impraticable, car je sais bien qu'en tout état de cause le prêteur choisira toujours la monnaie qui aura le cours le plus élevé. Par conséquent, il serait loisible à ce moment au Trésor, sachant quelle est la monnaie la plus élevée, de se la procurer; mais c'est le Trésor qui ferait lui-même la spéculation et ferait monter ou descendre celle des monnaies qui aurait le plus fort cours à ce moment.

C'est pourquoi, je le repète, on ne payera pas le porteur de coupons en dollars ou en livres, mais en francs au cours du dollar ou de la livre.

M. LE PRESIDENT. - Il n'en est pas moins vrai que c'est la monnaie qui aura le cours le plus élevé que choisira le porteur; et par conséquent, ce sont des soubresauts continuels dans les monnaies que vous aurez à payer chaque trimestre

M. PIERRE LAVAL. - C'est impraticable.

M. MANUEL FURCADE. - M. Laval a raison. C'est pourquoi la question peut se poser de savoir quelle date sera celle du change adopté : l'échéance du coupon ou le jour du paiement? Si c'est la date de l'échéance, tous les porteurs toucheront la même somme dans la monnaie qu'ils auront choisie; si c'est la date du paiement du coupon, chacun choisira son jour pour essayer de toucher davantage.

M. LE PRESIDENT. - M. Rueff pourrait nous donner, des éclaircissements.

M. RUEFF, Directeur du Mouvement général des fonds. - La question n'est pas aussi difficile qu'elle le paraît. Il y a deux formules d'émission possibles entre lesquelles le

choix n'est pas fait d'une façon définitive, parce que ce choix appartient à M. le ministre des finances quand la loi aura été votée.

M. LE PRESIDENT. - Que dit la loi ?

M. LE DIRECTEUR DU MOUVEMENT GENERAL DES FONDS. "Garanties ou options de change".

Il y a la formule "garanties de change" et la formule "garanties et options de change".

La première formule est celle du 4<sup>e</sup> 1925 : le coupon est payable en francs, à la valeur qu'il aura acquise à chaque échéance au regard de la livre ou du dollar s'il y a plusieurs monnaies.

La deuxième formule, bien connue également, est celle des prêts internationaux; elle comprend l'option de change: chaque coupon est libellé de la façon suivante, à supposer qu'il y ait plusieurs monnaies : "payable à Paris pour X... francs, ou l'équivalent de X... dollars, ou l'équivalent de X... livres" ou "payable à Amsterdam en florins ou l'équivalent en florins de X... dollars, ou l'équivalent en florins de X... livres."

Cette formule comporte une complication dans le paiement, mais cette complication n'est pas insoluble. La formule a été trouvée pour l'emprunt Young, au moment où il était payé normalement. Il y a un agent à cet effet. Ce serait en l'espèce, et c'était la B.R.I. L'agent payeur honore les tirages faits sur lui ou que ce soit.

Cette formule comporte cependant une complication pour la France intérieure, car les comptables qui ne sont pas habitués au maniement du cours des changes doivent savoir combien ils ont de francs à payer à l'échéance si l'on retient la formule "options de change".

pourquoi n'ayant pas ces intérêts, nous étudieront la fin des L'arrêté dira alors que dans chaque coupon, comme pour le 4 % 1925, on fixera la somme qui pourra être payée par le comptable ~~dixxex~~ d'après la moyenne des trois cours à l'avant-veille de la date d'échéance.

Cela fixera une somme qui laissera subsister l'option, c'est-à-dire qui permettra aux porteurs, s'ils ne veulent pas se faire payer en France, de se faire payer sur telles places étrangères, dans les conditions fixées par les cours de changes du moment.

On rend ainsi possible le paiement par le comptable direct tout en laissant subsister la possibilité de recourir à une place étrangère pour le paiement du coupon.

**M. LE PRESIDENT.** -- C'est bien compliqué!

**M. LE DIRECTEUR DU MOUVEMENT GÉRAL DES FONDS.** - Il ne peut pas s'agir de faire payer des livres ou des dollars en France, ou des livres ou des dollars à Amsterdam ou à Zurich; chaque pays paie dans sa propre monnaie la contre-valeur de la monnaie stipulée, calculée au cours du jour; en France ce sont des francs, en nombre variable suivant le cours du change.

**M. LE MINISTRE DES FINANCES.** - L'option de change c'est la faculté de se faire payer à des guichets étrangers.

**M. MILAN.** - Admettez-vous les deux : garantie et option ou une seule de ces deux formules ?

**M. LE MINISTRE DES FINANCES.** - Si je n'ai pas admis les deux, c'est parce que, pour avoir la faculté de se faire payer à tel guichet étranger, il faut l'autorisation

de la Banque d'émission ou du gouvernement étranger. Et c'est M. FARJON. Il est bien dans votre propos pourquoi n'ayant pas ces autorisations et attendant la fin des ministre, que le titre pourra être coté sur les places étrangères ?

...

M. LE MINISTRE. Là où on l'admettra.

M. LE PRÉSIDENT. Le capital est-il affecté par la garantie de change ou l'option de change ?

M. LE MINISTRE. Le capital et les intérêts. En ce qui concerne le capital, nous reprendrons la formule de l'emprunt de 1925.

M. MIEAN. Il y aura là un gros danger pour la Caisse d'amortissement.

M. RUEFF, Directeur du mouvement des fonds. Il n'y a aucune crainte à avoir pour la Caisse d'amortissement. En effet, pour un emprunt à long terme, de 60 ans par exemple, le service de l'amortissement représente environ 0,01 par an, ce qui est négligeable.

M. LE PRÉSIDENT. Qu'avez-vous prévu en ce qui concerne la conversion ?

M. LE MINISTRE. Pas de conversion possible avant cinq ans.

M. PIERRE LAVAL. Au fond, c'est un emprunt parfait à la condition qu'on puisse maintenir le franc. Si le franc n'est

M. FARJON . Il est bien dans votre pensée, monsieur le ministre, que le titre pourra être coté sur les places étrangères ?

M. LE MINISTRE . Là où on l'admettra .

M. LE PRESIDENT . Le capital est-il affecté par la garantie de change ou l'option de change ?

M. LE MINISTRE . Le capital et les intérêts . En ce qui concerne le capital, nous reprendrons la formule de l'emprunt de 1925 .

M. MILAN . Il y aura là un gros danger pour la Caisse d'amortissement .

M. RUEFF, Directeur du mouvement des fonds . Il n'y a aucune crainte à avoir pour la Caisse d'amortissement . En effet, pour un emprunt à long terme , de 60 ans par exemple, le service de l'amortissement représente environ 0, 01 par an, ce qui est négligeable .

M. LE PRESIDENT . Qu'avez-vous prévu en ce qui concerne la conversion ?

M. LE MINISTRE . Pas de conversion possible avant cinq ans .

M. PIERRE LAVAL . Au fond, c'est un emprunt parfait à la condition qu'on puisse maintenir le franc . Si le franc n'est

pas maintenu à sa valeur , c'est un danger effroyable .

M. LE MINISTRE . Ce que vous venez de dire est vrai pour toutes les rentes !

M. FARJON . En ce qui concerne l'article 2 qui prévoit que les dispositions des articles de la loi monétaire du 1<sup>er</sup> octobre 1936 sont abrogées, prévoyez-vous un certain effet rétroactif ? Certaines personnes ont fait des opérations sur l'or en apportant leur or au Trésor à un cours inférieur au cours actuel ...

M. LE MINISTRE . J'avais d'abord songé à indemniser ces personnes en titres d'emprunt, mais sur une suggestion qui m'a été faite, j'ai décidé de leur accorder une bonification en espèces .

M. LE PRESIDENT . Quelqu'un a-t-il encore des questions à poser à M. le ministre des Finances ?...

Nous vous remercions, monsieur le ministre, des explications que vous avez bien voulu fournir à la Commission .

( M. Vincent AURIOL, ministre des finances et M. RUEFF Directeur du Mouvement général des fonds se retirent )

M. le Ministre se retire .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il convient de statuer sur le montant de l'autorisation . Le texte de l'article Ier voté par la Chambre permet un emprunt de plus de 20 milliards et le payement sur le produit de l'emprunt des dépenses du budget ordinaire .

La Commission veut-elle maintenir ce texte ?

J'estime, quant à moi, que nous devons le modifier pour limiter l'émission aux dépenses extraordinaire de la défense nationale, dépenses que M. le Ministre des Finances a chiffré tout à l'heure à 10 milliards et demi .

M. FOURCADE.- Eh bien ! Mettons dans le texte un maximum de 10 milliards et demi .

M. DELTHIL.- J'appuie cette proposition.

M. LEON PERRIER.- Pourquoi modifier le texte puisque le Gouvernement est d'accord pour conserver le financement régulier pour les dépenses du budget ordinaire . Ne limitons pas les facultés d'emprunt du Gouvernement . Peut-être aura-t-il besoin en cours d'année d'accroître les programmes prévus .

M. MARCEL REGNIER.- S'il en est ainsi, il n'aura qu'à venir devant le Parlement pour solliciter une autorisation nouvelle . Le Parlement en France a-t-il jamais refusé les crédits nécessaires pour la Défense Nationale ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous pourrions modifier le texte du second alinéa de l'article Ier en ajoutant "le tout dans les limites de 10.500 millions " et en complétant l'alinéa par la disposition suivante : "cette autorisation se confond avec celle qui est donnée par l'article 25 de la loi de finances du 31 Décembre 1936 , au titre de la Section I (Défense Nationale) du compte des investissements en capital".

M. PIERRE LAVAL.- Je considère qu'il n'y a que des

avantages .....

avantages inscrire un plafond dans la loi. Celui proposé par M. le Rapporteur Général est certainement suffisant puisqu'il est celui que demande le Gouvernement lui-même .

Si les administrations de la Guerre, de la Marine et de l'Air ont évalué leurs besoins à 10 milliards 500 millions on peut être assuré que cette évaluation dépasse de beaucoup les besoins réels .

M. LE PRESIDENT.- J'indique à ce propos , et pour confirmer ce que vient de dire M. LAVAL, que M. DALADIER Au conseil des Ministres a déclaré ne pouvoir utiliser dans l'année plus de 7 milliards .

L'article Ier est adopté avec le texte proposé par M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- La Commission accepte-t-elle la formule du texte voté par la Chambre à savoir :" un emprunt comportant en capital et intérêts des garanties ou options de change ".

M. MAHIEU.- Je propose de supprimer les 4 derniers mots "ou options de change ".

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il vaut mieux, me semble-t-il laisser, sur le choix des modalités de l'emprunt à émettre, toute latitude au Gouvernement responsable .

M. LEON PERRIER.- Oui, nous ne devons pas restreindre sa liberté .

M. PIERRE LAVAL.- D'autant plus que la clause d'option de change est une condition essentielle du succès de l'emprunt.

La formule du texte de la Chambre est adoptée par 10 voix contre 7 .

M. FARJON.- Comment pourra-t-on contrôler l'emploi du produit de l'emprunt.

M. LE RAPPORTEUR.....

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il doit être , en tous cas, bien entendu que le produit de l'emprunt sera réservé aux dépenses extraordinaires de la Défense Nationale. Je ne voterai le projet qu'à cette condition car je ne veux pas approuver un emprunt de consolidation ministérielle .

L'ensemble du projet est adopté .

La séance est levée à 12 heures 10.

Le PRESIDENT de la COMMISSION des FINANCES :

*Callon*

## COMMISSION DES FINANCES

Séance du Mercredi 17 Mars 1937.

La Séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de  
M. JOSEPH CAILLAUX.

PRESENTS : MM. CAILLAUX. ABEL GARDEY. ALBERT MAHEU. PHILIP.  
LINYER. ANDRE LEBERT. DELTHIL. PIERRE LAVAL.  
LANCIEN. VALADIER. MOUNIE. CUMINAL. PERRIER.  
HENRI ROY. FARJON. CHAMPETIER DE RIBES. CHAU-  
VEAU. MARCEL REGNIER. DUMESNIL.

§=§=§=§=§=§=§=§=§=§=§=§=§

REORGANISATION DE L'OFFICE DE LA PROPRIETE  
INDUSTRIELLE.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour avis financier, du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant réorganisation des Services de la direction de la propriété industrielle au Ministère du Commerce et de l'Office national de la propriété industrielle.

M. TOURNAN, Rapporteur lit un avis favorable à l'adoption de ce projet.

M. GARDEY, Rapporteur Général,- Ce projet qui comporte la création d'emplois nouveaux pour l'exécution matérielle des travaux incombant à l'office national de la propriété industrielle, contient un article 1<sup>e</sup> qui prévoit, à l'administration centrale du ministère du Commerce, la création de 4 emplois de rédacteurs et la transformation d'un emploi de chef de bureau en un emploi de directeur.....

directeur adjoint n'essaie-t-on pas, par ce moyen, détourné, d'obtenir de nous la création d'emplois à laquelle nous nous étions opposés, lors du vote du projet renforçant les cadres du ministère du Commerce ? Il me paraîtrait opportun, dans ces conditions, de n'autoriser que les créations prévues à l'article 2 et de disjoindre l'article 1<sup>e</sup>.

M. LE RAPPORTEUR.- La dépense résultant de la transformation d'un emploi de chef de bureau en un emploi de directeur-adjoint est minime puisqu'elle n'excèdera pas 10.000 Frs par an. Or, l'extension donnée au service me paraît justifiée amplement cette transformation.

Par ailleurs, il ne me paraît pas excessif de créer 4 emplois de rédacteurs, car il est bien évident que la besogne incombeant au service comportera, à côté de travaux purement matériels certains travaux de rédaction.

M. DELTHIL.- Il s'agit d'un service nouveau, très important et qui rapportera plus qu'il ne coûtera. Il me semble donc naturel, dans ces conditions, de mettre à sa tête un fonctionnaire du rang de directeur adjoint.

M. MAHIEU.- Je ne puis admettre la nomination d'un directeur-adjoint appelé à remplacer automatiquement la directeur en cas de départ de celui-ci. Tout au plus pourrais-je admettre la nomination d'un sous-directeur. En effet, les sous-directeurs sont choisis parmi les chefs de bureau, tandis que la directeur adjoint sera très certainement pris en dehors de l'administration. Or, la pratique qui consiste à introduire dans les plus hauts emplois de l'administration des personnes étrangères à celle-ci ne me paraît pas des plus recommandables.

M. DELTHIL.- Directeur-adjoint ou sous-directeur, c'est la même chose. Le fonctionnaire qui recevra l'un ou l'autre de ces titres.....

titres sera certainement pris parmi les fonctionnaires du service.

M. AMHIEU.-- Je vous demande pardon. Les sous-directeurs sont obligatoirement choisis parmi les chefs de bureau. Cette règle ne s'applique pas pour les directeurs et les directeurs-adjoints.

M. MOUNIE.-- L'article 2 comporte la création de 10 emplois de dames sténo-dactylographes et de 10 emplois de dames employées. Je ne suis certes pas antiféministe, mais il me paraît qu'en un temps où sévit le chômage, on devrait s'efforcer de recruter des hommes plutôt que de créer des emplois pour des femmes dont bien souvent les maris sont eux-mêmes employés de l'administration.

M. FARJON.-- Le projet comporte la création de 47 emplois nouveaux. Quel est donc l'effectif actuel du service ?

M. LE RAPPORTEUR.-- Je n'en ai pas le chiffre.

M. LANCIEN.-- Si nous ne savons même pas l'effectif du service qu'on nous demande de renforcer, nous avons le droit de dire que les renseignements qui nous sont fournis sont insuffisants et d'ajourner le projet.

M. PIERRE LAVAL.-- Quand j'étais à la tête du Gouvernement, j'ai passé mon temps à supprimer des emplois inutiles. Je suis un peu écoeuré de voir que, depuis quelques mois, on ne cesse de créer des emplois nouveaux.

Lorsque je suis arrivé au Ministère des Colonies, j'ai constaté avec surprise qu'il existait 49 titulaires d'emplois de Gouverneurs des Colonies qui émargeaient au budget. Chaque nouveau Ministre, en effet, nommait un camarade Gouverneur

des .....

des Colonies sans se préoccuper de savoir s'il existait des vacances dans l'emploi de Gouverneur .

Par un décret en Conseil d'Etat , j'ai ramené le nombre des Gouverneurs à 13 et j'ai supprimé 84 emplois d'administrateurs en Chef.

Une telle situation n'était pas spéciale au Ministère des Colonies . Dans tous les Ministères où je suis passé , j'ai constaté les mêmes abus, déshonorants pour l'administration .

M. TOURNAN , M. DELTHIL , parce qu'ils ont entendu un directeur ou un Chef de cabinet leur dire que les postes doigt on demande la création sont indispensables, se croient , de bonne foi, en droit d'affirmer que ces postes sont indispensables.

Oh ! Je sais bien comment on s'y prend, M. TOURNAN a une réputation méritée d'amabilité et de gentillesse -, et on lui affirme qu'il y a des raisons impérieuses pour que telle ou telle création d'emploi soit autorisée. Et le Rapporteur acquiesce et s'en vient défendre le projet devant nous .

M. DELTHIL nous a dit : Le Service rapporte plus qu'il ne coûte . Singulier argument ! Ainsi pour une fois qu'on se trouve en présence de cette chose rare: un service qui est un bonis, il faut que, toutes affaires cessantes, on en augmente le personnel afin d'épuiser le supplément de recettes .

J'ai fait , jadis, voter une loi spécifiant qu'aucun fonctionnaire nouveau ne pourrait être recruté tant qu'il resterait des fonctionnaires de l'administration des régions libérées inoccupés. Il ne me paraît pas qu'on ait appliqué cette loi avec une énergie bien farouche . C'est pourquoi, je voudrais bien qu'on votât un article de loi interdisant de nommer un seul fonctionnaire nouveau tant qu'il subsisterait, quelque part, des fonctionnaires inutiles .

Au .....

Au lendemain d'un emprunt fait dans des conditions....

M. LE PRESIDENT .- .... léonines .

M. LAVAL.- ... qui sont une insulte au franc, on nous demande d'autoriser la création de dizaines d'emplois nouveaux .

Je voterai contre le projet .

M. LE RAPPORTEUR.- Je ne puis laisser dire qu'il y a , au Ministère du Commerce , des fonctionnaires inutiles . Les fonctionnaires de cette administration mènent , au contraire, une vie infernale , et c'est parce que le personnel n'est pas suffisamment nombreux à la Direction des accords commerciaux que notre balance commerciale est en déficit .

Qu'il y ait des fonctionnaires inutiles dans les autres Ministères, c'est possible; et je ne vois aucun inconvenient à ce qu'on leur confie les emplois nouveaux. Mais nous avons voté une loi sur la propriété industrielle. Cette loi, il faut l'appliquer .

M. LE PRESIDENT.- En tout cas, la création d'un emploi de directeur-adjoint est insoutenable .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est ce que j'ai dit et je ne m'oppose pas à l'augmentation du personnel d'exécution .

Quant à l'argument de M. TOURNAN sur l'insuffisance numérique du personnel du Ministère du Commerce, il a cessé d'être vrai, puisque nous avons voté , il n'y a guère longtemps un projet réorganisant ce Ministère et qui comportait la création de 3 emplois de directeurs-adjoints et de nombreux emplois de chefs de bureau , de sous-chefs , de rédacteurs et de fonctionnaires subalternes .

M. LE RAPPORTEUR.- La nécessité de créer les emplois prévus du présent projet résulte d'un décret-loi du 30 octobre 1935, instituant un régime nouveau sur la publicité des sociétés.

M. LAVAL.....

M. LAVAL.- Je suis bien aise que l'on me fournisse l'occasion de m'expliquer sur les décrets lois de 1935 qui sont l'œuvre du Gouvernement que je présidais . Ces décrets-lois formaient un tout . Or, on a conservé certains d'entre eux qui sont utiles à une certaine politique et on a supprimé les autres . Il est un autre de mes décrets dont on se garde bien de parler . C'est celui qui instituait , dans chaque Ministère, une Commission chargée de présenter un plan de réformes de l'administration de ce Ministère et de suggérer toutes les mesures d'économies qui lui paraîtraient réalisables .

Or, les conclusions de ces Commissions sont dans un sens opposées à celui que j'espérais . Et depuis que je suis revenu à la Commission des Finances, je ne vois défiler que des projets comportant des créations d'emplois . Le moment ne vous semble-t-il pas venu de demander que chaque création proposée soit accompagnée d'une proposition de suppression d'emplois inutiles .

M. LE PRESIDENT.- Tout le mal vient de la toute puissance de l'administration qui, forte de l'instabilité ministérielle, refait ou défait à son gré, l'œuvre de chaque Ministre , après le départ de celui-ci .

M. DELTHIL.- Pour une affaire microscopique, M. LAVAL a élevé le débat dans les sphères de la haute politique .

M. LAVAL a fait l'apologie de son oeuvre . Ce n'est point ici le lieu de discuter et c'est devant le Parlement que la question devra être portée pour qu'on sache qui a raison .

M. LAVAL.- Les évènements se chargeront de le montrer .

M. DELTHIL.- Je ne puis admettre que la politique pure s'introduise ici .

M. LE PRESIDENT.- Elle ne s'y introduira pas .

M. DELTHIL...

M. DELTHIL.- Cela dit ; si l'on veut étudier de plus près la question de la nécessité des créations d'emplois demandées, je ne m'y oppose pas .

M. LINYER.- Il vaut mieux, en effet, ajourner le projet/

M. ROY.- Je voterai l'article 2 par confiance pour M. TOURNAN et en précisant que cette confiance se manifeste dans la nuit . Je ne sais pas, en effet , ce que c'est qu'"un emploi de photographe ayant rang de commis d'administration et de comptabilité" , non plus que les emplois d'aides photographes ayant rang d'expéditionnaires ".

<sup>ne</sup>  
Mais je voterai pas l'article Ier , pour une question de principe d'abord, et ensuite parce qu'il constitue un moyen détourné de revenir sur un vote que nous avons émis antérieurement .

L'ajournement du projet de loi est décidé .

#### CREATION D'EMPLOIS D'INSPECTEURS DU TRAVAIL

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen du Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant : I°/ modification de différents articles du titre III de l'Inspection du travail) du Livre II du Code du Travail; 2°/ création d'emplois au Ministère du Travail .

M. VALADIER, Rapporteur.- Il y a 40 ans , au moment de la création de l'Inspection du travail, le nombre des fonctionnaires de ce service était de 103 . Malgré la complexité sans cesse croissante des lois sociales, leur nombre n'atteint actuellement que 174 unités .

Mais la mise en application des lois récemment votées , notamment de celle instituant le contrat collectif , a fait apparaître l'insuffisance de cet effectif . Le présent projet prévoit donc la création de 200 emplois d'Inspecteurs-adjoints, à recruter en 3 ans , à raison de 75 par an, pour les deux premières années et de 50 en 1939.

Ces .....

Ces inspecteurs adjoints déchargerait les inspecteurs du travail de leur besogne de surveillance des mesures d'hygiène et des conditions du travail, afin de leur laisser le temps d'arbitrer les conflits qui naissent si souvent entre patrons et ouvriers .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL lit ensuite un rapport concluant à l'adoption du projet à l'exception de l'alinéa de l'art. 2 qui prévoit la création de deux emplois d'inspecteurs généraux du travail .

M. LAVAL.- Au risque de me répéter, je dirai qu'il serait sage, pour la Commission, de ne pas suivre dans ses conclusions, son éminent rapporteur .

Je comprends fort bien que l'application des lois sociales requière la nomination d'un certain nombre de fonctionnaires supplémentaires, mais il me paraît que l'on pourrait satisfaire à cette exigence tout en respectant le souci que nous avons de ne pas créer d'emplois inutiles .

C'est dès maintenant et non en 1939 que l'application des récentes lois sociales soulèvera des difficultés. Dotons donc, tout de suite , les inspecteurs départementaux d'un adjoint chacun, sauf dans les départements les plus peuplés où l'on nommera deux ou trois adjoints . Il suffit, pour cela, de décider la création de 100 emplois d'inspecteurs-adjoints, au lieu de 200 .

Et puisque M. DELTHIL m'a reproché de faire de la politique pour mériter mieux son reproche, je vais faire une petite incursion dans la politique . Il existe , dans chaque arrondissement un sous-préfet , représentant du pouvoir central. Jusqu'à ces temps derniers , ces fonctionnaires n'étaient pas accablés de besogne . Mais la crise sociale que nous avons traversée au cours de l'été dernier a révélé leur utilité .

Dans un arrondissement que je connais bien, celui de

Thiers.....

Thiers où de nombreux conflits ont éclaté entre patrons et ouvriers, le rôle de conciliateur de l'inspecteur du travail a été nul . Par contre, celui du sous-préfet s'est révélé efficace , à telle enseigne que tous les conflits graves ont été résolus grâce à sa médiation ou à son arbitrage .

Ne tarissons pas cette source d'activité pour des fonctionnaires qui sont les représentants directs du Gouvernement et laissons les inspecteurs du travail à leur tâche en leur accordant les auxiliaires qui leur sont nécessaires, mais dans les limites raisonnables .

M. LE RAPPORTEUR.- Il convient de prendre garde à ce fait que les inspecteurs adjoints ne pourront suppléer les inspecteurs départementaux dans toutes leurs fonctions, car ce seront , pour la plupart , d'anciens ouvriers .....

LAVAL.- Alors , ce sont d'anciens copains que l'on veut caser .

M. LE PRESIDENT.- Cela me paraît très dangereux .

M. LE RAPPORTEUR.- ... d'anciens ouvriers; dis-je, qui justifieront d'une instruction suffisante pour pouvoir juger si les conditions du travail et l'hygiène des ateliers répondent aux prescriptions légales et réglementaires .

M. LANCIEN.- C'est du noyaufage.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je ne comprends pas cette émotion . Il me paraît, cependant que d'anciens ouvriers ont quelque qualité pour surveiller le travail dans les entreprises .

Le projet prévoit en outre que le Ministre du Travail peut charger des médecins-conseils de l'inspection du travail sont choisis sur une liste arrêtée par décret; après avis de la Commission d'hygiène industrielle du Conseil supérieur d'hygiène publique et de la Commission supérieure des maladies professionnelles .

Le Ministre peut également charger des ingénieurs-conseils de ..

de l'inspection du travail sont choisis sur une liste arrêtée par décret , après avis du Comité consultatif des arts et manufactures et de la Commission supérieure du travail .

Enfin, le projet prévoyait la création d'une chaire de prévention des accidents du travail, au Conservatoire des arts et métiers. L'idée est intéressante, certes, mais elle ne me paraît pas à sa place dans ce projet .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le projet prévoit que les inspecteurs-adjoints seront recrutés parmi les travailleurs justifiant de 10 années de pratique .

M. FARJON.- Et cela m'apparaît plein de dangers . Une des attributions essentielles des inspecteurs du travail est de tâcher de concilier les différends qui naissent entre employeurset ouvriers. La plupart d'entre eux remplissent ce rôle avec une correction à laquelle je tiens à rendre hommage . Il en est d'autres malheureusement , qui, méconnaissant leur devoir , se sont bornés à tâcher de faire prévaloir le point de vue des organisations ouvrières auprès desquelles ils prenaient leur mot d'ordre . Que sera-ce quand les inspecteurs du travail seront recrutés parmi les ouvriers ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Mais ces inspecteurs adjoints n'auront pas à arbitrer les conflits du travail . Ils n'auront que des attributions limitées à la surveillance des prescriptions en matière d'hygiène et de conditions du travail .

M. CHAMPETIER DE RIBES.- Rien de tel ne figure dans le projet .

Le 4° de l'article Ier précise, au contraire, que les "inspecteurs adjoints du travail auront les mêmes attributions pouvoirs et obligations que les inspecteurs du travail".

M. LE RAPPORTEUR..

M. LE RAPPORTEUR.- C'est uniquement pour qu'ils puissent pénétrer dans les entreprises qu'ils auront à contrôler /

M. LINYER.- Si je suis disposé à accepter l'augmentation de l'effectif des inspecteurs du travail , je ne puis admettre la création de deux emplois d'inspecteurs généraux, alors qu'il existe déjà 12 inspecteurs divisionnaires adjoints .

M. LAVAL.- Au risque encore d'encourir les reproches de M. DELTHIL , je vais faire de la politique . Après tout, ne suis-je pas Sénateur, c'est-à-dire représentant politique d'un département auprès d'une assemblée politique ?

Si j'ai confiance dans le personnel du Ministère du Travail, tel qu'il existe, il n'en serait pas de même si l'on modifiait la contexture et le recrutement de ce personnel. Or, en même temps, que ces inspecteurs adjoints choisis parmi les ouvriers, le projet prévoit des ingénieurs conseils . Qu'est-ce qu'un Ingénieur ? Bien fin qui pourrait le dire puisqu'il n'existe pas de définition légale du titre d'ingénieur qui est libre .

Ces ingénieurs-conseils pourront donc être aussi d'anciens ouvriers, plus ou moins dirigeants des syndicats . Est-il fort à craindre qu'en lieu d'apaiser les conflits, leur intervention ne contribue qu'à en retarder la solution .

Parlons clair. C'est la C.G.T. qui présentera sa liste et c'est, sur le vue de cette liste, qu'on choisira les Ingénieurs-Conseils . J'estime que le corps des inspecteurs du travail n'a pas mérité l'injure qu'on veut lui faire .

Combien de jeunes Ingénieurs , docteurs, licenciés sont actuellement , malgré leurs diplômes, sans moyens de gagner leur vie . Vont-ils donc se voir , parce qu'on veut caser des ouvriers dans des emplois qui ne sont pas faits pour eux, fermer des portes qui eussent dû normalement s'ouvrir à leur activité ?

Il .....

Il est beau de dire qu'on ne veut pas faire de politique. Eh bien ! moi, je ne veux pas qu'à la faveur d'un texte obscur on introduise la politique, là où elle n'a que faire .

Je demande que l'on n'introduise dans les administrations que des fonctionnaires de la République, à l'exclusion des camarades de ces Messieurs .

M. PERRIER.- Je suis d'accord avec M. LAVAL pour dire que la politique ne doit pas intervenir dans le choix des fonctionnaires . Aussi, j'estime que les Inspecteurs-adjoints doivent être recrutés au concours comme les Inspecteurs actuels, ce qui élimine les ouvriers .

Quant aux Ingénieurs-Conseils et aux Médecins-Conseils, j'avoue que l'idée de leur création me paraît intéressante. On ne saurait, en effet, exiger des inspecteurs du travail une compétence universelle . Pour certaines questions médicales ou techniques, il importe d'avoir l'avis de médecins ou de techniciens .

Dans ces conditions, j'avoue que le texte me donne satisfaction puisqu'il prévoit que les Médecins-conseils ne pourront être choisis que sur "une liste dressée par décret, après avis de la Commission d'Hygiène industrielle du Conseil supérieur d'hygiène publique et de la Commission supérieure des maladies professionnelles "et que les Ingénieurs-Conseils seront "choisis sur une liste arrêtée par décret, après avis du Comité Consultatif des arts et manufactures et de la Commission supérieure du travail ".

M. TOURNAN.- Mais cet avis le liera pas le Gouvernement .

M. PERRIER.- Ne ne vois aucun inconvénient à ce que l'on mette "avis conforme".

M. ROY.- Cela est, en effet, nécessaire .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il ne me paraît pas que nous soyons .....

soyons en état de prendre une décision, dès aujourd'hui . Nous n'avons, en effet, de renseignements précis , ni sur le rôle, que les Inspecteurs-adjoints sont appelés à jouer ni sur les conditions du concours qui doit présider à leur recrutement.

M. PHILIP.- Ajoutez à cela que l'on compte faire face aux dépenses résultant des créations envisagées au moyen de taxes spéciales assises et recouvrées suivant les règles relatives aux taxes alimentant le fonds de garantie en matière d'accidents du travail . Si mes évaluations sont exactes, le produit de ces taxes sera de 25 millions alors que la dépense à couvrir n'excèdera guère 2 millions . Il me paraît excessif d'imposer à la production une charge vraiment hors de proportion avec le service rendu .

M. LE PRESIDENT.- Nous serons tous d'accord pour demander que la somme réclamée par l'Etat n'excède pas la dépense à couvrir .

M. LE RAPPORTEUR.- De l'échange d'observations qui vient d'avoir lieu, il me paraît ressortir les idées suivantes qui doivent constituer pour moi des directives :

1°/ Rejet de la création de deux emplois d'inspecteurs généraux (assentiment).

2°/ - Disjonction de la disposition relative à la création d'une chaire au Conservatoire des arts et métiers (assentiment).

3°/ - Pour les médecins et les ingénieurs conseils, modifier le texte des conditions de nomination en exigeant l'avis conforme des commissions mentionnées (assentiment).

M. LAVAL/- Et je demande qu'on introduise, dans le texte une définition des ingénieurs-conseils qui nous garantisse contre des abus possibles .

M. LE RAPPORTEUR....

M. LE RAPPORTEUR.- Quant aux Inspecteurs adjoints ?

M. LE PRESIDENT.- Nous autorisons la création d'une centaine d'emplois étant entendu que le concours d'admission à ces emplois sera aménagé de telle sorte que n'y pourront prendre part que les candidats justifiant d'un certain degré d'instruction .

M. PERRIER.- Et il conviendra de préciser que les inspecteurs adjoints ne pourront être recrutés qu'au concours .

M. LE PRESIDENT.- Ne conviendrait-il pas de dire également que les médecins-conseils ne pourront être recrutés qu'au concours ?

M. PERRIER.- Non, car il ne s'agira pas de fonctionnaires , mais d'experts qui ne seront que temporairement à la disposition du Ministre .

M. LE PRESIDENT.- Alors il faudra préciser qu'il ne pourra s'agir que de missions spéciales temporaires .

M. PERRIER.- Et puis, il conviendra de demander des précisions sur les attributions qui seront dévolues à ces médecins et ingénieurs conseils .

M. LE PRESIDENT.- Vous voudrez bien, Monsieur le Rapporteur, établir votre rapport en vous inspirant de ces directives .

#### MODIFICATION DE LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

---

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'exposé préliminaire de M. VALADIER sur le projet de loi ayant pour objet de modifier la loi sur les accident du travail, du 9 Avril 1898.

M. VALADIER, Rapporteur.- Il y a 8 ans que la Commission

de .....

de l'Hygiène est saisie de la question . Trois rapports successifs ont été déposés, en son nom, par notre Collègue CHAUVEAU. L'évaluation de la dépense qu'en entraînerait l'adoption de ce projet de loi est des plus vagues . Pour les Ministères des Finances et du Commerce , la dépense serait de 400 millions . Pour le Ministère du Travail, elle serait beaucoup moins élevée .

M. CHAUVEAU.- Il l'évalue à 195 millions; mais si l'on maintient la disposition relative au délai de carence que j'y ai fait introduire par la Commission de l'Hygiène , la dépense ne serait plus que de 80 millions .

M. VALADIER.- En effet, mais M. GROS a déposé un amendement tendant à la suppression du délai de carence . Il déclare avoir déposé cet amendement à la demande de la fédération des Mutilés du Travail qui considère l'institution d'un délai de carence comme une injure à la classe ouvrière .

M. CHAUVEAU.- La Commission de l'Hygiène va délibérer tout à l'heure sur cette question . Le Ministre de la Santé Publique fixe la dépense supplémentaire résultant de la suppression du délai de carence à 68 millions .

M. VALADIER, Rapporteur lit ensuite un exposé sur le texte établi par la Commission de l'Hygiène .

- la Séance est levée à 18 heures .

Le PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES :

A handwritten signature in black ink, reading "Georges Caillo", is positioned below the title. The signature is fluid and cursive, with "Georges" on the left and "Caillo" on the right, connected by a flourish.

COMMISSION DES FINANCES

---

Séance du 22 Mars 1937

---

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

Présents : MM. CAILLAUX. GARDEY. LEBERT. CHAUVEAU. DELTHIL ROY. BABAUD LACROZE. MOUNIE. TOURNAN. MARCEL REGNIER. HACHETTE. PIERRE ROBERT. CUMINAL. MAHIEU. LAUDIER. CHAMPETIER DE RIBES. de LA GRANGE. GENERAL HIRSCHAUER. SCHRAMECK. PIERRE LAVAL.

Excusés : M. VALADIER.

---

MM. HENRI ROY, BABAUD-LACROZE et de LA GRANGE sont désignés pour faire partie de la Commission chargée d'étudier les transformations à apporter à la législation fiscale en matière d'impôt directs qui est constituée par M. le Ministre des Finances .

M. LE PRESIDENT donne lecture d'une lettre de M. BABAUD LACROZE relative au fonctionnement de la Commission de récupération des créances de l'Etat et protestant contre l'emploi des créances récupérées sur la B.N/C. sous la forme d'avances à certaines sociétés & industrielles .

M. BABAUD LACROZE.....

M. BABAUD LACROZE . La Société des aéroplanes Voisin a obtenu une avance et elle a demandé une nouvelle avance de 1.500.000 francs. J'ai signalé au Ministre des Finances l'irrégularité d'un pareil procédé et jusqu'ici aucune décision n'a été prise . Je demande à la Commission d'appuyer ma protestation sinon tous les fonds récupérés par la liquidation de la B.N.C. seront bien vote dilapidés.

M. LE PRESIDENT.- Je félicite notre Collègue de son intervention . Il est bien évident que nous sommes tous d'accord pour penser que le Gouvernement n'a pas le droit d'utiliser comme fonds secrets les sommes récupérées sur la B.N.C. (assentiment unanime ).

Je ferai connaître au Gouvernement l'avis de la Commission .

#### REDEVANCE COMMUNALE DES MINES

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen pour rapport au fond du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur la redevance communale des mines (N° 957 - Année 1936)

M. ABEL GARDEY, Rapporteur Général, donne lecture de son rapport .

Il conclut : 1°/ à la modification du taux de la redevance sur le charbon (alinéa 3 de l'article Ier) qu'il propose de porter de 0 fr 60 à 0 fr 65, la part communale étant portée de 0fr 50 à 0 fr 55).

2°/ - à la suppression à l'art. 2 de l'art. 50 bis que ce texte introduisait dans le code général des impôts directs .

M. ABBERT MAHIEU.- J'approuve complètement les propositions de M. le Rapporteur Général.

L'art. 50 bis .....

L'article 50 bis serait inapplicable et le relèvement de tarif proposé permettra sans doute d'éviter une hausse nouvelle du prix du charbon . La réforme ne soulève d'ailleurs aucune opposition de la part des sociétés houillères .

M. LE PRESIDENT.- Je crains que pour une taxe de 0 fr 65 les compagnies houillères majorent leurs prix d'un franc.

M. ALBERT MAHIEU.- Il n'y a rien à craindre , car les prix du charbon sont fixés par le Ministère des Travaux Publics.

M. BABAUD LACROZE.- La rédaction du § 3 de l'article 48 me paraît inacceptable .

Cette disposition donne au Gouvernement plein pouvoir pour fixer "le taux de la redevance sur les autres substances minérales concédées". Il me semble que jusqu'ici le Parlement seul fixait le taux des impôts .

Le texte prévoit, il est vrai, la consultation du conseil général des mines et du Conseil d'Etat , mais cela ne suffit pas.

M. ALBERT MAHIEU.- Le texte vise le régime des salines.

M. LE PRESIDENT.- Il faut, au moins, restreindre le droit du Gouvernement en exigeant que le décret soit pris "après avis conforme du Conseil général des mines et du Conseil d'Etat."

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je modifierai dans ce sens le § 3 de l'article 48 .

Les conclusions de M. le Rapporteur Général sont adoptées.

M. ANDRE LEBERT.- Comme Rapporteurs du budget de la Justice, je suis saisi d'un projet relatif à l'augmentation du nombre des gardiens de prison . Il y aurait urgence à statuer sur ce projet et je demande à la Commission de m'autoriser à lui faire connaître mes conclusions .

M. BABAUD LACROZE.....

M. BABAUD LACROZE.- Nous avons reçu des télégrammes du syndicat des gardiens de prison nous invitant à voter ce projet sous la menace d'une grève .

De pareils procédés sont inadmissibles . Je demande à la Commission d'ajourner l'examen de ce projet . Nous ne délibérons pas sous la menace .

M. MOUNIE.- Je déplore le provétré d'intimidation qui a été maladroitement employé par le personnel des services pénitentiaires . Mais il faut reconnaître que le projet dont vient de parler M. LEBERT est juste car les gardiens de prisons ne bénéficient pas encore de la semaine de 48 heures .

M. ANDRE LEBERT.- L'augmentation de personnel que permettrait de réaliser le projet suffirait à peine pour assurer la semaine de 48 heures .

M. LE PRESIDENT.- La situation était la même lors de la confection du budget . Pourquoi si la réforme était nécessaire , n'a-t-on pas proposé alors de la réaliser ? Je ne suis pas hostile à l'amélioration des conditions d'existence du personnel des services pénitentiaires , mais je ne peux pas admettre qu'une réforme semblable soit réalisée subrepticement et sous la pression de menaces .

M. ALBERT MAHIEU.- Il serait d'autant plus imprudent de voter en hâte ce projet que la situation de personnel des établissements hospitaliers est la même que celle du personnel des services pénitentiaires . Ce que l'on fera pour l'un de ces personnels il faudra l'accepter pour l'autre et il serait bon de faire un projet d'ensemble .

M. LAUDIER.- Evidemment .

M. LE PRESIDENT.- Revenons à l'ordre du jour , c'est-à-dire à l'exposé de M. le Rapporteur Général sur le projet de loi adopté .....

adopté par la Chambre des Députés tendant à améliorer la situation des personnels de l'Etat (N° 184 - Année 1937).

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- examine les divers articles du projet de loi .

Il indique que la dépense résultant de l'adoption de l'article Ier s'élèverait à 100 millions se décomposant ainsi :

Ier alinéa : 60 millions; 2ème linéa : 20 millions , 3ème alinéa : 20 millions .

L'article 3 a pour objet d'ouvrir un crédit global de 618 millions . L'ensemble du projet représente donc pour 1937 un supplément de dépenses d'environ 718 millions .

L'article 3 ne contient aucune justification de l'emploi du crédit de 618 millions .

Si l'on s'en rapporte aux déclarations du Gouvernement celui-ci se proposerait d'instituer une indemnité complémentaire pour les fonctionnaires ayant moins de 30.000 frs de traitement.

Ceux-ci représentant 550.000 sur 597.000 fonctionnaires, la dépense résultant de la création de cette indemnité atteindrait pour une année entière la somme de 783 millions .

Par ailleurs, le Gouvernement envisagerait une augmentation de 10 % du taux de l'indemnité de résidence et une amélioration de la situation des auxiliaires.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL souligne la nécessité de modifier le texte de l'article 3 pour déterminer les modalités d'emploi du crédit de 618 millions.

Il rappelle qu'à l'heure actuelle la situation des fonctionnaires est plutôt supérieure à celle qu'ils avaient en 1930 lors de l'établissement des échelles de traitements encore en vigueur les prix n'ayant pas atteint les indices de 1930.

Par .....

Par ailleurs, il appelle l'attention de la Commission sur l'incidence fatale que toute amélioration du traitement des fonctionnaires de l'Etat aura sur les budgets des collectivités locales et des grands réseaux . Il note à ce propos que 420.000 cheminots reçoivent moins de 30.000 francs .

Si l'on tient compte , d'autre part des répercussions qu'aurait le vote du projet tel qu'il sort des délibérations de la Chambre tant en ce qui concerne les retraites qu'en ce qui concerne les allocations de chômage. On peut évaluer la dépense totale à un chiffre très supérieur à celui qui a été indiqué précédemment .

Où trouver l'argent, le budget étant en déficit de 6 à 7 milliards , il faudra une fois de plus recourir à l'emprunt d'où la nécessité pour le Gouvernement de réduire d'une somme équivalente les dépenses du budget extraordinaire .

Pour conclure , M. le Rapporteur Général propose à la Commission de résERVER toutes décisions avant l'audition de M. le Ministre des Finances .

M. LAUDIER.-Est-il admissible que l'on vienne demander aujourd'hui l'augmentation sous une forme ou sous une autre du traitement des fonctionnaires alors que ce traitement continuerait à être frappé d'un prélèvement ? Je proteste d'autre part contre le projet du Gouvernement de faire bénéficier les auxiliaires d'une augmentation de traitement avec rappel portant sur des exercices clos . Je m'assouvie enfin aux réserves prudentes de M. le Rapporteur Général en ce qui concerne les répercussions que ne manquera pas d'avoir le projet sur les budgets locaux .

M. ALBERT MAHIEU.- Au cours de la dernière session du Conseil Général du Nord , la question de l'attribution aux fonctionnaires départementaux d'une indemnité spéciale de cherté de vie a été posée . La création de cette indemnité a été combattue

par .....

par M. LEBAS, Ministre du Travail, qui a démontré que le prix de la vie était encore inférieur au prix résultant des indices de 1930. Rien n'a été fait, mais il est bien évident que dans le Nord, comme dans les autres départements on sera obligé de suivre l'Etat. Il convient donc de se montrer très prudent et de limiter l'indemnité provisoire de cherté de vie aux petits traitements. Un traitement de 30.000 frs ne peut pas être considéré comme un petit traitement.

M. LE PRESIDENT.- Evidemment. Le projet doit être limité à des améliorations réservées aux petits fonctionnaires.

M. LAUDIER.- Les revendications actuelles des fonctionnaires ne sont guère justifiées. Il est vrai que les salaires des ouvriers viennent d'être relevés, mais ils avaient été considérablement réduits au cours des années précédentes tandis que les fonctionnaires n'ont cessé de bénéficier de traitements dont le taux a été établi en 1930 c'est-à-dire au moment où le coût de la vie a été le plus élevé.

M. MAHIEU.- Il n'en reste pas moins que les ouvriers ont vu améliorer considérablement leur situation ce qui explique la revendication des fonctionnaires.

Acceptons une indemnité provisoire de cherté de vie pour les petits fonctionnaires. Demain nous ne pourrions pas la refuser et il faudrait voter plus élevée car hélas ! les prix sont loin d'avoir atteint leur plafond.

M. MARCEL REGNIER.- On me permettra bien de constater que les fonctionnaires sont aujourd'hui, de leur propre aveu, plus malheureux qu'au temps où j'étais accusé de les brimer en leur imposant un sacrifice que je demandais à tous les Français.

Ceci dit, j'estime que c'est une erreur de vouloir faire une assimilation entre les fonctionnaires et les ouvriers. Les fonctionnaires ont bénéficié depuis la crise de la fixité de leurs .....

leurs traitements , alors que tout le monde autour d'eux voyait s'amoindrir son revenu, son bénéfice ou son salaire.

Que faut-il faire ? La "Tribune des fonctionnaires" met Sénat en demeure d'entériner le projet du Gouvernement . Une fois de plus nous sommes donc victimes d'un chantage et nous délibérons sous la menace . Qu'en pensent mes Collègues ? Moi, je trouve cela infiniment déplaisant .

La question est grave et demanderait de notre part une étude sérieuse . Il nous faudrait au moins chercher les ressources nécessaires pour équilibrer le projet . A ce propos, nous devons au moins profiter de ce projet pour obtenir du Gouvernement une confirmation de l'engagement qu'il a pris lors du vote de l'emprunt de réduire de 6 milliards les dépenses du budget extraordinaire .

M. LE PRESIDENT.- J'ai le devoir de signaler à la Commission que la Fédération Nationale des Retraités m'a fait connaître qu'elle demandait pour ses adhérents des avantages semblables à ceux qui pourront être consentis aux fonctionnaires .

M. MARCEL REGNIER.- En outre, si l'on enlève le prélèvement aux fonctionnaires , il faudra l'enlever à tout le monde .

M. LE PRESIDENT.- Si les agriculteurs demandent le relèvement du prix du blé . Un amendement sera sans doute déposé au Sénat dans ce sens et on peut être assuré qu'il sera voté.

M. LE Ministre des Finances vient d'arriver. Nous pourrions l'entendre tout de suite (assentiment).

M. VINCENT AURIOL, Ministre des Finances, est introduit. Il est accompagné de M. JARDEL, Directeur du budget.

Audition ...../.

AUDITION DE M. VINCENT - AURIOL, MINISTREDES FINANCESsur leDE L'ETATPROJET DE LOI TENDANT A AMELIORER LA SITUATION DES PERSONNELS/

M. JOSEPH CAILLAUX, Président de la Commission.- Il

vous a été remis, Monsieur le Ministre, un questionnaire préparé par notre Rapporteur Général. Préférez-vous y répondre ou faire un exposé de votre projet ?

M. VINCENT AURIOL, Ministre des Finances.- Le mieux est je crois, que je réponde aux questionnaires de M. le Rapporteur Général. Mes réponses tiendront lieu d'exposé .

En premier lieu, Messieurs, votre Rapporteur Général me demande comment le Gouvernement utilise ~~à~~ cette délégation de 618 millions que nous sollicitons . Si nous avons demandé un crédit global , c'est pour éviter que, au cours des divers débats, il ne se produise des augmentations sur tel ou tel chapitre . Nous voulons nous en tenir à des choses raisonnables et justes .

Nous avons examiné la situation des auxiliaires qui nous préoccupe , la Commission le sait, depuis un certain temps déjà . La Commission se rappelle en effet que nous avions disposé en Décembre dernier un collectif qui prévoyait un crédit pour les auxiliaires . Ce collectif a dû être annulé et la satisfaction prévue n'a pu être donnée à ces auxiliaires. Aujourd'hui sur notre crédit de 618 millions il y a 34 millions affectés aux auxiliaires . Mais cette dépense n'est pas renouvelable pourqu'il y a déjà eu un crédit voté pour 1937.

M. LE PRESIDENT.- C'est-à-dire qu'il s'agit de donner ce qui aurait dû être alloué en 1936. Là-dessus , Monsieur le Ministre, vous rencontrerez mon ~~opposition~~ et celle aussi, je pense, de la plupart des membres de cette Commission . Nous avons assez du système qui consiste à faire tomber sur la tête des gens des sommes dont il n'aperçoivent même pas la raison d'être.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Le crédit avait été prévu dans le collectif.

M. LE PRESIDENT....

M. LE PRESIDENT.- Il a été voté .

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Oui, il a été voté 14 millions pour les auxiliaires dans la loi du 18 Août 1936; mais les 20 millions du collectif d'Octobre n'ont pas été votés . C'est pour rattraper cette insuffisance, par suite d'un collectif venu trop tard devant le Sénat, que nous présentons cette nouvelle demande de crédit .

M. LE PRESIDENT.- En tout cas, vous connaissez mon état d'esprit /

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- D'autre part, les crédits votés ne concernaient que les auxiliaires des villes de plus de cent mille habitants . Ici on nous demandait d'appliquer le même traitement aux auxiliaires de toutes les communes . Je dois dire que ce n'est pas la pensée du Gouvernement parce que, s'il y a de grandes villes, Lyon , Marseille, Toulouse où la vie est aussi chère qu'à Paris, la situation des auxiliaires ne peut pas être la même dans toutes les communes . Il y aura donc un tarif dégressif à cause des répercussions que nous avons prévues . Il est certain , par exemple, qu'à Paris un auxiliaire ne peut pas vivre, avec 6 ou 7.000 frs par an. D'autre part dans les villes de 50.000 âmes vous avez encore des commis de perception qui ne gagnent que 4.000 à 4.500 frs et dont il faut améliorer la situation . Mais dans les petites communes, il n'est pas possible de doubler un traitement et de le porter de 4.000 à 8.000 frs , parce que là ces fonctionnaires ont des avantages qu'ils ne trouvent pas dans les grandes villes .

Voilà pour les auxiliaires.

En ce qui concerne les traitements du personnel, nous avons prévu une majoration de 10 % des taux actuels de l'indemnité de résidence, pour les employés civils et des "charges" pour les

militaires .....

militaires . Cela coûterait 42 millions pour les 9 mois à courir. Et en 1938 la même dépense s'élèverait à 50 millions.

Pour les traitements, ceux qui sont inférieurs à 9.000 frs recevraient une augmentation de 900 frs , ceux qui sont inférieurs à 12.000 frs seraient augmentés de 1200 francs, c'est-à-dire 100 frs par mois . Au-dessus de 12.000 frs, limite comme vous vous le rappelez du prélèvement , celui-ci ne sera maintenu que partiellement . Nous nous proposons de supprimer le prélèvement entre 12.000 frs et 30.000 frs et de combiner cet avantage avec une majoration de cent francs par mois .

M. LE PRESIDENT.- En vérité, vous ne devriez donner à partir de 12.000 frs que la suppression du prélèvement .

M. LE MINISTRE.- Il y a dans les traitements , comme dans les salaires, une hiérarchie dont nous devons tenir compte.

M. LE PRESIDENT.- Je me place, moi, au point de vue psychologique . Si vous améliorez tous les petits traitements, le public entier vous suivra . Si vous supprimez le prélèvement on vous comprendra encore . Mais si vous voulez combiner dans un système mixte la suppression du prélèvement avec une augmentation de traitement, on ne vous comprendra plus . Je reçois tous les jours des lettres qui me le disent.

M. LE MINISTRE.- Ceux qui vous écrivent ne peuvent pas être renseignés puisqu'il n'y a encore rien d'officiel.

Il y a d'ailleurs des inégalités à réparer . Aussi bien est-ce qu'il ne s'agit pas des classes moyennes dans ces traitements de 12.000 à 30.000 frs . Nous avons voulu seulement rendre l'ancien traitement, mais faire quelque chose d'harmonieux , afin d'éviter à l'avenir toutes les revendications possibles.

Pour .....

Pour répondre ici à une observation qui a été faite , je déclare que nous appliquons ce qui était inclus dans le communiqué gouvernemental du 5 Mars . Il est bien entendu , je l'ai déjà dit avec force, qu'en dehors de ce projet il n'y en aura pas de semblable au cours de l'année .

M. LE PRESIDENT.- Je vous poserai la question tout à l'heure pour que vous puissiez y répondre avec toute la solennité désirable .

M. LE MINISTRE.- Oui, c'est très solennellement que je déclare que ce projet sera le seul du genre d'ici le budget.

M. LE PRESIDENT.- Oh ! il y aura bien quelque petite demande qu'on vous glissera d'ici là , pour les surveillants pénitentiaires par exemple ?

M. LE MINISTRE.- En réalité, il faudra revoir tout cela, car en ce moment c'est un véritable casse-tête que les traitements et les indemnités du personnel . Les uns ont des indemnités que les autres n'ont pas . Au Ministère des Finances on accorde des indemnités de rendement à des gens qui ne contribuent en rien au rendement . J'hérite de cela , mais c'est ~~aux~~ de l'incohérence ; soit dit sans vouloir blesser les gouvernements antérieurs .

M. Laval.- J'ai protesté moi-même contre cet état de choses.

M. LE MINISTRE.- Du reste cela s'est passé dans un temps pour lequel vous ne sauriez être mis en cause .

M. LE PRESIDENT.- Ces indemnités remontent loin, c'est M. PERET qui les a créées en 1926.

M. LE MINISTRE.- Mais à chaque instant on me demande des indemnités de gestion et de rendement . Nous avons essayé de nous en sortir comme nous pouvions , en établissant ce projet qui est destiné à calmer les revendications et qui n'est qu'un moindre mal.

Je .....

Je passe maintenant à la seconde question; "les ouvriers des établissements industriels de l'Etat sont-ils compris dans l'évaluation de la dépense ? "

Ce personnel des ouvriers de l'Etat ne suit pas le sort des fonctionnaires , mais celui des ouvriers de l'industrie privée . Les ouvriers des arsenaux touchent le salaire régional , du moins pour le moment .

M. LE PRESIDENT.-- Vous ne demandez pas le salaire national ?

M. LE MINISTRE.-Pas pour le moment, nous verrons pour le budget de 1938.

M. LE PRESIDENT.- Donc, pas avant le budget de 1938 ?

M. LE MINISTRE .- Non :

Je passe à la question suivante :"Le Gouvernement a-t-il prévu les répercussions possibles du projet sur le personnel des collectivités locales et des services concédés ?

Je dois rappeler à la Commission qu'en exécution de l'article 28 de la loi du 13 Août dernier les collectivités locales ont été autorisées à supprimer le prélèvement jusqu'au 15.000 frs de traitement . Un grand nombre de collectivités ont usé de cette faculté et dans l'immense majorité des communes les traitements n'excèdent que très exceptionnellement 15.000 frs /

En ce qui concerne la Ville de Paris , elle a déjà voté une amélioration dans traitement de ses fonctionnaires qui n'est pas de 1.200 frs, mais de 1.800 frs .

Les communes de la banlieue avaient demandé un minimum de 14.500 frs . J'ai refusé l'autorisation de payer parce que c'eût été immédiatement , du moment que la banlieue donne des salaires de début de 14.000 frs, une demande analogue de la part du personnel de l'Etat . En effet, lorsque la Ville de Paris a augmenté son personnel de 1.800 frs , le personnel de l'Etat

a .....

a fait la même demande , mais j'ai refusé . C'est pourquoi je vous apporte les propositions du projet actuel: I.200 frs par mois, cela m'a paru un minimum compatible à la fois avec le prix de la vie à Paris et avec les nécessités budgétaires. Je ne pouvais pas accepter les I.800 frs de la Ville de Paris et les différents personnel de l'Etat l'ont compris . La Ville de Paris a toujours donné à ses fonctionnaires des traitements plus élevés , cela lui est particulier . Donc la répercussion de ce projet sur les budgets des départements et des communes sera inexistante . Les Communes de grande importance nous ont déjà précédés dans cette voie, Marseille par exemple .

M. LE MINISTRE.- Oh ! à Marseille on paye une dactylographie 50.000 frs .

M. LE MINISTRE.- On nous a demandé de laisser les communes libres, de leur rendre l'initiative, l'autonomie qu'on leur avait enlevée . Nous l'avons fait . Il appartiendra donc de fixer les traitements d'après les circonstances de lieu.

M. ABEL GARDEY, Rapporteur Général.- Sur les services concédés , je voudrais bien une explication . Ne prévoyez-vous aucune répercussion sur les chemins de fer ?

M. LE MINISTRE.- Ce n'est pas compris dans le projet.

M. MAHIEU.- Mais cela a toujours eu lieu et vous ne pouvez pas l'éviter . Vous avez deux réseaux d'Etat, n'oubliez pas cela .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est un point des plus importants dont le Gouvernement , je crois, aura à se préoccuper.

M. LE MINISTRE.- Le Gouvernement se préoccupe surtout de la réorganisation des réseaux et de la suppression du déficit.

Je .....

Je vous apporteraï avant peu des propositions .

Quant à la 4ème question : "Comment le Gouvernement concilie-t-il la présentation du projet avec le respect de l'article 70 de la loi du 28 Février 1934 ?".

J'ai déjà dit tout à l'heure que le Gouvernement avait fait connaître dans sa déclaration du 5 Mars qu'il ne déposerait pas d'autre projet concernant les traitements des fonctionnaires de l'Etat ? Nous serons obligés de prévoir pour 1938 le mode de financement; si pour cette année nous ne prévoyons rien, c'est qu'en face des décaissements qui seront faits à ce titre , nous avons apporté des économies ....

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Mais il y a l'article 70 qui est un texte de loi ? Et ces économies, il faudra peut-être les préciser ?

M. MARCEL REGNIER.- En somme tout cela, c'est de l'emprunt ? Je constate .

M. LE MINISTRE.- Mais les dépenses normales, même dans les exercices précédents, ont souvent été couvertes en grande partie par des emprunts .

M. LE PRESIDENT.- C'est inévitable .

M. LE MINISTRE.- On ne le disait pas : c'est toute la différence .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il restera la possibilité d'annuler des crédits pour une somme correspondante .

M. LE PRESIDENT.- Voyons, Monsieur le Ministre, parlons franc . Vous avez promis d'annuler 6 milliards ?

M. LE MINISTRE.- Je l'ai promis , et mes déclarations ont été corroborées à la tribune des deux assemblées par celles de M. LE PRESIDENT DU CONSEIL.

M. LE PRESIDENT.- Donc 6 milliards sont annulables ?

M. LE MINISTRE....

M. LE MINISTRE.- Oui, je suis prêt , si vous le voulez à annuler les 6 milliards dans le projet.

M. LE PRESIDENT.- D'accord :

M. LE MINISTRE.- Vous me demandez 600 millions, je suis prêt à mettre cette somme de 600 millions , mais vous ne pouvez pas ~~pas~~ demander davantage .

M. LE PRESIDENT.- J'aime beaucoup les engagements écrits.

M. LE MINISTRE.- Cet engagement, nous l'avons pris .

...../.

M. LE MINISTRE . Vous savez très bien que les engagements, même quand ils sont inscrits dans la loi!...

M. LE PRESIDENT . C'est tout de même un peu plus gênant !

M. LE MINISTRE . Cinquième question : Comment un projet aussi étendu s'accorde-t-il avec la promesse gouvernementale d'arrêt dans les dépenses ?

J'ai répondu à cette question .

M. AUGUSTE MOUNIE. Monsieur le ministre, vous avez dit, je crois, que vous n'aviez pas approuvé l'augmentation votée pour les employés de la Ville de Paris .

M. LE MINISTRE . Pous la ville de Paris, le ministre de l'intérieur l'a approuvée .

M. AUGUSTE MOUNIE . C'est des 14 000 francs qu'il s'agit . Les municipalités communistes de la banlieue paient les 14 000 francs depuis quelques années; ce sont les municipalités de droite qui, faisant de la démagogie, paient 14 500 francs . Or, il y a des maires - dans une dizaine de communes de la banlieue - qui ont déjà payé ces 14 500 francs . Je voudrais savoir ce que je dois faire, car j'ai les employés communaux sur le dos. Le ministre de l'intérieur a-t-il approuvé ?

M. LE MINISTRE . Non .

M. AUGUSTE MOUNIE .  
Alors je ne dois pas payer ? Le Préfet a donné des instructions pour ne pas payer, je dois les suivre ?

M. LE MINISTRE . Oui .

M. AUGUSTE MOUNIE . C'est ce que je voulais savoir !

M. LE MINISTRE . Le Préfet exerce la tutelle sur les communes . Il a demandé l'avis du ministre de l'intérieur, celui-ci a dit qu'il n'accordait pas l'autorisation de payer les 14 000 francs .

M. AUGUSTE MOUNIE . Pardon, les 14 500 francs !

M. LE MINISTRE . Je ne vois pas bien pourquoi vous faites cette différence .

M. AUGUSTE MOUNIE . Les 14 000 francs sont payés depuis 3 ou 4 ans par les municipalités communistes, comme je vous le disais tout à l'heure .

M. LE MINISTRE . Le ministre de l'Intérieur m'a demandé mon avis avant de prendre sa décision. Il était résolu à ne pas accepter ce minimum débase , je ne l'ai pas encouragé à l'accepter pensant comme lui qu'il était impossible de l'accepter .

M. AUGUSTE MOUNIE . Qu'allez-vous faire vis-à-vis des municipalités qui ont déjà payé ?

M. LE MINISTRE . Je poserai la question à M. le ministre de l'Intérieur .

M. ALBERT MAHIEU . Tout à l'heure M. le ministre des finances a mêlé la question des départements ~~à~~ celle des communes , il a commis une erreur . En ce qui concerne les personnels des bureaux des préfectures et des sous-préfectures, les employés sont payés partie par le département , partie par l'Etat . Chaque fois que l'Etat accorde une augmentation, il faut que le Département suive, qu'il le veuille ou non. On ne peut donc pas dire que les départements seraient libres de ne pas accroître leur part quand l'Etat augmente la sienne .

M. LE PRESIDENT . Personnellement je ne le fais pas .

M. LE MINISTRE . D'une façon générale, les départements fixent eux-mêmes les traitements de leur personnel .

M. ALBERT MAHIEU. Pas en ce qui concerne les employés des bureaux des préfectures et des sous-préfectures puisqu'il y a un barème.

M. LE MINISTRE . Je crois qu'il y a confusion de votre part. Le barème établit la subvention accordée par l'Etat au département mais il ne limite pas le département pour la fixation des traitements de ses fonctionnaires . Si, par exemple, un département fixe un traitement de 20 000 frs et que le barème de l'Etat ne porte que le chiffre de 15 000 frs pour le traitement correspondant, la subvention de l'Etat est accordée sur les 15 000 frs et non sur les 20 000 frs . Le département reste donc libre .

M. ALBERT MAHIEU. Si vous augmentez le trai-

tement des fonctionnaires de l'Etat d'une façon directe ou indirecte , la part de l'Etat prévue par le barème va se trouver augmentée et le département, pour maintenir l'équilibre, devra augmenter aussi la sienne .

M. LAUDIER . Vous n'y êtes pas obligé !

M. LE PRESIDENT . Et je ne le fais pas !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL . Ce sont d'honorables exceptions !

M. LE PRESIDENT . Les exceptions de gens qui savent administrer !

M. ALBERT MAHIEU . Je crois que nous administrons bien aussi car nos fonctionnaires travaillent parfaitement . Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à agir de la sorte .

M. LE PRESIDENT . Parce que l'Etat me concèdera une subvention une subvention calculés sur un chiffre hypothétique de 15 000 francs, je ne me croirai pas tenu de donner ces 15 000 francs au personnel .

M. DELTHIL. Mais vous les donnerez !

M. LE PRESIDENT . Je ne le ferai pas !

M. ALBERT MAHIEU. Qu'on le veuille ou non, l'échelle des fonctionnaires départementaux au traitement desquels participe l'Etat se trouvera augmentée si l'Etat augmente ses fonctionnaires .

M. BABAUD LACROZE . Monsieur le ministre, en droit vous avez tout à fait raison, mais beaucoup de départements , comme le mien, à tort ou à raison - cela a été fait contre moi - ont accepté le principe de l'assimilation des fonctionnaires départementaux aux fonctionnaires de l'Etat . Voici des cantonniers qui travaillent sur les routes nationales , ils auront l'augmentation ; en voici d'autres qui travaillent sur les chemins vicinaux , vous ne la leur donnerez pas ?

M. LE PRESIDENT . C'est ce que je fais dans la Sarthe !

M. LE MINISTRE . Les cantonniers sont à salaire régional , ils ne sont pas compris dans le projet .

M. PIERRE LAVAL . Je lis dans l'article 1<sup>er</sup> que le prélèvement sera supprimé à partir du 1<sup>er</sup> avril sur les traitements jusqu'à 30 000 frs et réduit des deux tiers sur les traitements entre 30 000 et 60 000frs. Et au-dessus de 60 000 frs ?...

Vous savez tous avec quel soin des commissions antérieures ont fixé les divers traitements des fonctionnaires de l'Etat , quelles batailles se sont engagées entre les diverses administrations , quelle minutie, aux scrupules ont présidé à ces travaux .

Pourquoi aujourd'hui cette inégalité, cette injustice dans la suppression des prélèvements ?

Je parle de cette question avec une grande liberté . Je porte la responsabilité de ces prélèvements.

D'aucuns n'osent encore revendiquer cette gloire , ils en demanderont sans doute bientôt le partage .

Quoiqu'il en soit, avant de parler d'augmentations , que la Commission discutera et auxquelles je ne m'oppose pas, je demande la raison de ces différences dans la suppression des prélevements .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. La loi de finances a déjà prévu de semblables paliers .

M. PIERRE LAVAL. A l'occasion de l'emprunt, le Gouvernement a pris l'engagement d'améliorer le sort des petits fonctionnaires . Je trouve cela tout naturel, mais pourquoi établir des différences ?

Je crois bien apercevoir le point de vue philosophique qui les a inspirées , cependant il n'est peut-être pas très défendable .

Quoiqu'il en soit, lorsque M. le ministre des finances Régnier, d'accord avec moi, a pris ces mesures qu'il nous était très pénible, très douloureux de prendre, nous avons frappé tous les traitements .

Si la vie est plus chère aujourd'hui, elle est plus chère pour tous , les conditions d'existence sont plus dures pour tous . Les traitements de 30 000 à 60 000 frs se rapportent parfois à des fonctionnaires chargés de famille, en tout cas à des fonctionnaires ayant des obligations de tenue, des frais de représentation. Pourquoi ne pas traiter avec équité le personnel dirigeant de vos administrations ?

Vous vous proposez de réduire certains prélevements à compter du 1<sup>er</sup> avril et tous les autres à dater du 1<sup>er</sup> juillet . Pourquoi ne pas faire le geste complet et ne pas les supprimer tous dès maintenant ?

Nous avions nos raisons pour opérer ces prélèvements. Du moment que vous avez fait une dévaluation, il n'y a aucun motif de les maintenir.

Je demande donc la suppression, tout de suite, de tous les prélèvements, sauf à envisager - la commission le fera dans son esprit de générosité couturière - les indemnités que vous demandez pour certaines catégories de fonctionnaires.

M. LE MINISTRE. - Vous avez parlé de justice et vous avez dit : La vie est aussi chère pour les uns que pour les autres.

Pourquoi donc, quand vous avez établi des prélèvements, les avez-vous faits progressifs ? C'est ainsi que vous avez fait un prélèvement de 2 p. 100 pour les traitements de 12 à 15.000 francs, de 4 p. 100 de 15 à 20.000 francs et que le prélèvement atteint 18 p. 100 pour les traitements de 80.000 francs. Votre souci de l'équité vous a conduits à établir une progression et c'est ainsi que nous constatons qu'un traitement de 80.000 francs subit aujourd'hui un prélèvement de 9.600 francs.

Nous avons voulu supprimer cette injustice. Nous avons déjà déclaré, dans la loi de finances de décembre dernier et dans le budget, que la suppression des prélèvements se ferait par paliers pour tenir compte de la progressivité même que vous aviez introduite dans les décrets-lois. C'est ainsi que nous supprimons tout de suite le prélèvement pour les fonctionnaires qui sont au bas de l'échelle et que nous rendons progressivement aux autres le retour à leur ancien traitement.

La Chambre nous a demandé de reporter la date de suppression des prélèvements du 1er janvier au 1er juillet. Par ce retard, le fonctionnaire qui reçoit un traitement de 80.000 francs subira encore cette année une retenue de 4.800 francs.

Vous voyez donc que nous avons tenu compte de la plus grande équité dans le projet qui vous est soumis.

M. PIERRE LAVAL. - C'est précisément en raison de ce caractère de progressivité qui était à la base de l'échelle que nous avions établie que je vous demande de supprimer dès maintenant tous les prélèvements sur tous les traitements. Si nous avons frappé plus durement à l'époque ceux qui avaient les traitements les plus élevés, il n'y a aucune raison aujourd'hui pour maintenir ces prélevements.

Nous avions décidé ces prélèvements à une époque où le prix de la vie était loin de ce qu'il est aujourd'hui. Il suffit de se reporter aux indices fixés par les commissions départementales pour s'en rendre compte. Or, le prix du pain, de la viande, des vêtements, des chaussures est le même pour tous les fonctionnaires quel que soit leur traitement. Des fonctionnaires ne doivent donc pas être pénalisés parce qu'ils occupent dans l'administration un rang plus élevé. S'ils reçoivent des émoluments plus importants, c'est parce qu'ils rendent des services d'une nature différente.

La progressivité établie dans le passé pouvait se justifier à l'époque puisqu'elle tendait à stabiliser et même à abaisser le coût de la vie. Du fait que le coût de la vie a augmenté, les fonctionnaires supportent des charges

qu'ils ne connaissaient pas auparavant. Nous n'aurions certainement pas pris les mesures que nous avons prises si les fonctionnaires avaient eu à supporter les charges que le coût de la vie leur impose aujourd'hui.

Je croyais devoir présenter ces observations parce que quand on veut apporter de la justice distributive dans la suppression des décrets-lois, on peut le faire plus nettement et on doit s'inspirer du même souci que nous avions nous-même. Nous avions frappé tout le monde, dégrevé donc tout le monde, tout de suite et non pas par paliers.

M. LE MINISTRE.- Je me garde de vouloir porter atteinte au droit que vous pouvez avoir de demander une augmentation des dépenses à un moment où tout le monde me prie de ne pas aller trop vite dans cette voie.

Dans tous les cas, je considère que je reste fidèle à l'esprit d'équité qui vous avait inspiré vous-même. Vous aviez mis des paliers dans les prélèvements, nous en mettons dans leur suppression. Si quelqu'un qui ne reçoit que 900 francs par mois doit être aidé tout de suite, un fonctionnaire qui reçoit 120.000 francs par an peut attendre trois mois.

M. LE PRESIDENT. - Nous avons tous été saisis d'une réclamation de la fédération des retraités qui proteste énergiquement contre l'ostracisme dont ils sont victimes. Ils réclament des indemnités analogues à celles qui viennent d'être votées par la Chambre en faveur des fonctionnaires en activité.

M. LE MINISTRE.- J'ai déjà répondu sur ce point à M. Brachard qui a posé cette question à la Chambre des députés.

Nous avons voté un texte supprimant les prélèvements pour tous les retraités et prescrivant le retour à la législation de 1924, très avantageuse pour eux. Le projet ne parle aucunement d'une augmentation des retraites et je ne la demande pas.

M. LE PRESIDENT.- Et vous ne la demanderez pas ?

M. LE MINISTRE.- M. le Président du conseil avait promis un projet au mois de décembre dernier, destiné à apporter certains aménagements et à opérer certaines révisions dans le cadre de la législation présenté mais il n'est aucunement question d'une augmentation des pensions.

M. LE PRESIDENT.- Entendu !

(M. Vincent-Auriol, ministre des finances, se retire.)

M. le Ministre des Finances et M. le Directeur du Budget se retirent.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je demande le temps de réfléchir avant de statuer définitivement sur le projet.

On pourrait cependant , dès ce soir, fixer certains principes qui guideraient mon travail et notamment sur :

1°/ - la nécessité de modifier l'article 3 afin de limiter l'amélioration prévue aux petits traitements .

2°/ - le financement du projet au moyen d'une annulation correspondante .

3°/ - L'amélioration envisagée sous la forme d'une indemnité de vie chère ne devant pas s'incorporer dans le traitement.

M. PIERRE LAVAL.- Je n'insiste pas sur la proposition que j'ai faite tout à l'heure de supprimer tous les prélèvements. Je l'ai faite : cela suffit .

On a parlé des retraités. Tout ce qui sera fait en faveur des fonctionnaires devra être accepté aussi pour eux . Il serait inadmissible que seuls obtiennent des avantages ceux qui sont syndiqués ou qui lèvent le poing pour menacer.

M. DELTHIL.- Nous devons me semble-t-il :

1°/ - Consacrer l'annulation de 6 milliards

2°/ - bien préciser qu'il ne sera pas touché aux traitements et que l'indemnité que nous allons créer sera limitée aux petits traitements.

M. MAHIEU.- Il serait absurde d'attribuer cette indemnité aux fonctionnaires ayant 30.000 francs de traitements.

M. CHAMPETIER de REBES.- J'estimerais juste d'augmenter l'indemnité de résidence en tenant compte des situations de famille , car s'il est légitime d'améliorer le sort du facteur de Ville , il ne l'est pas d'augmenter le traitement déjà très suffisant du facteur rural.

M. LE PRESIDENT..

M. LE PRESIDENT.- N'oublions pas que tous les fonctionnaires , même les fonctionnaires jouissant des traitements les plus élevés, perçoivent l'indemnité de résidence . On ne peut donc s'égayer dans la voie qu'indique M. CHAMPETIER de RIBES.

M. LE RAPPORTEUR GEBERAL, va étudier la question et il nous soumettra ses propositions demain .

La séance est levée à 17 heures 30.

Le PRESIDENT de la COMMISSION des FINANCES :

*Cailleux*

COMMISSION DES FINANCESSéance du Mardi 23 MARS 1937

=====

La séance est ouverte à 16 heures sous la présidence de  
 M. CAILLAUX.

Présents : MM. CAILLAUX. GARDEY. MAHIEU. PHILIP. DENTU.  
 CHAMPETIER DE RIBES. PROVOST-DUMARCHAIS.  
 HACHETTE. HIRSCHAUER. VALADIER. CHAUVEAU.  
 REGNIER. LAUDIER. MOUNIE. BABAUD-LACROZE.  
 CUMINAL. SCHRAMECK. PERRIER. TOURNAN. ROY.  
 LANCIEN. PIERRE ROBERT. PUJES. LAVAL.  
 DUMESNIL. de LA GRANGE. DELTHIL.

AMELIORATION DE LA SITUATION DES PERSONNELS DE L'ETAT

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la suite de l'examen du projet de loi tendant à améliorer la situation des personnels de l'Etat .

M. GARDEY, Rapporteur Général.- Je rappelle à la Commission que le projet , tel qu'il est sorti des délibérations de la Chambre, comporte quatre dispositions qui ont trait :

1°/ - à l'accélération , du rythme de suppression des prélevements sur les traitements, ce qui entraîne pour l'année 1937 une dépense 97 millions;

2°/ - à l'octroi d'une indemnité complémentaire aux fonctionnaires de rang modeste, ce qui crée une dépense 522 millions;

3°/ .....

3°/ - au relèvement de 10 % du montant de l'indemnité de résidence, d'où résulte une charge de 42 millions;

4°/ - à l'amélioration du sort des auxiliaires temporaires mesure qui se traduit par une dépense de 54 millions .

Le coût total des mesures incluses dans le texte qui nous est soumis s'élève donc à 715 millions .

Hier, la Commission a paru accepter le relèvement du taux de l'indemnité de résidence et l'ajustement du salaire des auxiliaires , mais seulement à partir du 1er Avril 1937, ce qui réduit la dépense résultant de ce dernier chef, à 20 millions .

Par contre, la Commission s'est montrée hostile à l'application rétroactive de cet ajustement des salaires .

Quant au prélèvement sur les traitements, la Commission a paru soucieuse de maintenir le rythme de suppression prévu dans la dernière loi de finances . Et elle a estimé qu'en rajustant les traitements jusqu'au chiffre de 30.000 francs , le Gouvernement a été trop loin .

Le total des économies qu'entraînerait la substitution qu'entraînerait la substitution au texte de la Chambre de dispositions inspirées de l'esprit qui s'est fait jour au cours de notre délibération d'hier, peut être chiffré à 192 millions .

Je me permettrai, toutefois, de soumettre à la Commission les observations suivantes :

Tout rappel de salaires est , en principe, critiquable; mais si les auxiliaires n'ont pas vu leur situation améliorée plus tôt, c'est par suite d'une erreur de procédure budgétaire dont la conséquence fut de faire tomber en annulation un crédit de 14 millions qui avait été voté pour permettre le rajustement de leurs salaires.

Pour .....

Pour ce qui regarde les prélevements sur les traitements il est, certes, regrettable que le Gouvernement propose de revenir sur l'échelonnement qu'il avait, lui-même, fait insérer dans la loi de finances, moins de 3 mois après le vote de celle-ci . Mais la question ne me paraît plus entière , car le fait d'allouer une indemnité complémentaire de cherté de vie aux petits fonctionnaires , rend illogique le maintien d'un prélevement . En outre, le maintien de l'échelonnement actuel de suppression des prélevements n'allège ~~pas~~ le projet que d'une dépense de 97 millions pour l'année en cours et ne se traduira par aucune économie , en 1938.

Quant à l'allocation spéciale, si l'on en limite le bénéfice aux seuls fonctionnaires dont le traitement n'excède pas 15.000 frs , c'est 500.000 fonctionnaires sur 670.000 qui la toucheront. Si on l'accorde aux fonctionnaires dont le traitement n'excède pas 20.000 frs, le nombre des bénéficiaires passera à 620.000.

Le projet gouvernemental était muet sur les moyens envisagés pour financer ces diverses mesures . La Commission lui a exprimé son désir de voir sanctionner, par une disposition législative, l'engagement qu'il avait pris de réaliser une économie de 6 milliards sur le programme des grands travaux . Hier, Monsieur le Ministre des Finances s'est déclaré prêt à renouveler cet engagement, mais, ce matin, il nous a fait savoir qu'il ne s'agissait nullement, dans sa pensée, d'une économie véritable résultant d'annulations de crédits , mais simplement d'échelonner des paiements. Toutefois, pour répondre à notre demande , il propose l'annulation, à concurrence d'un montant total de 700 millions, de crédits se décomposant comme suit :

330 Millions sur les crédits afférents aux grands travaux;

200 Millions sur les crédits prévus pour la construction d'habitations à bon marché et à loyers modérés .

170 Millions sur les crédits destinés à faire face aux travaux de premier établissement des P.T.T.

Tels .....

Tels sont les divers points sur lesquels je demande à la Commission de statuer . Je ne lui cacherai pas que le problème à un aspect politique qui se peut définir ainsi : Pour une économie de moins de 200 millions, devons-nous mécontenter toute une catégorie de moyens fonctionnaires, qui, dans les circonstances présentes, semblent mériter quelques ménagements ?

M. LAUDIER.- M. Le Rapporteur Général nous demande de nous prononcer à nouveau sur toutes les questions soulevées par le projet . Il me paraît pourtant que la Commission avait, hier, pris une position très nette quant au relèvement de l'indemnité de résidence . Je déclare, quant à moi, que plutôt que d'augmenter leur indemnité de résidence , j'aimerais mieux qu'on accordât aux fonctionnaires l'indemnité spéciale à ceux dont le traitement est compris entre 15 et 20.000 francs .

En effet, le relèvement de l'indemnité de résidence que nous ne pourrions refuser à nos employés communaux aurait une répercussion fâcheuse sur nos budget locaux .

Par ailleurs, je ne puis admettre qu'on cherche les ressources nécessaires au financement des mesures incluses dans le présent projet , dans une réduction des crédits prévus pour la construction d'habitations à bon marché .

Du fait des embauchages massifs dans les établissements de la guerre, nous nous trouvons à Bourges, en présence de 18.000 demandes de logements à bon marché à quoi nous ne pouvons satisfaire, faute d'obtenir quoique ce soit de la Caisse des Dépôts .

M. LE PRESIDENT.- J'ai peur qu'en acceptant cette réduction sur les crédits relatifs aux habitants à bon marché nous n'assumions , pour une économie illusoire, - car de toute façon une partie des crédits prévus tombera en annulations - , une popularité regrettable .

M. SCHRAMECK.- Ce n'est pas nous qui proposons cette réduction de crédits; c'est le gouvernement.

M. DELTHIL.....

M. DELTHIL.- La vérité, c'est que tout le monde consent à faire des économies, à la condition que ce soit au détriment du voisin.

M. LE PRESIDENT.- Délibérons avec méthode . Il me paraît que la première question sur laquelle je dois appeler la Commission à se prononcer est celle du chiffre au-delà duquel l'allocation exceptionnelle ne sera pas accordée . Le Chiffre de 15.000 frs me paraît la plus défendable .

M. LAVAL.- La différence, au point de vue des répercussions financières, entre le chiffre du Gouvernement et celui de M. le Rapporteur Général est, en somme assez faible .

Il y a quelques semaines, à propos d'une observation de M. TOURNAN, j'ai remarqué que nous étions engagés dans une politique qui ne permettait pas d'arrêter l'accroissement des dépenses.

Dans la déclaration radiodiffusée qu'il a faite en faveur de l'emprunt, M. le Président du Conseil a dit expressément qu'il renonçait à toute mesure entraînant des dépenses nouvelles, exception faite du réajustement des traitements des fonctionnaires. Et quelques jours après, M. le Président de la République a tenu le même langage.

Or, c'est un fait incontestable que, depuis quelques mois, le coût de la vie a haussé de façon considérable et que les fonctionnaires supportent à plein la charge résultant de cette hausse. Il me paraît , dans ces conditions, maladroit, même pour 192 millions de prendre une attitude impolitique , car nous n'en sommes plus , à l'heure actuelle, à 192 millions près/ Le maintien des décrets-lois , même pour un temps, me paraît une injustice flagrante; aussi je demande à la Commission de ne pas se laisser arrêter par des considérations de détail, si respectables qu'elles puissent être, et d'aller de l'avant.

Nous sommes à un point où, quoi que l'on fasse, on ne pourras pas empêcher l'augmentation des dépenses de l'Etat. SI vous

voulez discuter sur trois francs cinquante , libre à vous .

Certes, mon Gouvernement avait, par les décrets-lois , imposé des sacrifices à certaines catégories de citoyens, mais ces sacrifices conditionnaient une politique qui s'opposait à la hausse du coût de la vie et qui eut même; à la longue, provoqué un abaissement de celui-ci .

C'est une tout autre politique que le Gouvernement actuel a choisi . Je m'étonne donc qu'il maintienne des prélèvements que rien ne justifie plus .

Les fonctionnaires ont le droit de vivre et de vivre décemment . Ce droit, ils entendent le faire valoir. Messieurs, vous avez la parole .

M. REGNIER.- On propose de financer le projet au moyen d'annulations de crédits . J'y consens, mais il ne s'agit là que d'un financement budgétaire . Une question de trésorerie se pose, qui est immédiate . Le présent projet entraîne des dépenses et des dépenses qu'il faudra payer tout de suite . Avec quoi y fera-t-on face ? Est-ce sur les fonds disponibles du récent emprunt de la défense nationale qu'on les paiera ?

Le Gouvernement s'était engagé à réaliser une économie de 6 milliards sur le programme de grands travaux . Nous lui avons demandé, hier, des précisions sur la manière dont il entendait réaliser cette économie . Il nous répond aujourd'hui qu'il ne s'agit plus d'une économie, mais d'un échelonnement dans les paiements . Nous pourrions , peut-être , lui demander des explications sur son changement d'attitude .

M. SCHRAMECK.- Je ne vois pas d'ailleurs ce que cette question des 6 milliards vient faire à propos du projet qui nous occupe Si vous éprouvez le besoin de mêler les deux questions , il me paraît qu'il suffira que M. LE RAPPORTEUR GENERAL prenne acte dans son rapport , de la déclaration par laquelle le Gouvernement

a déclaré à nouveau qu'il réalisera l'économie de 6 milliards

Quant au financement du présent projet, nous n'avons qu'à prendre acte des explications qui nous ont été fournies par le Ministre des Finances au sujet des 700 millions d'annulations envisagées .

M. REGNIER.- Si j'ai soulevé, hier, la question de l'économie de 6 milliards , c'est parce qu'il m'avait semblé que la promesse faite par le Gouvernement , de réaliser cette économie sur le programme de grands travaux n'était pas une promesse ferme .

J'ai eu le bonheur d'entendre hier, M. le Ministre des Finances nous dire qu'il s'agissait d'une promesse ferme . Or, aujourd'hui, d'après les nouvelles déclarations faites à Mr le Rapporteur Général , il ne s'agit plus d'une économie, mais d'un ajournement des paiements .

La Commission devrait exiger que la promesse ferme qui lui a été faite, soit tenue .

M. LE PRESIDENT.- Cet ajournement de dépenses de 6 milliards se répartit de la façon suivante ;

- sur le budget extraordinaire de grands travaux...	2 milliards
- sur les dépenses militaires .....	I "
- sur les avances à la Ville de Paris .....	500 Millims
- sur les avances au Crédit foncier .....	500 "
- sur la dotation de la Caisse de Crédit aux communes .....	600 "
- sur les avances pour constructions d'habitations à bon marché .....	200 "
- Divers .....	500 "

Mais cela ne constitue, en fait, qu'un allègement des charges de la Trésorerie en 1937.

Quant aux 700 millions d'économies réelles qu'on nous propose, je suis convaincu qu'elles ne tiendront pas .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Alors, il faut avouer que l'on

est .....

est dans l'impossibilité de financer le projet .

M. HACHETTE.- Ce n'est que trop vrai; il faut avoir le courage de le dire .

M. PERRIER.- Je crois que les économies proposées, à concurrence de 700 millions , sont réalisables . Il est, en effet, inadmissible que l'on continue à construire des habitations à bon marché dans les villes où les logements abondent, alors qu'on n'en devrait plus construire qu' dans les villes où, pour des nécessités industrielles, on constate un afflux de population .

Quant à la question des 6 milliards , j'estime qu'il ne faut pas la mêler à celle-ci . Il s'agit d'une affaire tout-à-fait différente sur laquelle je ne vois aucun inconvénient à ce que la Commission demande des précisions au Gouvernement.

M. LAVAL.- Le raisonnement de M. PERRIER quant à la compensation proposée de la dépense nouvelle par une économie sur les constructions d'habitations à bon marché serait valable si nous pouvions penser que la dépense sera exceptionnelle et temporaire . Or, nul ne peut sérieusement le penser car nous allons vers une élévation croissante du coût de la vie et l'Etat est dans l'obligation de faire à ses serviteurs un sort convenable.

Je voterai donc la suppression du prélèvement sur les traitements , mais je demande à la Commission de ne pas leurrer le pays en lui laissant croire que ça ne lui coutera rien, ~~mais~~ la dépense étant compensée par des économies .

Nous avons voté, en 1934, un article 70 qui fait une obligation au pays légal de ne pas engager une dépense nouvelle sans créer, en contre-partie , une recette ou réaliser une économie équivalente . Or, il est indéniable que, dans le cas qui nous occupe, cette disposition ne sera pas respectée. Pourquoi, dans ces conditions, ne serions-nous pas francs envers

le .....

envers le pays et ne l'avertirions-nous pas que l'article 70 ne pourra pas jouer ?

La Commission est soucieuse, je le sais, de ménager la forme; mais il est des cas où le souci de la forme peut engager le fond . Je prévois, - et ceci n'est point me montrer prophète té-  
méraire -, pour très bientôt et comme conséquence de l'exposition, une nouvelle hausse du coût de la vie . Cette hausse provoquera de nouvelles demandes d'augmentation des traitements . Prenez, dès aujourd'hui, courageusement, vos responsabilités car la demande des fonctionnaires est justifiée .

Pour ce qui est des 6 milliards d'économies; hier, à la question formellement posée par notre Président, le Ministre des finances a fait une réponse formelle et il a déclaré qu'il prendrait un engagement écrit . La nuit semble bien avoir porté conseil et je ne lui en fais pas grief .

Nous sommes engagés dans la voie des dépenses et nous nous y enfoncerons plus encore . Cela, camouflez le comme vous voudrez; mais il est hors de votre pouvoir de l'empêcher .

Aujourd'hui, ce sont les fonctionnaires qui réclament et je leur dis : " Vous avez raison ." Car je pense que le moment est venu de ne pas laisser toujours aux mêmes le soin de satisfaire les masses impatientes et insatiables .

M. LE PRESIDENT.- Je vais mettre successivement aux voix les questions qui vous ont été exposées par M. LE Rapporteur Général (assentiment).

--La Commission est consultée sur le point de savoir s'il convient de supprimer le prélèvement sur les traitements inférieurs à 30.000 frs et d'accorder aux fonctionnaires percevant ces traitements, une indemnité dont le montant combiné avec celui du prélèvement restitué ne constitue pas, pour les bénéficiaires, un avantage .....

avantage supérieur à 100 francs par mois .

Par 14 voix, contre 4, la Commission répond affirmative-  
ment .

M. SCHRAMECK.- Pour les traitements supérieurs à 30.000  
frs nous déclarerons que nous nous en tenons aux dispositions  
de la loi de finances .

M. BABAUD LACROZE.- Parfaitement.

M. LAVAL.- Quant le Gouvernement que je présidais a  
institué les prélèvements, il a pris courageusement une lourde  
responsabilité .

Nous goûtons, aujourd'hui, l'amère satisfaction de voir  
ceux qui nous ont le plus violemment reproché d'effectuer  
des prélèvements sur les traitements des fonctionnaires maintenir  
ces prélèvements .

Mais ceux-ci que nous n'avons jamais considérés comme  
des réductions de traitements, nous ne les avons décidés que  
parce que nous voulions provoquer une baisse du coût de la vie .  
C'est, je le répète , une politique toute différente que celle  
que pratique le Gouvernement actuel, politique qui s'est déjà  
traduite par une hausse de près de 20 % du coût de la vie . Dès  
lors, le maintien des prélèvements ne se conçoit plus /

Le Gouvernement proposait, dans son projet de supprimer  
au 1er Juillet, le prélèvement sur les traitements inférieurs  
à 60.000 frs, la Chambre a décidé de supprimer à cette date tous  
prélèvements .

J'entends proposer/jusqu'au 1er Janvier, du prélèvement  
sur les traitements supérieurs à 30.000 francs.  
le maintien,

Allez-vous infliger ce soufflet à l'élite de notre admi-  
nistration à des fonctionnaires qui, sans doute, parce qu'ils ont  
le bras fatigué par leur travail ne lèvent pas, au gré de certains,  
le poing assez haut ?

M. SCHRAMECK.....

M. SCHRAMECK.- Dans la déclaration qu'il a faite à propos de l'emprunt, le Président du Conseil a déclaré que le Gouvernement s'interdisait toutes dépenses nouvelles, sauf celles qui seraient nécessaires pour venir en aide aux fonctionnaires n'ayant que de petits traitements .

En fixant à 30.000 frs le plafond des traitements susceptibles d'amélioration nous restons dans le domaine tracé par le Gouvernement .

M. LAUDIER.- J ai combattu les prélèvements lors de leur institution , mais, aujourd'hui, je n'ai pas à être plus royaliste que le roi ni plus gouvernemental que le Gouvernement. Or, ce n'est pas le Gouvernement , mais la Chambre qui a décidé la suppression de tous prélèvements .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Oui, mais le Gouvernement avait proposé , pour les traitements compris entre 30 et 50.000 frs , la suppression de la moitié du prélèvement au Ier Avril et du reste au Ier Juillet .

- La proposition de M. LAVAL tendant à reprendre le texte de la Chambre n'est pas adoptée .

- La proposition de M. le Rapporteur Général tendant au maintien du statu quo pour les traitements supérieurs à 30 000 frs, est adoptée .

M. LE PRESIDENT.- Nous allons maintenant statuer sur le réajustement des salaires des auxiliaires .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Si nous nous bornons à accorder ce réajustement à partir du Ier Avril , au lieu de l'accorder avec effet rétroactif, nous réduisons de 37 millions la dépense prévue.

M. CHAMPETIER DE RIBES.- Je demande à la Commission d'accorder aux auxiliaires le bénéfice de la rétroactivité. S'ils n'ont pas obtenu plus tôt l'amélioration sur laquelle ils étaient en

droit .....

droit de compter, la faute en incombe au Ministère des Finances qui a laissé tomber en annulation le crédit qui avait été voté à cet effet .

M. HACHETTE.- Je joins mes instances à celles de M. CHAMPETIER DE RIBES . Les auxiliaires sont très malheureux .

M. LE PRESIDENT.- Bien que n'ayant pas obtenu plus tôt le réajustement de leurs salaires, ils ont mangé cependant.

M. HACHETTE.- Mais mal .

M. SCHRAMECK.- Si c'est par la faute de l'administration que certains d'entre eux ont été mal traités, il m'apparaît difficile de leur refuser le bénéfice de la rétroactivité .

M. PERRIER.- Certains, en effet, ont vu leurs salaires augmentés , d'autres , pas . La question n'est donc pas entière et nous ne pouvons faire entre eux des différences .

- Le principe de la rétroactivité est adopté .

M. LE PRESIDENT.- La question quise pose maintenant est celle de l'augmentation de 10 % de l'indemnité de résidence .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Cette augmentation entraînerait une dépense annuelle de 42 millions .

M. LAUDIER.- Je suis hostile à une telle mesure.

M. PERRIER.- J'y suis hostile également , parce qu'en accordant un relèvement général de l'indemnité de résidence, le gouvernement engage les collectivités locales .

M. LAVAL.- Je voterai le relèvement.

M. DELTHIL.- Puisqu'on est en pleine politique, il n'y a plus qu'à voter .

M. LAVAL.- C'est cela. Votons .

M. PERRIER.- Si on se met, ici, à faire de la politique , nous en ferons, nous aussi, et les questions changeront de face.

- La .....

- La proposition tendant à l'augmentation de l'indemnité de résidence n'est pas adoptée .

M. LE PRESIDENT.- Il reste à statuer sur les moyens proposés par le Gouvernement pour financer, tout au moins pour cette année, le projet . Il m'apparaît qu'il convient de prendre acte de la proposition qui nous est faite .

M. LAUDIER.- Cette proposition tend à l'annulation d'un certain nombre de crédits . On propose ainsi d'annuler 300 millions sur le montant des crédits pour l'exécution des grands travaux destinés à combattre le chômage . Or, l'Exposition va être bientôt terminée et si l'on ne veut pas que les milliers d'ouvriers actuellement occupés à sa construction retombent en chômage, il va falloir ouvrir de nouveaux chantiers , ce qui sera impossible si l'on réduit les crédits pour grands travaux. Va-t-on , pour donner de la brioche aux fonctionnaires, refuser le pain aux ouvriers?

M. PERRIER.- Le programme de grands travaux prévoit un certain nombre de travaux parfaitement inutiles et sur lesquels une économie peut-être réalisée.

M. LE PRESIDENT met aux voix les annulations de crédits proposées par le Gouvernement .

Ces propositions sont adoptées .

M. BABAUD-LACROZE .- Il conviendrait que si M. le Rapporteur Général précisât devant le Sénat que l'économie de 6 milliards que le Gouvernement s'est engagé à réaliser sur les programmes de grands travaux ne devra servir , en aucun cas, à gager des dépenses nouvelles.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL.- Parfaitement.

La séance est levée à 17 heures 30.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES :

J. Callamé

COMMISSION DES FINANCES

---

Séance du Mercredi 24 Mars 1937

---

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

Présents : MM. CAILLAUX. GARDEY. DELTHIL. CHAUVEAU.

BABAUD LACROZE. PUJES. LEON PERRIER.

LANCIEN. HENRI ROY. DENTU. PIERRE ROBERT.

CHAMPETIER DE RIBES. PHILIP. MAHIEU.

VALADIER. HACHETTE. MOUNIE. CUMINAL.

---

REPARTITION DU PRODUIT DU pari MUTUEL

L'ordre du jour appelle l'examen, pour rapport au fond, du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à modifier au profit de l'élevage hippique la répartition du produit du pari mutuel /

M. CHAUVEAU donne lecture de son rapport concluant à l'adoption du projet à l'exception des articles 4 et 5 dont il demande la disjonction.

M. LE PRESIDENT. donne lecture d'une lettre de M. le Ministre des finances donnant son adhésion au projet.

M. ALBERT MAHIEU.- Je suis fort surpris par cette adhésion du Ministre des Finances . Il ne faut pas oublier que le projet fera perdre 21 millions à la Caisse d'avances aux communes .

Par quoi .....

Par quoi les remplacera-t-on ?

M. CHAUVEAU, Rapporteur.- Il s'agit de ressources provenant du Pari-Mutuel ? N'est-il pas légitime d'utiliser ces ressources pour entretenir les sociétés hippiques à défaut desquelles le pari mutuel ne rapporterait plus rien au Trésor .

M. GARDEY, Rapporteur Général.- Ne pourrait-on pas diminuer le pourcentage prévu ?

M. CHAUVEAU, Rapporteur.- Je rappelle qu'il s'agit d'un prélevement d'un demi pour cent . On ne pouvait, en vérité, prendre moins .

M. ALBERT MAHIEU.- Il n'en est pas moins vrai que les ressources de la Caisse d'avances aux communes vont se trouver considérablement diminuées ~~en~~ ce qui causera de grandes difficultés aux communes.

M. LEON PERRIER.- Il est impossible d'accepter une réduction des ressources de la Caisse d'avances aux communes . Si le produit du pari mutuel est diminué, le Gouvernement devra trouver des ressources de remplacement .

Par ailleurs, rien n'est plus légitime que d'accroître la part des sociétés de courses sur le produit du Pari Mutuel si cet accroissement est nécessaire pour faire vivre ces sociétés. Agir autrement, ce serait, en vérité, tuer la poule aux oeufs d'or.

M. CHAUVEAU, Rapporteur.- Il y a une confusion . Les ressources de la Caisse d'avances ne doivent en rien être diminuées. Il n'est pas question de cela dans la loi.

M. MAHIEU.- Sans doute, mais la dotation de la Caisse fixée par décret peut être modifiée par un autre décret.

M. CHAUVEAU, Rapporteur.- J'insisterai, si vous le voulez, dans mon rapport et dans mon intervention à la tribune, sur notre volonté de voir maintenir intacte la dotation de la Caisse d'avances aux communes (assentiment).

M. LE PRESIDENT.- C'est cela.

M. HENRI ROY.- Le projet s'applique-t-il aux courses de

lévriers .....

lévriers ?

M. CHAUVEAU, Rapporteur.- Non . Il y a des prélèvements effectués sur le produit du pari mutuel pour les courses de lévriers, mais le projet ne modifie en rien ces prélèvements.

M. BABAUD LACROZE.- Je tiens à ce que M. le Rapporteur indique dans son rapport que l'élevage du beaudet doit être encouragé au même titre que celui du cheval . Parmi les diverses races de beaudets, la race du Poitou mérite d'être développée.

— Les conclusions du rapport de M. Chauveau sont adoptées.

SIMPLIFICATION DE LA GESTION FINANCIERE DU  
MINISTERE DE LA  
SANTE PUBLIQUE

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour avis finabtier, du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet la simplification de la gestion financière du Ministère de la Santé Publique .

M. DELTHIL, Rapporteur, donne lecture de son rapport concluant à l'adoption du projet à l'exception de l'article 2 dont il propose la disjonction.

Ces conclusions , appuyées par M. ALBERT MAHIEU, sont adoptées.

CONGRES DE WASHINGTON

La Commission approuve les conclusions du rapport de M. VALADIER sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 200.000 frs pour la participation de la France au Congrès de Washington .

En terminant, M. le Président indique qu'il a fait connaître

au .....

au Gouvernement le refus de la Commission de se saisir du projet relatif aux agents des services pénitentiaires pour la raison que ces agents avaient adressé des menaces inadmissibles .

Il indique, en outre, que la Commission se refusera à examiner tout projet nouveau avant les vacances parlementaires.

La séance est levée à 16 heures.

Le PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES :

Cailleux

COMMISSION DES FINANCESSéance du Jeudi 29 Avril 1937

La séance est ouverte à 15 heures 30 sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

Présents : MM. CAILLAUX. GARDEY. MAHIEU. PHILIP. TOURNAN.  
PUJES. DENTU. HACHETTE. CHAMPETIER de RIBES.  
DUMESNIL. LEBERT. HIRSCHAUER. PIERRE ROBERT.  
VALADIER. CHAUVEAU. REGNIER. MORIZET. DELTHIL  
LAUDIER. LANCIEN. MOUNIE. ROY. MILAN. de  
LA GRANGE. BABAUD-LACROZE. PROVOST-DUMARCHAIS.  
FARJON. SARI. LAVAL.

=====

AVANCES A LA SOCIETE VOISIN

M. LE PRESIDENT. donne lecture d'une lettre de M. le Président du Conseil relative à des avances faites irrégulièrement à la Société aéronautique Voisin . Il demande d'être autorisé à répondre à M. le Président du Conseil que la Commission prend acte de la promesse à elle faite qu'aucune avance nouvelle ne sera consentie et qu'elle regrette qu'il ait été fait de telles avances sans même qu'on se soit informé du point de savoir si l'actif de la société était suffisant pour en garantir le remboursement (assentiment).

EXPOSE .....

EXPOSE DE M. LE RAPPORTEUR GENERAL SUR LA  
SITUATION FINANCIERE

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la communication de M. le Rapporteur Général sur la situation financière.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL lit un exposé sur la situation financière . Le Ministre des Finances rappelle-t-il , avait fixé les besoins du Trésor pour l'année 1937, à 36 milliards, dont 24 milliards pour faire face aux dépenses de l'Etat et 12 milliards pour pourvoir à celles des collectivités . Ce chiffre avait paru trop faible au Rapporteur Général qui avait évalué les besoins du Trésor à 39 Milliards .

Le 10 Mars, M. le Président du Conseil, dans l'allocution qu'il a adressée au Pays , a pris l'engagement de réduire de 6 milliards les dépenses prévues au budget extraordinaire; mais aucune écriture budgétaire n'est venue sanctionner cette promesse, exception faite des annulations de crédits opérées, à concurrence de 700 millions , en contre partie du montant des avantages accordés aux fonctionnaires .

Il apparaît bien, par ailleurs, que les crédits inscrits au budget seront insuffisants .Compte tenu des crédits supplémentaires inévitables , cette insuffisance peut être chiffrée à 3 milliards, au minimum.

Les évaluations de recettes, lors du vote du budget , se présentaient avec une majoration de 4.100 millions par rapport aux recettes de l'exercice précédent.

Le Rapporteur Général examine ensuite les recouvrements opérés au cours des 3 premiers mois de l'exercice . Pour l'enregistrement , les douanes et les contributions indirectes , on constate une plus-value globale de 335 millions par rapport aux évaluations;

mais .....

mais cet excédent provient, notamment, de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières (par suite de la distribution d'une partie de leurs réserves par un grand nombre de sociétés) et des recettes douanières .

Provenant de tels chefs , l'excédent ne peut être retenu comme un indice favorable .

Le rendement de la taxe sur le chiffre d'affaires, par contre, loin d'être en plus-value, accuse une moins-value de 87 millions sur les évaluations .

Comparés avec ceux du Ier trimestre de 1936, les recouvrements accusent une plus-value de 775 millions, soit 10 % du montant de ces recouvrements . Cette proportion est des plus modestes si l'on tient compte de la hausse des prix . En effet, la plus-value, rapport au Ier trimestre de 1936, n'est que de 15 % pour la taxe sur le chiffre d'affaires , alors que le coefficient de hausse des prix dépasse 30 % .

La plus-value pour les recettes douanières est de 10 % , mais elle est dûe au fait que nombre d'industriels se sont hâtés de constituer des stocks .

Quant aux taxes indirectes , l'augmentation de 10 % qu'on y constate est dûe, presque entièrement à une augmentation du rendement des droits sur les alcools .

Les impôts directs, eux, sont en fléchissement constant.

Il ne semble donc pas que l'on puisse parler de reprise économique si d'augmentation du volume des affaires . En effet, l'indice de la production ne marque un accroissement que pour la production métallurgique . C'est dire que, seule, l'industrie des fabrications de guerre est prospère.

Les évaluations du gouvernement paraissent donc trop optimistes à M. le Rapporteur Général qui déclare maintenir les chiffres avancés par lui dans son rapport général.

Passant .....

Passant à l'examen des résultats d'exploitation des chemins de fer, M. LE RAPPORTEUR GENERAL expose que le Gouvernement avait fixé le déficit à 4.500 millions, chiffre de l'année précédente . Mais, les dépenses croissant plus vite que les recettes, il serait de toute sagesse de majorer ce chiffre d'au moins 600 millions et de prévoir un déficit supérieur à 5 milliards.

Il n'est donc pas téméraire dans ces conditions de chiffrer à 38 milliards les charges de la trésorerie pour 1937, compte tenu de l'abattement de 6 milliards promis par le Gouvernement et compte non tenu des crédits importants dont le vote sera prochainement demandé au Parlement.

M. REGNIER demande si le Gouvernement a prévu les moyens de pourvoir au remboursement des bons de 1934 qui viennent à échéance dans le courant de l'année .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL répond que le Gouvernement avait d'abord prévu un milliard, mais qu'à l'heure actuelle, il ne prévoit plus rien . Il apparaît qu'il serait sage d'envisager un décaissement éventuel d'au moins 3 milliards.

Poursuivant son exposé, Monsieur le Rapporteur Général examine les moyens par lesquels le Gouvernement entend faire face aux besoins de la trésorerie .

Les émissions auxquelles il a été procédé depuis le début de l'année atteignent un montant de 13.450 millions . Sur cette somme , 3.200 millions sont encore disponibles . Les disponibilités du Gouvernement peuvent donc se décomposer comme suit :

Compte-courant à la Banque de France .....	3.200 millions
Facultés d'avances de la Banque à l'Etat....	950 "

Facultés d'émission (Bons du trésor , remboursement du Crédit Foncier et de la Ville de Paris, 3ème tranche de l'emprunt de la Défense Nationale) 13.742 millions .	
---	--

Soit , .....

Soit, au total, pour l'année entière, 23 milliards . A supposer que toutes les facultés d'émission autorisées soient remplies, il reste encore 15 milliards de dépenses auxquelles les moyens de faire face manquent.

Quoi qu'il en soit, c'est environ 25 Milliards qu'il faut se procurer d'ici à la fin de l'année .

Au cours des déclarations qu'il a faites, hier, à la Commission des Finances de la Chambre, le Ministre des Finances a divisé l'année en 2 périodes . Pour la première, composée du Ier trimestre , il évalue les charges de trésorerie à 10.117 millions . Pour la seconde, comprenant 3 trimestres , les charges ne seraient que de II.300 millions au titre des dépenses de l'Etat et de 7.830 millions, au titre des collectivités.

En face des charges, ainsi chiffrées, il place les ressources suivantes :

Compte courant de l'Etat à la Banque de France . . . . .	3.300 Millions
Remboursement d'avances faites à la Ville de Paris . . . . .	800 "
3ème tranche de l'emprunt de défense nationale . . . . .	2.500 "
Avances de la Banque de France . . . . .	2.200 "

Le déficit, soit 10 à 11 milliards serait couvert par des emprunts à court terme .

Le Ministre , remarque M. le Rapporteur Général, omet de faire état de la charge résultant de l'échéance des bons de 1934 , charge que l'on peut évaluer à 3 milliards . Semblablement, il omet la charge résultant de l'échéance de l'emprunt anglais, soit 4.300 millions .

De larges appels au crédit public serait donc nécessaires qui pèseront sur la monnaie . Or, celle-ci à atteint , ou peu s'en .....

s'en fait, la limite inférieure, fixée par la loi d'Octobre 1936.

La défense du franc ne peut se faire exclusivement par des moyens techniques, elle requiert aussi l'établissement d'un climat favorable. Il importe au Gouvernement qui sera entendu tout à l'heure par la Commission, en la personne de M. le Ministre des Finances, de donner des apaisements à cet égard.

M. LE PRESIDENT.- Aux charges énumérées par M. le Rapporteur Général, il conviendrait d'ajouter celles qui résulteront des nationalisations d'industries de guerre auxquelles on procède et dont les conséquences financières m'épouventent.

M. REGNIER.- Il conviendra de faire état également d'environ 700 Millions qu'il faudra rembourser à la Caisse d'amortissement, en compensation des bons Autirol avec quoi l'on paiera les droits de succession.

M. MILAN.- Sur ces 700 millions, il y aura, cette année, environ 500 millions à rembourser à la Caisse.

M. FARJON.- Autre source de moins-values; l'évaluation des stocks ayant payé la taxe sur le chiffre d'affaires va permettre la déduction des taxes payées antérieurement à la substitution de la taxe à la production à la taxe sur le chiffre d'affaires.

M. ROY.- Sur quoi sera imputé le surcroit de dépenses nécessaire à l'achèvement de l'exposition ?

M. LE PRESIDENT.- Sur le programme des grands travaux contre le chômage.

M. HACHETTE.- Le chiffre de 600 millions auquel M. le Rapporteur Général évalue l'aggravation du déficit des chemins de fer me paraît un peu faible.

M. LE PRESIDENT.- Toutes les évaluations de M. le Rapporteur Général sont très modérées.

M. ROY.- Elles me paraissent, en effet, bien au-dessous des .....

des réalités .

M. LE PRESIDENT.- On ne pourra pas ainsi, adresser à M. le Rapporteur Général, le reproche d'avoir peint la situation avec des couleurs trop sombres .

M. REGNIER.- Le Gouvernement fait état d'une augmentation des recettes des chemins de fer . Cette augmentation n'est qu'apparente puisqu'on incorpore le produit de l'impôt sur les transports au montant des recettes brutes, alors qu'on l'en déduisait autrefois .

M. DELTHIL.- pour payer les commandes d'armement, il faut de l'argent . Où le prendra-t- on ?

Nous devrions chiffrer ce qui est nécessaire au paiement de ce qui est dû aux entrepreneurs et de ce qu'on leur devra dans les mois à venir .

M. FARJON.- M. le Ministre des Finances a dit hier qu'on avait ouvert un crédit de 4 milliards 1/2 pour la défense nationale . Le crédit a bien été ouvert, mais les paiements n'ont pas été faits , ainsi que j'ai pu le constater pour les livraisons effectuées à la marine .

M. LE PRESIDENT.- Pour tirer ces questions au clair, il me paraît urgent de convoquer la sous-commission de la défense nationale .

M. MAHIEU.- Cela ne serait pas suffisant . Il serait bon de convoquer les trois ministres de la Défense Nationale devant la Commission tout entière .

M. LE PRESIDENT.- Certes; mais il convient qu'auparavant, la Sous-Commission de la Défense Nationale se réunisse .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Les crédits dont a parlé, hier, M. le Ministre des Finances sont bien des crédits de paiement.

M. MAHIEU.- Mais dans le total annoncé, les crédits de report .....

port figurent pour une très forte part .

M. FOURCADE.- Je crois savoir qu'en ce qui concerne les usines nationalisées, l'Etat n'a pas pu verser les indemnités provisionnelles dont le versement devait être préalable à la prise de possession des dites usines .

M. BABAUD LACROZE.- Au titre de la Santé Publique, le Gouvernement a accordé aux collectivités d'importantes subventions Ces collectivités ont exécuté les travaux et maintenant on ne leur verse pas les subventions promises .

M. LE PRESIDENT.- Le pays s'imagine qu'on peut dépenser à l'infini . Il est grand responsable de la situation actuelle.

M. MAHIEU.- Personne ne lui ouvre les yeux sur cette situation .

M. LE PRESIDENT.- Le moment est pourtant venu de lui dire la vérité .

#### AUDITION DE M. LE MINISTRE DES FINANCES

- La Commission entend M. VINCENT AURIOL , Ministre des Finances , assisté de MM. RUEFF , Directeur du Mouvement Général des Fonds, et JARDEL, Directeur du Budget .

D

...../.

## COMMISSION DES FINANCES.

Séance du jeudi 29 avril 1937.

(Audition de M. Vincent AURIOL, ministre des finances.)

M. LE PRÉSIDENT. Nous allons demander à M. le ministre, non pas de reproduire la déclaration qu'il a faite hier, mais de nous dire ce qu'il jugera à propos et de répondre au questionnaire du rapporteur et de divers membres de la commission.

M. LE MINISTRE. M. le rapporteur général m'a posé des questions, notamment sur le budget et la trésorerie. Pour le budget, je ne répondrai pas, sauf si des questions sont posées tout à l'heure pour me demander des précisions sur ~~à~~ ce que j'ai dit hier, et aussi pour rectifier un propos qui m'a été prêté en ce qui concerne les chemins de fer. Aussitôt qu'on parle, n'importe où, on vous prête des déclarations invraisemblables !

Le budget voté le 31 décembre 1936 se décomposait ainsi : Crédits : 48.071 millions ; recettes (prévisions) : 43.482 millions, d'où un excédent de crédit sur les recettes de 4.589 millions.

L'amélioration de la situation des personnels de l'Etat se traduit par une surcharge de 700 millions, pesant sur l'exercice 1937 et intégralement compensée par des annulations sur le compte d'investissement.

Le Gouvernement, conformément aux engagements pris, spécialement devant votre commission, tient la main à ce que les dotations accordées aux administrations soient strictement gérées dans la limite des autorisations consenties.

J'avais adressé en mars, à toutes les administrations, une lettre, contresignée par le président du conseil, et que je vous ai lue. Comme j'avais entendu dire que certaines administrations voulaient demander des crédits additionnels, notamment en ce qui concerne les marchés, j'ai écrit, le 16 avril, la lettre que voici :

"Le ministre des finances à messieurs les ministres.

"J'ai l'honneur de vous rappeler les termes de la lettre que M. le président du conseil et moi-même vous avons adressée le 8 février dernier, au sujet de l'exécution du budget de 1937. Depuis cette époque, et à la demande expresse des assemblées parlementaires, le Gouvernement a confirmé sa volonté de ne pas recourir à l'ouverture de dotations supplémentaires à celles de l'exercice en cours, à moins de dotation automatique.

"Il vous appartient donc de gérer strictement les crédits dont vous disposez et, si des ajustements se révélaient nécessaires, de dégager des disponibilités correspondantes sur d'autres postes de votre budget, afin que le total de celui-ci ne soit pas augmenté.

"Je crois devoir insister de la manière la plus instantanée sur le caractère impératif de ces recommandations et sur leur portée absolument générale. Elles s'appliquent aux dépenses de toutes natures, notamment aux dépenses de programmes et de travaux. A cet égard, différents marchés m'ont été récemment signalés qui font apparaître, par rapport aux contrats antérieurs, des hausses de prix dépassant souvent largement les pourcentages moyens admis par les services du ministère de l'économie nationale. Il importe de réduire ces augmentations dans toute la mesure du possible, soit - conformément à la réglementation en vigueur - par un large appel à la concurrence, soit par une discussion approfondie des prix proposés."

"Toute votre action personnelle, ainsi que celle des services du contrôle, doivent s'exercer dans ce sens, mais je vous confirme qu'en tout état de cause je ne saurais accepter de demander au Parlement des crédits pour des opérations de cette nature, et que le soin vous incombe de prendre toutes mesures utiles, en échelonnant au besoin les programmes, pour que les crédits de l'exercice 1937 ne se trouvent pas insuffisants."

La lettre a été signée par le président du conseil.

Le 25 mars, j'écrivais au président du conseil - et il me transmettait - au sujet du nouveau programme militaire. Je vous en parlerai le moment venu, mais je suis pour le moment en discussion avec quelques collègues. J'ai reçu la visite des deux présidents des commissions de la marine militaire, venus me demander d'accepter un programme. J'ai répondu que je ne concevais pas que je pusse accorder des crédits séparés pour tel ou tel ministère de la défense nationale ; que, pour moi, il fallait envisager un programme d'ensemble. Il y a des moments où, si c'est indispensable, on doit porter l'effort sur tel programme déterminé ; mais, tenant compte de la situation politique, diplomatique, et des disponibilités financières, le président du conseil est d'accord avec moi et nous allons avoir une réunion des ministres intéressés pour augmenter les programmes. Parce que certains pays augmentent leurs armements, il n'est pas possible d'en faire autant. Nous avons des alliances et il faut voir quel effort doit être fait.

Par ailleurs, pour vous montrer que je me fais un devoir d'appliquer les circulaires que j'envoie, on m'a demandé un relèvement des traitements des agents du Muséum, la création de hors cadres pour les agents de la cour d'appel de Paris. J'ai refusé. L'abrogation de décrets sur les commis des eaux et forêts. J'ai refusé. On m'a demandé des crédits qui me paraissaient utiles, je ne vous en lirai pas la liste, mais j'ai obtenu qu'il y ait compensation. C'est le cas pour les crédits supplémentaires pour les croisières d'Espagne, on a trouvé un million sur les fonds nécessaires aux campagnes.

Je me fais donc un devoir de respecter les engagements pris spontanément dans le communiqué de mars, et aussi ceux que j'ai pris oralement devant les commissions parlementaires.

Pour les réductions de crédits, des lettres ont été adressées en ce qui concerne les travaux neufs d'investissement, le 10 février et en avril. Un décret du 30 avril 1937 annule 170 millions d'une part, 30 sur ~~xxx~~ la santé publique, 800 millions pour les chemins de fer ; nous sommes d'accord avec la ~~préfecture~~ préfecture de la Seine pour une annulation de 400 millions. Pour les grands travaux, nous avons ainsi 3 milliards et demi, plus les millions du plan Marquet...

M. LE PRESIDENT. L'exposition sera comprise dans les grands travaux ?

M. LE MINISTRE. Pour le moment, j'ignore ce qui se passe à l'exposition ; personne ne m'a rien demandé.

M. MAHIEU. Sur quel argent paye-t-on ?

M. LE MINISTRE. Sur les crédits votés.

M. LE PRESIDENT. Sur les grands travaux ?

M. LE MINISTRE. Non, sur les crédits votés spécialement il y a quelque temps : 900 millions.. Il y a eu un peu d'argent versé sur la dernière tranche des grands travaux aussi.

M. LE PRESIDENT. Cela nous ménage des surprises peu agréables.

M. LE MINISTRE. Il y a des chapitres de dépenses obligatoires pour lesquels il est impossible de connaître exactement les réalisations. La dette viagère, le chômage peuvent faire apparaître en fin d'année des insuffisances. Lesquelles ? Je ne sais pas. Je dépose demain le dernier collectif de régularisation du budget de 1936, qui s'élève à 1200 millions, dont un milliard à peu près de dette viagère, par suite d'arrêts de concessions de pensions en 1934 et 1935 ; de sorte que, malgré l'augmentation de 300 millions que j'ai tenu à faire subir à la dette viagère dans la préparation du budget, je ne sais si cela sera suffisant ; c'est possible cependant, car 1936 a absorbé pas mal de revisions et de liquidations de pensions.

On ne peut pas savoir quels droits viendront à échéance cette année pour la retraite du combattant ; il est certain que ce sont des boîtes à surprises assez regrettables et parfois assez dures et assez lourdes.

D'autre part, il y a des annulations qui interviennent en fin d'année sur un grand nombre de chapitres et par ailleurs,

l'amélioration.."

M. LE RAPPORTEUR. En ce qui concerne les dépenses, vous prévoyez inconsciemment des augmentations de prévisions ?

M. LE RÉP MINISTRE. Il y a d'une part les augmentations qui proviendraient du fait du Gouvernement ; il y a d'autre part celles qui proviennent du développement de lois antérieures.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Le résultat est le même en ce qui concerne les besoins de la trésorerie.

M. LE MINISTRE. Je n'en disconviens pas. Je subirai les dépenses imprévues ; je n'en blâmerai d'ailleurs personne, même pas ceux qui, il y a dix ans ou cinq ans, ont fait des lois que j'ai combattues. J'ai toujours trouvé que la retraite du combattant était une chose que l'on pouvait parfaitement faire d'une façon différente. Je sais ce que cela nous a valu de difficultés à ce moment, mais c'est fait...

Il y a des moments où je ne peux pas prendre d'engagements, ce ne serait pas honnête ; quand je prendrai des engagements, je les tiendrai. Il y a des faits qui dépendent de nous ; j'aurai ici la liste des dépenses que j'ai refusées, je continuerai ; mais il y en a d'autres qui échappent à notre volonté ; c'est comme le ressort qui se détend malgré celui qui manie la machine. Je suis obligé de les prévoir ; je dirai ce que j'ai l'intention de faire pour y faire face.

M. Régnier m'a reproché d'avoir compté deux fois les plus-values sur les recettes ; il y a là une erreur ; je suis persuadé que je vous en convaincrai tout à l'heure.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Parmi les dépenses supplémentaires à envisager en 1937, il y a le remboursement à la caisse d'amortissement de la perte que celle-ci subit par suite du non-paiement des droits de succession, les payements avec les bons Auriol.

M. MILAN. C'est une ressource constitutionnelle ; il faudra nous la rembourser. La loi n'a pas encore joué ; ce matin, le président de l'association nationale des notaires de France nous l'a dit ; mais c'est environ 700 millions d'ici la fin de l'année ; en tenant compte du fait qu'elle ne jouera pas au début, c'est 500 millions de remboursement.

M. LE MINISTRE. Je crois que ce chiffre est excessif.

M. MILAN. Je ne demande pas mieux.

En janvier, février, mars, il n'y avait pas de bons ; vous n'aviez pas délivré les titres ; on a retardé le paiement des bons bien demandant des délais. Tout le monde voulait profiter

de l'avantage ; comme les titres ont maintenant été délivrés au public, cela va jouer en plein. Comme il y a 1800 millions de droits de successions et qu'on peut payer la moitié en obligations Auriol...

M. LE MINISTRE. Il y a aussi les rentes de janvier.

M. MILAN. C'est entendu. 30 % en bons or et 20 % en bons Auriol, cela fait 50 %. Il faut penser qu'on va se servir de cette faculté à plein puisqu'on a un~~s~~ bénéfice à la faire ; les notaires ne manqueront pas de dire à leurs clients : Payez avec cela, vous y gagnerez. Sur 1800 millions, cela fait 900 que vous êtes tenus de rembourser puisqu'il s'agit de ressources constitutionnelles pour nous ; mais, comme l'année est entamée, M. Régnier compte 700 millions et moi 500.

M. LE MINISTRE. L'année est plus entamée que cela...

M. MILAN. Mais les notaires versent des acomptes ; ils attendent, pour payer le supplément, d'avoir les bons qu'ils achètent à l'heure actuelle en bourse ; avec cet arriéré, cela portera presque sur toute l'année.

M. LE MINISTRE. C'est une question que nous réglerons avec la caisse d'amortissement ; puisque de tous temps elle a collaboré avec le Gouvernement, je suis persuadé qu'elle voudra continuer. De plus, il y a par ailleurs une augmentation de droits successoraux...

M. MILAN. Ce n'est pas la même chose. ~~Tous~~ Tous les droits de succession nous reviennent en vertu de la constitution.

M. REGNIER. Les droits de succession déclarés sont inférieurs à ceux de l'année dernière, d'après les notaires, car les avoirs des gens sont très diminués.

M. LE PRÉSIDENT. C'est ce que j'avais prédit à la tribune du Sénat.

M. LE MINISTRE. J'en reviens à la question des dépenses. Si je regardais quels sont les achats qui sont faits sur ces bons actuellement, ou sur les rentes de janvier, je pourrais vous dire qu'il n'apparaît pas qu'on veuille payer en grande quantité avec ces bons ; s'il y a ensuite quelques achats, j'aurai l'avantage de voir quelque lueur sur le marché financier... j'expliquerai tout à l'heure la défaillance de la bourse d'aujourd'hui, due à un krach à Londres et à Amsterdam et à une défaillance assez importante à Paris sur le marché des métaux. C'est la bourrasque mondiale, il y a eu une véritable panique et, comme nous sommes en France à la veille ~~du~~ de la liquidation, il y a eu une liquidation de toutes les valeurs, surtout la Banque de France, et même des valeurs internationales. Ce qui a résisté le plus, ce sont les rentes. Le boom des matières pre-

mières n'est peut-être pas terminé ; il est dû à la politique de réarmement, qui a fait se précipiter tout le monde sur les matières premières ; évidemment, il devait arriver quelque chose ; cela n'a pas été très sérieux, mais cela peut l'être plus.

Sur un autre point, il y a une question à laquelle il m'est impossible de répondre ; c'est sur ce que nous ferons pour les remboursements des bons de 1934 en octobre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Vous en avez tenu compte dans de précédentes prévisions pour un milliard et cette fois pour zéro.

M. LE MINISTRE. Non, pour un milliard.

M. LE RAPPORTEUR. Nous verrons cela tout à l'heure.

M. LE MINISTRE. Tout de suite si vous voulez ; j'ai déjà rompu avec la logique de mon exposé. Je compte un milliard. Sera-ce suffisant ? Je n'en sais rien ; cela dépendra des conditions politiques, économiques, et de l'atmosphère, des positions extérieures. Le ministre des finances ne peut pas être le maître du marché ; il peut essayer d'orienter celui-ci par sa politique, mais il ne peut être le maître de mouvements comme celui dont je parlais tout à l'heure. Que sera le mois d'octobre en France, en Angleterre, en Amérique ? A l'heure actuelle, il y a partout des bouillonnements d'ordre social et économique, et cela se répercute de place en place.

Je ne sais s'il sera remboursé 3 milliards ou 5, j'avais compté un milliard dans les prévisions de trésorerie comme dans les prévisions primitives.

Nous avons prévu que les charges spéciales de la trésorerie seraient de 1550 millions se décomposant ainsi :

Remboursement des bons du trésor, un milliard ; avances sur le remboursement à la Pologne, 540 millions.

Il serait prématuré de prévoir d'une façon précise, quoique nous envisagions une émission de consolidation pour les bons ; quant aux avances à la Pologne, elles ont atteint 425 millions.

POUR le remboursement à l'Angleterre, je ne l'ai pas compté ; je souhaiterais que l'on remboursât ce qui c'était possible ; cela dépend de la volonté du pays, car six le ministre des finances dirige une politique, il y a aussi le pays qui a sa volonté. Il y a, d'après les évaluations de Rist, 33 milliards à l'étranger ; s'il y a des bourrasques à l'étranger, je souhaiterai qu'elles ne fussent pas trop dures, mais je sais que les gens se préoccupent des dispositions de M. Roosevelt

concernant la taxation de l'or et pensent à liquider. Si, d'autre part, il y a, comme peuvent le voir ceux qui lisent la presse anglaise, certains mouvements sociaux après les fêtes du couronnement, ou ces taxations en Amérique, l'argent peut rentrer, mais je ne peux pas le commander.

On me dit : Pas de ~~plus~~ politique de contrainte ; d'accord, je ne suis pas pour une politique de contrainte, je suis pour une politique de liberté.

Politique de liberté, d'accord mais faut-il encore si nous recommandons du calme à la classe ouvrière pour qu'on puisse consolider, digérer et défendre les réformes acquises et essayer de préparer un terrain économique meilleur pour les réformes projetées que du côté des capitaux exportés il y ait une discipline nationale et patriotique.

Je souhaiterais rembourser l'emprunt anglais. Si j'avais pu le faire je n'y aurais pas manqué. Je pourrais également le renouveler - je le déclare à la commission sénatoriale des finances sachant qu'elle conserve le secret de ses délibérations ; on me l'a offert au mois de mars dernier. Je n'ai pas accepté ne sachant pas si dans quelques mois il ne me serait pas possible de me libérer de cette hypothèque.

Je ne demanderais donc pas mieux. M. le rapporteur général a eu raison de me poser cette question dont la solution dépendra des circonstances.

Voilà ce que j'avais à répondre aux questions posées.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Ces questions étaient relatives aux besoins de la Trésorerie jusqu'à la fin de l'année. Je voudrais bien, monsieur le ministre, que vous nous répondiez quant à l'évaluation que vous avez chiffrée à 19 milliards.

Vous avez répondu concernant l'emprunt anglais et le remboursement partiel des bons de 1934, estimé à 1 milliard dans vos comptes. Je crois que cette estimation est bien inférieure aux réalités et qu'il serait prudent de prévoir 3 milliards.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Vous parlant en toute franchise, je vous déclare que cette évaluation est très difficile à faire. Le chiffre de 3 milliards risquerait d'être exagéré ou insuffisant. J'ai fixé un milliard car vous savez, bien que pour un certain temps je puisse assurer les besoins de la Trésorerie, que je ne reste pas inactif et tout à l'heure je m'expliquerai sur les moyens.

Je me préoccupe du renouvellement des bons de 1934 et nous envisageons diverses mesures pour rendre ce remboursement

moins massif : il peut y avoir une émission de consolidation, des avantages accordés, une remise de taxe de 10 %, par exemple, mais à l'heure actuelle je ne puis vous donner d'indications précises. J'étudie ces mesures diverses et ne pourrai les faire connaître qu'au moment où elles seront sérieusement élaborées. Ma préoccupation, monsieur le rapporteur général, est la vôtre et celle de la commission. A quoi servirait-il donc de dire qu'il y a lieu de prévoir un, deux ou cinq milliards ? Je voudrais que ce fût zéro et essayer de trouver un moyen pour réduire ce chiffre à son minimum.

D'autre part, il peut-être dangereux d'affirmer que les besoins de la Trésorerie ne dépasseront pas 19 milliards.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Sous réserve ...

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Oui, monsieur le rapporteur général, sous réserve du remboursement ou du renouvellement de l'emprunt anglais et de l'émission des bons.

M. LE PRESIDENT. - Et des nationalisations !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Et les 2 milliards de charges propres du Trésor me paraissent insuffisants .

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Vous avez été de ceux qui ont le plus insisté pour une réduction des charges de la Trésorerie. Je l'ai fait en opérant 6 milliards de réduction. Par conséquent, je ne vois pas comment les 2 milliards seraient insuffisants.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Et la caisse des pensions ?

M. LE PRESIDENT. - Permettez-moi, messieurs, de remettre un peu d'ordre dans notre discussion. La question posée par M. le rapporteur général était celle-ci :

Comment maintenir le chiffre initial du déficit budgétaire alors qu'il y eut augmentation du traitement des fonctionnaires et que les crédits supplémentaires sont inévitables

en raison notamment de la hausse des prix, de la prolongation du chômage et de l'augmentation des crédits de la dette via-gère ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Tout à l'heure je me suis expliqué sur ce point.

En ce qui concerne le traitement des fonctionnaires, il y eut une compensation de la Trésorerie.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Que vous avez déjà comp-tée dans les 6 milliards de réduction des besoins de la Tré-sorerie ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Le mieux, je crois, est de vous donner connaissance du tableau de la Trésorerie propre de l'Etat. Les prévisions formulées le 4 février étaient les suivantes :

Budget extraordinaire de l'Etat - Compte spécial des investissements en capital -

Dépenses militaires	8.500 millions
Plan Marquet	1.830 "
P.T.T.	800 "
Caisse des pensions	2.200 "
Dépenses civiles	4.385 "
TOTAL	17.715 millions
Charges spéciales de la Trésorerie	
Echéances massives	1 milliard
Avance à la Pologne	540 millions
Déficit budgétaire	4.600 millions
Abattements décidés le 5 mars	
Dépenses militaires	1 milliard
Dépenses civiles	2 milliards
Plan Marquet	800 millions
P.T.T.	400 "
TOTAL	4.200 millions

et les abattements que nous opérerons sur les crédits des collectivités nous permettront d'atteindre le total de 6 mil-liards.

Ainsi, après abattements, les prévisions annuelles passeront de 23.850 millions à 19.650 millions.

Dépenses du premier trimestre : 7.352 millions. Il reste donc à couvrir 12.303 millions.

Pour les collectivités, les dépenses prévues étaient de 12.272 millions; l'abattement étant de 1.650 millions les prévisions annuelles deviennent 10.622 millions. Payé pendant le premier trimestre 2.972 millions; reste à couvrir 7.830 millions.

Pour la caisse des pensions, nous avons avancé sur les dépenses extraordinaires 500 millions. Or nous allons émettre les bons de la caisse des pensions pour 2.200 millions. Ainsi nous serons remboursés de notre avance.

La Trésorerie est une caisse qui paie indistinctement selon les ordonnancements, quelquefois mathématiquement et beaucoup plus dans le premier trimestre que dans les autres, et parfois dans les quatre premiers mois autant que dans le reste de l'année.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Dans le communiqué qui a été publié à la suite de votre audition par la commission des finances de la Chambre vous avez indiqué d'une manière ferme, sous la réserve que vous avez soulevée tout à l'heure, que les besoins de la Trésorerie jusqu'à la fin de l'année se monteraient, en chiffre rond, à 19 milliards. Il ressort maintenant des explications que vous avez fournies que ces besoins risquent d'être sensiblement supérieurs. Quant à la réserve que vous avez soulignée tout à l'heure ...

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Je l'ai faite hier devant la commission de l'autre Assemblée, monsieur le rapporteur général.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je crois qu'il y a lieu de la souligner également ici.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Je n'ai à souligner ni réserve ni affirmation. J'ai dit d'une façon absolue et égale les réserves comme les observations. Je ne suis tout de même pas responsable des rectifications que les journaux peuvent apporter à mes communiqués.

Je vous laisse le tableau de la Trésorerie.

J'ai déclaré, en ce qui concerne les deux questions posées, que j'étais obligé de faire des réserves. Quel chiffre voulez-vous que je pose ? Il ne m'est pas possible d'être précis attendu que je rembourserai ou ne rembourserai pas l'emprunt anglais ; que, d'autre part, je ne sais si je le renouvelerai ou si je ne le renouvellerai pas. Je n'ai donc pas à donner à l'opinion une affirmation qui, dans l'une ou l'autre hypothèse, serait peu fondée. Tout cela dépendra des circonstances.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Nous avions cependant le devoir d'envisager cette éventualité.

M. RENE HACHETTE. - Il est assez normal de prévoir l'échéance quand on a emprunté !

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Oui, mais il est d'usage que le ministre ne dise pas quel emprunt il va faire ni sous quelle forme il va le lancer.

M. LE PRESIDENT. - Bien entendu, vous avez toute la latitude à cet égard. Cependant, j'aimerais vous ramener aux questions précises qui vous ont été posées.

1<sup>er</sup>. point. Maintenir le chiffre initial du déficit budgétaire est impossible parce qu'il y a eu augmentation du traitement des fonctionnaires, que des crédits supplémentaires sont inévitables en raison notamment de la hausse des prix de la prolongation du chômage et de l'augmentation des crédits de la dette viagère. Là-dessus, sans que nous puissions vous demander une évaluation certaine, nous devons faire état d'une différence dans le mauvais sens qui est indiscutable.

2<sup>ème</sup>. point. Vous nous dites que vous évaluez les besoins de la Trésorerie, pour les trois derniers trimestres, à 19 milliards. M. le rapporteur général vous demande pourquoi vous n'avez pas fait figurer l'emprunt anglais. Vous donnez une explication mais il faut cependant considérer comme un besoin de la Trésorerie le remboursement de cet emprunt. C'est évident.

D'autre part, pourquoi n'avez-vous tenu compte que pour 2 milliards des charges propres du Trésor - P.T.T., caisse des pensions et avance à la Pologne qui composent un total bien supérieur ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Parce que nous avons payé. Pour les P.T.T., par exemple, nous avons prévu le 4 février 2.800 millions. Nous avons fait un abattement de 400 millions. Nous avons dépensé le 1er. trimestre 169 millions. Sur les prévisions il reste à payer dans le courant de l'année 231 millions. Je les compte.

Pour la caisse des pensions, nous avions prévu 2.200 millions. Nous avons payé le premier trimestre, à l'avance en plus des crédits budgétaires, 540 millions. Il reste donc 1.660 millions à dépenser; ils figurent dans le compte.

Pour l'emprunt polonais nous avions prévu 540 millions. Nous avons payé 425 millions; il reste 115 millions à payer. Ils figurent également.

M. LE PRESIDENT. - 3ème. point. Quelle est la position du Gouvernement vis-à-vis de la stabilisation monnaies ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Le Gouvernement a créé un comité de fonds d'égalisation des changes. Ce comité est en rapports constants et d'amicale confiance avec le ministre des finances. J'avais dit au comité - c'est la seule instruction donnée au début - qu'il me paraissait qu'il ne fallait pas se figer sur un chiffre.

M. LE PRESIDENT. - Vous aviez raison !

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Je n'ai pas pu faire triompher cette thèse, sur laquelle le technicien chargé de l'opération était en désaccord avec moi, qui tendait à ne pas gaspiller toutes les réserves du fonds d'égalisation.

A mon avis, il faut adopter la méthode qui a réussi partout, en Amérique et en Angleterre, qui consiste à suivre le mouvement et évoluer dans les limites fixées par la loi monétaire. Un fonds d'égalisation signifie le mouvement. Eh bien ! il a assuré la gestion d'une façon compétente et dévouée et je lui fais pleine confiance.

Evidemment, il y a des oscillations. Présentement il y a une mobilité et l'essentiel est de faire confiance aux hommes qui en ont la responsabilité. Le marché des changes est soumis à des causes d'ordre technique et psychologique. Nous

avons vu - je le disais hier, je le répète aujourd'hui - que la livre elle-même a varié par rapport au dollar. On disait que le franc bougeait; oui, par rapport à la livre qui, elle-même, variait par rapport au dollar. Le franc suisse a subi également des variations semblables; il a constamment baissé depuis novembre.

Il y a deux jours, la livre d'était élevée à 111.48; hier, dans la matinée, elle était à 110.95 et à 110.85 le soir. Ce matin elle était à 110.45. Il y a eu des rentrées, il y eut des sorties et ce qui influe particulièrement c'est le règlement de besoins commerciaux. C'est une question que j'ai soulignée moi-même comme ministre responsable de la monnaie à M. le président du conseil en lui disant qu'il serait désirable que nous ayons une entrevue avec M. le ministre de l'économie nationale, M. le ministre du commerce, M. le ministre de l'Agriculture et M. le ministre des colonies pour mettre sur pied une politique commerciale compensant le déficit de la balance commerciale. En effet, la France a toujours été, à ce titre, un peu déficitaire ...

M. MAHIEU. - Pas dans ces proportions là !

M. HENRY ROY. - Pas dans la balance des comptes.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Je fais faire une étude de la balance des comptes par la Banque de France. Si nous ne tenons compte que du mouvement réel des capitaux nous aboutissons à une étude conforme à celles de MM. de Lasteyrie et Léonard. Il y aurait eu seulement, en 1936, un milliard de déficit dans les comptes. J'en ai été moi-même surpris.

Mais la vérité c'est que quand on fait des importations nombreuses l'argent sort sûrement alors que si l'on pratique des exportations l'argent n'entre pas sûrement. Ainsi, dans les études dont je viens de vous parler et qui ont paru dans la Revue d'économie politique, on a évalué qu'en 1935 il est resté au-dehors 16 milliards alors que normalement la balance des comptes pouvait être déficitaire d'un milliard. L'année dernière il est resté au dehors plus de 21 milliards alors que la balance des comptes devait être déficitaire de 1 milliard; et demi ou 2 milliards.

Je me suis préoccupé de cette question parce que je considère qu'au point de vue monétaire mon devoir était de la

souligner. Nous devons l'examiner prochainement. Vous savez, bien entendu, que c'est une question délicate du fait qu'il y a lieu de tenir compte de facteurs intérieurs et internationaux.

Il y a donc mobilité du fonds d'égalisation des changes. Mais le Gouvernement n'envisage pas de stabilisation à l'heure présente. Il ne peut d'ailleurs pas l'envisager; je dis ma pensée toute nette. D'ailleurs, le jour où elle serait réalisée ...

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Livre et dollar étant stabilisés ?

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - ... ce ne pourrait être qu'après avis conforme et consultation du fonds d'égalisation.

D'autre part, dans les circonstances internationales actuelles, je considère que ce serait imprudent de faire une stabilisation quelconque, étant donné la marge de 10 % du dollar et la situation de la livre qui, vous le savez, se déprécie par rapport au dollar. Bien entendu, je ne sais pas ce que sera l'avenir mais dans l'état actuel des renseignements que je possède il n'est pas question pour le moment de stabilisation.

M. LE PRESIDENT. - Nous voulons vous demander quelles sont les charges que vous envisagez pour les nationalisations.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Je suis obligé de vous faire, à cet égard, la même réponse que celle que j'ai fournie hier à la commission des finances de la Chambre.

J'ai demandé à tous mes collègues de s'en tenir aux crédits ouverts par la loi. M. le ministre de la défense nationale serait évidemment plus qualifié que moi pour répondre à cette question mais, ayant eu une conversation avec lui, je puis vous dire que les expertises et évaluations se poursuivent. Elles ne sont pas terminées; nous étudions actuellement les meilleurs modes de gestion et dès que tout sera fait je serai à la disposition de la commission.

M. LE PRESIDENT. - En somme, vous n'avez aucun renseignement précis; vous ne connaissez aucun chiffre et c'est au ministre de la défense nationale qu'il faudrait que nous nous adressions.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Je peux simplement vous dire qu'en ce qui concerne le département de l'Air les évaluations sont, à 5 ou 10 millions près, dans le cadre des crédits fixés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Nous avions envisagé un milliard au total.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Pour la Guerre, les évaluations ne sont pas faites mais j'ai attiré l'attention de mes collègues sur la nécessité de ne pas excéder les crédits et d'étudier la question de la gestion, de la Trésorerie et du mouvement des fonds.

M. LE PRESIDENT. - Surtout la gestion, dont tout dépend !

M. MAHIEU. - Il ne faut pas seulement acheter, mais reconstruire et aménager.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Je ne connais pas les crédits d'aménagement.

M. MAHIEU. - Les dépenses d'aménagement seront donc imputées aux crédits de construction des avions ? Il y aura donc moins d'appareils fournis.

M. FARJON. - Dans les évaluations qui avaient été faites on avait compris toute une série d'usines qui, actuellement, sont en dehors des rachats. Si les crédits ont été utilisés entièrement c'est que les rachats effectués ont dépassé largement les estimations.

M. LE PRESIDENT. - Nous envisagerons tout cela en détail.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - J'ai encore une question à vous poser, monsieur le ministre. J'aimerais que vous renouveliez devant le Sénat l'engagement pris de ne présenter aucun projet de loi entraînant des charges nouvelles pour le Trésor.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Je conçois vos appréhensions. En effet, aux termes de campagnes de presse systématiques, on a déclaré que j'allais imposer telle ou telle dépense, un emprunt à long terme ou un emprunt forcé. Mais si nous déposons des projets - et il se peut que nous le fassions - il s'agira de projets équilibrés en dépenses et en recettes.  
(Très bien ! très bien ! )

En ce qui concerne les emprunts, comment assurer la Trésorerie ? Il y a plusieurs façons. D'abord, augmenter les impôts. Je crois que pour le moment nul n'y pense.

En ce qui concerne les chemins de fer il y a une série de réformes à faire. J'en profite pour vous signaler l'absurdité d'un propos qu'on m'a prêté et dont je ne sais pas d'où il vient. J'aurais déclaré que j'allais transformer les 25 milliards d'avances de l'Etat en actions et qu'ainsi j'allais mettre les compagnies en tutelle ! Je n'ai jamais dit une parole de ce genre.

M. HENRY ROY. - Le ministre des travaux publics a-t-il eu la même prudence.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Oui.

M. HENRY ROY. - Parfait !

M. LE MINISTRE DES FINANCES. - Je ne connais pas du tout les desseins de mon collègue des travaux publics. Ce que je puis dire c'est qu'il n'a tenu aucun propos de ce genre.

Voici ce que j'ai dit hier à la commission des finances en réponse à une question de M. Pomaret. Il m'avait dit :

" Vous aviez promis d'apporter un projet le 30 mars pour résoudre le déficit. Je considère qu'il faut au plus tôt avant l'année prochaine remédier à ce déficit. Il y a plusieurs moyens : adaptation des recettes aux circonstances économiques, économies, organisations nécessaires. Tout cela constitue un

ensemble mais on ne peut pas continuer à "pomper" sur la Trésorerie de l'Etat 6 milliards annuellement. C'est impossible ! "

M. le ministre des travaux publics travaille à un projet d'ensemble, qu'il vient de mettre au point et qu'il a soumis cette semaine au président du conseil ; il sera délibéré en conseil des ministres et soumis au Parlement ; je n'ai pas dit autre chose ; ce matin, j'ai vu qu'on me faisait parler de 80 milliards et soutenir une thèse à laquelle je n'ai rien compris ; j'ai rédigé immédiatement une note qui doit paraître dans la presse de ce soir, note qui a été affichée à la bourse.

Je suis responsable de ce que j'ai dit et de mes rectifications, mais pas de ce que je n'ai pas dit.

Pour la ville de Paris, il n'est pas possible de continuer ; je l'ai dit au préfet de la Seine et, pour qu'il n'y ait pas de surprise vis à vis des assemblées délibérantes de Paris et de la Seine je vais écrire ce que j'ai dit. Il n'est pas possible de continuer le régime des avances et des emprunts de la ville de Paris ; elle doit à l'heure actuelle 1600 millions, elle vient de faire un emprunt de 800 millions mais elle a encore à dépenser d'ici la fin de l'année à peu près 1500 millions ; elle devra donc à la fin de l'année plus de 2 milliards et demi, près de 3 milliards à l'Etat.

M. LE PRESIDENT. Quel est le déficit du budget de la ville de Paris ?

UN COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. 1 milliard 100 millions et un milliard de grands travaux.

M. LE PRESIDENT. Je connaissais ces chiffres et voulais les faire préciser ; un milliard par an et un pour les grands travaux, donc 2 milliards...

M. MILAN. Elle vient d'augmenter le petit personnel.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. 1675 d'avances ont déjà été consenties.

M. LE MINISTRE. A la fin de l'année, cela fera 2525 millions. Comme les arrérages iront gonfler le déficit de l'an prochain, c'est en réalité 3.100 millions de plus d'emprunts, et un déficit de près d'un milliard et demi pour le budget de l'an prochain.

Mais il y a quelque chose de plus surprenant : travaillant à la réforme des impôts communaux et départementaux, j'ai constaté que Paris n'a que 394 centimes additionnels, alors que presque toutes les grandes villes en ont 6 ou 700 ; elle est au 26e rang ; je sais bien qu'il y a de larges abattements à la base de certaines contributions mais, tant qu'il y aura un conseil municipal, il faudra qu'il ait un régime comme celui des autres communes.

Pour ma part, je n'accorderai pas l'an prochain d'autorisations de cet ordre.

M. MILAN. Alors, Paris déposera son bilan !

M. LE MINISTRE. Il fera comme les autres communes.

M. MILAN. Quel poids pour le commerce qui est déjà atteint !

M. LE PRESIDENT. La seule solution est de supprimer le conseil municipal et de faire administrer par une commission du Sénat ! (Sourires.)

M. le MINISTRE. Je soumettrai votre suggestion au président du conseil ! (Sourires:)

Pour les emprunts, je répète qu'étant donné les conditions du marché ce serait folie de répéter un emprunt à long terme. L'emprunt dernier a donné ~~XXX~~ 8 milliards, dont 160 millions seulement ont été fournis par la clientèle étrangère - ceci pour répondre à certaines campagnes qui disaient que c'était l'étranger surtout qui avait souscrit. Mais, même pour émettre la dernière tranche, j'attendrai un climat plus favorable.

Ce qui pèse sur le marché, en dehors des causes techniques, c'est la lourdeur générale de l'ensemble de la dette publique. Ainsi que le président du conseil l'a dit l'autre jour et va la répéter, nous allons nous préoccuper d'intégrer dans le budget ordinaire le plus de dépenses extraordinaires possible ; faire un ~~pas~~ plan de trésorerie pour la défense nationale, ~~sur~~ sur deux ou trois ans ; réduire la charge des emprunts pour permettre au marché financier de se refaire et de souffler...

Vous êtes sceptique, monsieur le sénateur Hachette, mais il n'y a pas d'autre moyen.

M. LE PRESIDENT. IL faut le réaliser, et pour cela avoir l'opinion publique avec soi.

M. BABAUD-LACROZE. C'est la politique de la commission.

M. LE MINISTRE. Il y a des heures où il est bien difficile de l'appliquer, et si on se reporte à un an en arrière...

J'ai les chiffres des moins-values fiscales depuis quatre ans ; ils montrent que l'économie était accablée ; il y a des mesures que l'on ne peut prendre que dans des circonstances économiques favorables.

On m'a dit aussi : Emprunt forcé. Je dis : Non ! une fois de plus ; la troisième, et j'espère que ce sera suffisant pour faire comprendre que c'est "non". Ce serait un coup mortel même à la classe laborieuse en raison des répercussions de tous ordres et il est certain que la tentative seulement serait à

l'heure présente funeste à toute reprise. Je le dis et je le répète devant la commission.

M. BABAUD-LACROZE. Il ne donnerait rien !

M. LE MINISTRE. Il reste donc l'emprunt à moyen terme et à court terme. Nous avons décidé de lancer les bons de la caisse des pensions, avec le concours des associations d'anciens combattants qui nous prêteront tout leur appui et leur publicité.

On nous a dit, par des comptables du trésor, que, dans les campagnes, on demandait parfois des bons à trois et à cinq ans.

M. LE PRESIDENT. Ne recommencez pas l'histoire des bons de la défense nationale.

M. LE MINISTRE. Trois et cinq ans, ce n'est pas le même délai ; quant à un an, c'est le délai pour les bons émis l'an dernier.

En dehors des trois moyens ci-dessus, il n'y en a pas d'autres au point de vue du crédit et je serais heureux de recevoir des suggestions.

M. VALADIER. Afin que cela ne puisse pas être mal interprété, je fais remarquer qu'il s'agit de bons du Trésor affectés à la caisse des pensions et non de bons de la caisse des pensions.

M. MILAN. Du reste, il n'y a pas de caisse des pensions, mais un compte des pensions.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, nous approuverons tout à fait ~~ma~~ votre politique, c'est la nôtre, mais permettez-moi de vous dire que pour qu'elle réussisse il ne faut pas être trop optimiste ; il faut montrer au pays que c'est une nécessité et que si elle n'est pas adoptée le pays court à une catastrophe. Dites-le sous une forme plus modérée, mais ne laissez pas l'impression que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. C'est la seule critique fondée que j'aie à vous faire. Vous nous promettez de ne pas déposer de projets de dépenses ne comportant pas de recettes en regard ; vous nous promettez de faire ce que vous pourrez pour limiter, sinon pour supprimer les crédits supplémentaires, et aussi pour

empêcher les collectivités d'abuser vis à vis du trésor. Je me permettrai d'ajouter que ce n'est pas seulement la ville de Paris, mais toutes les grandes villes. Il faudra voir si la tutelle administrative n'a pas été trop desserrée ; on a des budgets excessifs...

M. LAUDIER. Ne mettez pas toutes les grandes villes dans le même sac.

M. LE PRESIDENT. Je mets Bourges de côté, c'est une ville admirable... Elle a eu d'ailleurs un roi jadis.

M. LAUDIER. C'est ~~xx~~ vrai pour les très grandes villes.

M. LE PRESIDENT. Nous sommes d'accord avec M. le ministre sur tous ces points. Laissez-nous penser que votre optimisme ~~xxx~~ sera singulièrement renforcé si d'abord vous tenez le langage que nous croyons que vous devez tenir et si, ensuite, vous mettez un terme au désordre que nous voyons de beaucoup de côtés. C'est une question politique. Tout le problème est là. Je vous demande pardon de parler politique, vous ne me répondrez pas si vous voulez, mais il faut qu'on ait l'impression qu'on a un Gouvernement sûr de son affaire, qui gouverne, comme les autres Gouvernements. Quelle que soit son opinion, on est bien obligé de gouverner, vous le voyez, suivant la tradition et d'après les précédents. Il faut que nous ayons un Gouvernement qui maintiendra l'ordre et le fera respecter.

M. MILAN. Il n'y a que cela !

M. DELTHIL. Il faut faire de la politique ; nous entendons M. le ministre des finances et nous sommes près d'être d'accord avec lui ; ce qu'il dit ici, nous l'approuvons, mais il ne faudrait pas que dans le pays, dans un but politique, des personnes, soit du ministère, soit qui y tiennent de très près, aillent faire des promesses qui font évidemment beaucoup de bien au coeur des pauvres diables qui ne peuvent rien vous donner, mais qui épouventent l'épargne dont vous avez besoin. Autrefois, on faisait des déclarations dans la chaleur des banquets ; c'est maintenant dans les réunions publiques qu'on lance des mots tels qu'ils font hésiter l'épargne.

M. LE MINISTRE. Tout citoyen, toute organisation politique ou autre ont parfaitement le droit d'émettre des idées.

M. LE PRESIDENT. Jamais de la vie !

M. LE MINISTRE. Chacun de nous défend les idées de son parti ou de son organisation, mais le Gouvernement a le devoir de dire quelle est sa ~~px~~ politique et de s'en tenir là. On a parlé dans les journaux d'emprunt forcé, d'emprunt à long terme ; le lendemain, je répondais pour démentir.

Je suis d'ailleurs convaincu que, dans le débat prochain, M. le président du conseil affirmera la même position à la tribune de la Chambre.

M. LE PRESIDENT. Et qu'il ne tolérera pas qu'un collaborateur quelconque aille, dans un discours, apporter un démenti à sa politique.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je voudrais qu'il ressortisse bien de toutes nos explications que la situation de nos finances exige une rigueur exceptionnelle ; le Gouvernement devrait l'affirmer avec éclat au lieu de se laisser aller à un optimisme qui pourrait être trompeur.

M. LE MINISTRE. Puisque vous faites allusion à mon optimisme, permettez-moi de vous dire : voilà ce que nous avons payé ; il y a deux mois, le bruit courait que nous ne tiendrions pas le coup, il y a quinze jours on répétait que je n'en avais même pas pour jusqu'à la fin du mois...

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Nous ne l'avons jamais dit ici.

M. LE MINISTRE. Ce n'est pas de l'optimisme de dire : Voilà les chiffres. Il est certain qu'il peut y avoir des imprévus, les bons du trésor à court terme en sont un. Que, demain, les bons du trésor, les caisses d'épargne, les diverses ressources du trésor évoluent, cela peut agir sur le déficit de la trésorerie. À côté des choses dont on est sûr, et que j'affirme, il y a les choses incertaines ; je les signale et je déclare qu'il faut en tenir compte. Le danger contraire à l'optimisme serait de pousser les choses au maximum, car alors les gens diraient : Il n'y a pas possibilité de faire face à la situation ; ils mettraient leur argent à l'abri, se précipiteraient vers les caisses d'épargne ou dans les dépôts pour le retirer.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Nous nous en écartons, et la commission des finances fait toujours des évaluations très modérées ; vous avez pu le constater.

M. LE MINISTRE. Elles ne sont pas si éloignées...

M. LE PRESIDENT. Nous sommes d'accord sur l'ensemble de votre ~~politique~~ politique, que vous avez définie tout à l'heure de façon précise ; nous n'avons pas à vous demander de nouveaux engagements ; nous attirons votre attention sur la nécessité de confirmer vos paroles à la véritable situation, sans verser dans un pessimisme qui serait aussi dangereux. Jamais la parole du baron Louis ne s'est mieux vérifiée.

M. LE MINISTRE. Il faut même l'élargir.

M. LE PRESIDENT. Vous allez bien loin... Mais une politique générale adaptée à la politique financière que vous comprenez soutenir, et il y a quelque espoir de se tirer de ce mauvais pas.

M. LE MINISTRE. J'ai déclaré hier que j'espérais "que les messes comprendront que de brutales impatiences ou une constante agitation ne peuvent que compromettre les réformes acquises et les réformes projetées."

J'ai ajouté aussi que le fait d'hommes se soustrayant au devoir national en n'laissant pas dans leur pays des capitaux est également une faute qui n'a, celle-là, aucune excuse ; j'ai donc visé les deux grands groupes d'intérêts qui devaient l'être.

M. LE PRÉSIDENT. Et moi, je dirai pour le Gouvernement que j'espère qu'il aura le sentiment de maintenir la promesse qui m'a été faite en termes non pas précis mais voilés à la tribune, d'adoucir l'application de la loi de quarante heures.

Un membre de la commission. Cela n'en a pas l'air.

M. LE PRÉSIDENT. Sinon, vous allez tuer l'industrie française.

M. DELTHIL. Et augmenter vos chômeurs de façon considérable.

M. LE MINISTRE. C'est possible, mais ils ont diminué de 74.000 depuis l'an dernier.

M. BABAUD-LACROZE. Avec 25.000 Français en Espagne et une classe nouvelle sous les drapeaux !

M. FARJON. Et le chômage partiel renait.

M. HENRY ROY. Je voulais demander à M. le ministre s'il suit le développement des prêts qui se font à l'exposition.

M. LE MINISTRE. J'ai des contrôleurs des dépenses engagées ; il y a des crédits ouverts.

M. REGNIER. Les contrôleurs se battent quelquefois à l'exposition.

M. LE MINISTRE. Ils font leur devoir. Il y a eu quelques crédits pris sur les grands travaux, mais il n'y a pas eu sur ce point d'autres dépassements. Je suis de très près les observations du contrôleur des dépenses engagées.

M. FOURCADE. On ne prévoit pas de dépassements ?

M. LE MINISTRE. En ce moment, il ne m'en est pas demandé.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. Il est indispensable que le ministre déclare ici, et que le compte-rendu porte, qu'il ne

peut être question d'un emprunt forcé, même de quatre sous !

M. LE MINISTRE. J'ai dit tout à l'heure quel péril ferait naître même la simple tentative ; je ne vois aucun inconvénient à ce que la commission des finances puisse marquer dans son communiqué ce que j'ai déclaré : que ce serait un coup mortel porté aux intérêts dont nous avons la charge, dans les circonstances présentes.

M. FARJON. Un certain nombre de collectivités locales se plaignent de ne pas recevoir les sommes dues par l'Etat. A côté de chez moi, un projet d'emprunt a été repoussé ; la trésorerie du département était en difficulté parce que l'Etat n'avait pas payé ce qu'il devait. Pourquoi l'Etat ne verse-t-il pas 7 millions pour la santé publique et 4 pour les autres ministères.

M. JARDEL, commissaire du Gouvernement. En matière d'assistance, il y a des retards du fait que la santé publique n'arrive pas à arrêter ses comptes ; elle est en retard de trois ou quatre ans. Les départements ne fournissent pas la liquidation ; la plupart des paiements tombent sur exercice clos, et la procédure fait qu'on ne paye que quand le projet est voté.

Nous allons déposer un projet permettant de liquider les arriérés depuis quatre ou cinq ans.

M. LE PRESIDENT. Il faudra, l'avenir, pénaliser l'administration de la santé publique si elle ne fait pas cela en temps utile.

M. JARDEL. Cela vient des départements qui ne liquident pas à temps.

M. LE PRESIDENT. Faites leur une circulaire en disant que s'ils ne liquident pas dans un délai déterminé ils ne seront pas payés avant trois ou quatre ans ; vous aurez vivement leur liquidation !

M. DELTHIL. Ne mettez pas cela sur le dos des départements ; je connais malheureusement la question.

M. BABAUD-LACROZE. Entre-t-il dans les intentions du Gouvernement - car ça aurait une grosse répercussion sur nos petites communes rurales - de créer une caisse nationale de chômage ?

M. LE MINISTRE Je ne suis saisi d'aucun projet. Le Gouvernement avait amorcé une étude, mais aucune solution n'est intervenue pour le moment.

M. LE PRESIDENT. Personne n'a plus de questions à poser ?

Nous vous remercions, monsieur le ministre ; nous vous avons longtemps retenu...

(M. le ministre des finances et MM. les commissaires du Gouvernement se retirent.)

M. LE PRESIDENT.- Vous avez entendu , Messieurs, les explications de M. le Ministre des Finances . Avez-vous des observations à présenter ?

M. LAUDIER.- Je ne vois vraiment pas ce que nous pouvons conclure des réponses qui nous ont été faites . Il m'apparaît que nous avons tourné autour de la question et que celle-ci apparaît encore plus confuse qu'avant l'audition de M. le Ministre. Pour que cette audition eût été pour nous de quelque profit, il eût fallu que nous eussions au préalable, été, en possession de l'exposé écrit de M. le Rapporteur Général. Ainsi, eussions-nous pu poser au Ministre des questions précises .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le temps m'a manqué pour faire dactylographier le texte de mon exposé; mais je tiens à souligner que celui-ci ne contient pas d'éléments qui ne figurent déjà dans des documents imprimés, et notamment dans mon dernier rapport général.

L'audition à laquelle nous venons de procéder ne me paraît pas d'ailleurs inutile puisque nous avons amené le Ministre à reconnaître que le chiffre de 19 milliardsauquel il chiffrait les besoins de la trésorerue est insuffisant .

Il me semble donc que, dans le communiqué qui sera remis à la presse à l'issue de notre séance, nous devons faire des réserves sur l'évaluation gouvernementale des besoins de la trésorerie au cours de l'année et prendre acte des engagements précis pris par le Ministre des Finances, de ne pas engager certaines dépenses et de ne pas recourir à l'emprunt forcé .

M. LAUDIER.- Je ne voudrais pas que M. le Rapporteur Général considérât/<sup>mes paroles</sup> comme une critique à son égard .

M. LE PRESIDENT.- La vérité, c'est que le Ministre a volontairement embrouillé les choses .

M. DUMESNIL .- Comme M. LAUDIER, j'avoue n'en savoir

pas .....

pas plus après l'audition du Ministre que je n'en savais en entrant dans cette salle . Aussi , je crois être l'interprète d'un certain nombre de mes Collègues en demandant qu'au lieu de se borner à remettre à la presse un communiqué vague , on lui donne un communiqué contenant , - dans la mesure où notre président à la haute compétence de qui je fais toute confiance , le jugera possible - , les chiffres qui nous ont été donnés par M. le Rappor teur Général / En un mot , je voudrais que , sans tomber dans le pessimisme , nous votions dans la vérité .

M. DELTHIL.- Nous ne pouvons pas , cependant , risquer de jeter le trouble sur le marché financier .

M. LE PRESIDENT.- En effet . Il ne faudrait pas , par des affirmations , peut-être exactes , mais imprudentes , risquer de provoquer un krach en bourse . Mais , d'autre part , je me refuse à paraître donner un satisfecit au Ministre .

M. DUMESNIL.- C'est bien mon sentiment et je m'en rapporte à votre expérience pour la rédaction du communiqué .

M. LAVAL.- Moi aussi , - et sans m'exagérer l'importance que peut avoir notre communiqué sur l'opinion- , je m'en rapporte au tact de M. le Président pour déterminer ce qui doit être publié et ce qui doit être tu .

On a annoncé au Pays que le Gouvernement allait proposer des dépenses qui ne figurent pas au budget; j'entends par là les 10 milliards de grands travaux , la création du fonds national de chômage et l'institution de la retraite des vieux travailleurs.

Or , il n'a été question d'aucun de ces sujets dans les explications fournies à la Commission par le Ministre des Finances .

Si l'on veut vraiment rassurer le pays , il faut dire nettement que , ni le Gouvernement , ni la Commission n'ont l'intention de proposer et d'accepter ces nouvelles dépenses .

Quant à la trésorerie , je retiens des explications du

Ministre .....

Ministre , complétées par les éclaircissements de M. le Rapporteur Général, que ses besoins sont immenses que ses possibilités sont limitées.

Parlant de l'emprunt anglais , on a semblé admettre qu'il pourrait n'être pas remboursé à l'échéance . Eh bien ! je dis que le pays proclamerait sa déchéance en ne faisant pas honneur à sa signature . Il vaut mieux encore ne pas payer une dette intérieure que ne pas payer une dette extérieure .

Pour ce qui est des besoins de la trésorerie, je constate que l'on continue à tromper le pays . Quand fut voté le dernier emprunt de 10 milliards, le Gouvernement a annoncé à la Chambre que le montant en serait affecté uniquement aux paiements des dépenses relatives à la défense nationale .

Nous aurions pu, au Sénat, rétablir la vérité et dire que le montant de l'emprunt tomberait dans la trésorerie. Nous n'avons certes pas dit de mensonge; mais nous n'avons rien dit .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il n'est pas tout à fait exact de dire que le Gouvernement n'a pas dit un mot des dépenses nouvelles . Le communiqué publié à la suite de l'audition du Ministre des Finances par la Commission des Finances de la Chambre mentionne le prochain dépôt de projets de lois relatifs à la retraite des vieux travailleurs et à la réparation des dommages causés par les calamités agricoles .

M. REGNIER.- Je crois qu'il convient que notre communiqué précise que la Commission maintient sa position, fait des réserves sur les chiffres qui lui ont été soumis par le Ministre des Finances et invite le Gouvernement à perséverer dans une politique ne comportant pas de dépenses nouvelles .

M. DE LA GRANGE.- J'estime que ce que le Ministre n'a pas dit est aussi instructif que ce qu'il a dit . Pour la première fois le représentant du Gouvernement n'a pas dit un mot de la

reprise .....

reprise économique . En effet, celle-ci appartient maintenant au passé et nous allons vers une aggravation du chômage .

Nous devrions inviter le Gouvernement à tenter un effort pour replacer le pays dans une situation économique normale . Car il ne fait rien pour cela et c'est ce qui est grave.

M. FOURGUADE.- En somme, M. le Ministre des Finances nous a dit que les prévisions budgétaires en matière de dépenses seraient largement dépassées , mais que le plus sage était de ne pas chercher à évaluer ce dépassement .

Tel m'a bien paru être le fond de sa doctrine . On pourrait, peut-être, dans ces conditions , indiquer, dans le communiqué , que le Ministre nous a fourni des chiffres, mais que ces chiffres n'avaient pour lui aucun caractère de certitude .

M. TOURNAN.- En tout cas, il est une chose qu'il me paraît indispensable de mettre en lumière car elle est rassurante, c'est l'affirmation par le Ministre de sa volonté de ne recourir à aucun emprunt nouveau et d'écartier l'emprunt forcé .

M. LE PRESIDENT.- Voici comment je vois le communiqué :

1°/- Il indiquerait que les chiffres du Ministre des Finances ont été discutés par la Commission qui a maintenu ses positions antérieures .

2°/ - Il mentionnerait que la Commission a demandé au Ministre des précisions sur la politique qu'il entendait suivre et que le Ministre a répondu qu'il prenait l'engagement de ne pas accepter de dépenses nouvelles qui ne soient compensées par des recettes sérieuses et qu'il a insisté sur la nécessité où il se trouvait de n'envisager aucun emprunt, sous quelque forme que ce soit .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ne conviendrait-il pas de préciser que le Ministre a reconnu que ses chiffres comportaient une

marge .....

marge d'incertitude et que nous considérons d'ailleurs nos évaluations comme inférieures à la réalité .

M. LE PRESIDENT.- Il est à craindre qu'à vouloir tout dire, on ne déroute le public . Bornons-nous à dire que nous maintenons nos précédentes évaluations .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Mais c'est insuffisant puisqu'il y aura une aggravation des charges budgétaires.

M. DUMESNIL.- Très bien.

M. PIERRE LAVAL.- Il conviendrait de dire un mot de la monnaie, car on commence à redouter sérieusement sa chute.

M. LE PRESIDENT.- Ne risquerait-on pas ainsi d'aggraver la situation de la monnaie ?

Je pourrais terminer en disant que j'ai invité le Gouvernement à mettre nettement ses actes et ses paroles en conformité avec ses déclarations.

M. REGNIER.- "M. CAILLAUX , interprétant le sentiment de la Commission à invité le Gouvernement ..."'

M. LE PRESIDENT.- C'est entendu .

- La Commission fait confiance à son Président pour rédiger un communiqué s'inspirant des idées qui viennent d'être dégagées .

La séance est levée à 18 heures 25 .

Le PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES :

COMMISSION DES FINANCES

---

SEANCE DU MERCREDI 26 MAI 1937

---

La séance est ouverte à 15 heures 30 sous la présidence de M. LEON PERRIER, Vice-Président .

Présents : MM. LEON PERRIER. ABEL GARDEY. MAHIEU. PHILIP.  
TOURNAN. LAUDIER. LEBERT. SCHRAMECK. PIERRE  
ROBERT. CHAUVEAU. BABAUD LACROZE. MOUNIE?  
MORIZET. MARCEL REGNIER. VALADIER. ROY/  
FOURCADE. PROVOST-DUMARCHAIS. LINYER. DEL-  
THIL. CUMINAL. LANCEN. FARJON. HACHETTE.  
PIERRE LAVAL. AMAURY DE LA GRANGE. DUMESNIL.  
DENTU. GENERAL HIRSCHAUER.

---

M. LE PRESIDENT. donne lecture d'une lettre de M. de COURTOIS , président de la Commission de législation demandant l'avis de la Commission des Finances sur l'article 5 du projet de loi relatif à l'amnistie .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL est chargé de préparer cet avis .

...../.

APPELLATIONS D'ORIGINE CONTROLEES

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour avis financier, du rapport de M. JACQUY sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à modifier et à compléter la réglementation en matière d'appellations d'origine contrôlées.

M. CHAUVEAU donne lecture de son avis favorable à l'adoption du projet .

M. ABEL GARDEY, Rapporteur Général.- N'y aurait-il pas avantage à supprimer à l'art. Ier les mots "à l'heure de la promulgation de la présente loi"?

M. CHAUVEAU, Rapporteur.- Le texte se trouverait allégé des mots inutiles , mais il en résultera la nécessité d'un nouveau vote de la Chambre . Or le vote du projet présente un caractère d'urgence car il apporte dans le régime des appellations d'origine contrôlées quelques améliorations jugées indispensables dans deux consultations données récemment par nos deux éminents collègues LINYER et FOURCADE.-

- Les conclusions du rapport de M. CHAUVEAU sont adoptées .

PENSION D'ANCIENNÉTE DES OFFICIERS EN DISPONIBILITÉ

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour rapport au fond, du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif au droit à pension d'ancienneté d'un certain nombre d'officiers en disponibilité provenant de la réserve spéciale .

M. ABEL GARDEY, Rapporteur Général, donne lecture de son rapport dont les conclusions sont adoptées.

...../.

CONVENTIONS FRANCO SUEDOISES RELATIVES AUX DOUBLES IMPOSITIONS

Mr le PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour rapport au fond, du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, approuvant les conventions franco-suédoises relatives aux doubles impositions .

M. ABEL GARDEY, Rapporteur Général, donne lecture de son rapport concluant à l'adoption du projet de loi .

M. BABAUD LACROZE.- L'application de ces conventions va mettre la Suède dans une situation privilégiée , au point de vue fiscal, avec les autres pays auxquels continuera à s'appliquer la jurisprudence du Conseil d'Etat qui est diamétralement opposée . N'y aura-t-il pas à cela certains inconvénients et ne va-t-on pas au-devant de réclamations des pays qui se jugeront lésés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ils n'auront qu'à conclure avec nous des conventions semblables . Il n'y aura que des avantages à cela .

M. LINYER.- Ne nous faisons pas d'illusions. La Suède n'a conclu ces conventions avec la France que parce qu'elle ne fait pour ainsi dire aucune affaire avec nous . Les pays qui ont avec la France des relations d'affaires importantes n'accepteront jamais un régime semblable .

- Les conclusions du rapport de M. le Rapporteur Général sont adoptées .

ALIENATION D'UN IMMEUBLE A LYON

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour rapport au fond, du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à l'aliénation d'un immeuble sis à Lyon et antérieurement occupé par la Manufacture des Tabacs .

CREATION .....

CREATION D'UNE DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour avis financier, du rapport de M. ESCANDE sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à la création d'une Direction Générale du Travail et de la Main-d'Oeuvre .

M. VALADIER, Rapporteur, donne lecture de son avis favorable à l'adoption du projet de loi .

Il souligne que le projet n'a aucune incidence financière , le Directeur du Travail, M. MARCEL BERNARD, jouissant déjà à titre personnel du traitement de Directeur général, pour tenir compte du fait qu'il était antérieurement directeur général de la Caisse de garantie .

M. ABEL GARDEY, Rapporteur Général.- Je n'ai aucune opposition à formuler contre les propositions de M. le Rapporteur. Les crédits ont été votés dans le budget . En les votant le Parlement a d'avance accepté la mesure proposée aujourd'hui .

M. PIERRE LAVAL.- J'ai quelque scrupule à intervenir dans ce débat qui soulève une question de personne .

Je reconnais, comme tout le monde, les mérites de M.MARCEL BERNARD et je ne ferai aucune opposition à ce qu'il lui soit donné de l'avancement , si nous n'engagions ainsi l'avenir .

La question, en effet, n'est pas de nommer ou de ne pas nommer directeur général M. MARCEL BERNARD. Elle est de savoir si nous allons créer une direction générale nouvelle au Ministère du Travail au risque de provoquer des demandes semblables des autres départements ministériels ou de simples directions ont une importance égale à celle du travail et de la main-d'oeuvre .

Je considère , pour ma part, qu'il serait sage de rejeter le projet et si l'on veut donner une satisfaction d'amour propre

à .....

à M. MARCEL BERNARD , de le nommer à titre personnel secrétaire général du Ministère du Travail, chargé spécialement du travail et de la main d'oeuvre .

C'est là un expédient commode que j'ai employé jadis lorsqu'en prenant possession du Ministère du Travail je me suis trouvé en présence de deux directeurs généraux des assurances sociales nommés par mon prédécesseur. Je le suggère à la Commission .

M. VALADIER, Rapporteur .- La solution dont parle M. LAVAL est ingénieuse, mais je ne crois pas qu'elle soit heureuse . J'étais directeur au Ministère du Travail lors de l'institution éphémère du secrétariat général nommé par M. LAVAL . Il en est résulté un désordre dans l'Administration . Ne recommandons pas cette expérience .

Par ailleurs, en dehors de la question soulevée par la personnalité de M. MARCEL BERNARD, la transformation de la direction du Travail et de la main-d'oeuvre en direction générale est amplement justifiée par l'importance des problèmes qu'elle a à résoudre depuis les dernières lois sociales .

M. PIERRE LAVAL aurait lui-même été mieux inspiré en réalisant cette transformation , qu'en créant la direction générale de la Caisse de garantie laquelle pouvait très bien être une simple direction.

M. PIERRE LAVAL.- Si j'ai mis à la tête de la Caisse de garantie un Directeur général, c'est parce que plusieurs fonctionnaires nommés à cette Caisse avaient usé de leurs protections pour se faire promouvoir directeur et que, pour sauvegarder la hiérarchie, il m'avait fallu donner au chef un grade supérieur .

Je reconnaissais qu'aujourd'hui ces raisons n'existent plus et que l'on pourrait sans inconvenient lors d'un changement de personnel transformer la direction générale en direction . Cela vaudrait mieux de réaliser ainsi l'égalité par le bas que de le faire par

le .....

le haut en faisant une direction générale du Travail parce qu'il existe déjà une direction générale de la Caisse de garantie .

J'ajouterais un autre argument .

Si M. MARCEL BERNARD est un grand fonctionnaire , que dire de son prédécesseur M. PICQUENARD ! Ce n'est en rien diminuer le premier que d'affirmer , ce que nous savons tous, que M. PIQUE-NARD ne sera peut-être jamais remplacé . Son labeur, sa conscience, son désintéressement ont été exceptionnels .

Or, M. PICQUENARD est parti, après une longue carrière administrative comme simple directeur . Croit-on qu'il n'éprouverait pas quelque amertume à constater que l'on a attendu son départ pour donner un galon de plus à ses successeurs .

M. VALADIER, Rapporteur.- Je peux affirmer que M. PICQUE-NARD est au premier rang de ceux qui demandent cette promotion en faveur de M. MARCEL BERNARD .

M. PIERRE LAVAL.- Cela ne m'étonne pas. C'est une preuve de plus de sa grandeur d'âme et de son désintéressement .

M. LINYER .- N'existe-t-il pas un moyen de donner le titre de Directeur Général à M. MARCEL BERNARD , sans pour cela engager l'avenir ?

M. VALADIER, Rapporteur.- Je peux indiquer dans mon rapport que nous n'acceptons la transformation de la direction du Travail en direction générale qu'à la condition de voir ramener la direction générale de la Caisse de garantie à une simple direction . Ainsi le nombre des directions du Ministère du Travail ne serait pas modifié .

M. MAHIEU.- Malheureusement de pareilles questions ne se règlent pas par une observation introduite dans un rapport . Si nous .....

nous acceptons le projet il y aura une direction générale de plus et nous pouvons être sûrs que le précédent ne tardera pas à être invoqué dans d'autres Ministères .

M. VALADIER, Rapporteur.- Je métonne de l'opposition rencontrée par ce projet . Pourquoi ces observations n'ont-elles pas été présentées lors du vote du Budget contenant des crédits destinés à payer à M. MARCEL BERNARD un traitement de directeur général . Il ne s'agit d'ailleurs que d'un misérable supplément de 3.000 francs .

M. MAHIEU.- Nous avons eu tort de voter ces crédits , mais si nous nous sommes trompés ce n'est pas une raison pour persévérer dans l'arreur .

M. PIERRE ROBERT.- Il est incontestable que, depuis Juin dernier, le rôle de la direction du travail et de la main-d'oeuvre s'est accru dans des proportions considérables . Rien n'est donc plus nécessaire que de transformer cette direction en direction générale . Cette question prime de beaucoup la situation personnelle de M. MARCEL BERNARD que l'on a eu le tort, à mon avis, d'évoquer dans cette affaire .

M. HENRI ROY.- Il n'est pourtant question que de cela . Une fois de plus on nous demande de résoudre un cas d'espèce par une mesure générale . C'est là une méthode déplorable . Pour mon compte je ne peux accepter la création d'une direction générale que si elle n'est faite que pour un an .

M. BABAUD LACROZE.- Il vaudrait infiniment mieux renvoyer cette question au budget .

M. VALADIER, Rapporteur .- J'insiste pour le vote du projet étant bien entendu que nous inviterons le Gouvernement à nous proposer dans le prochain budget la transformation en simple direction de la direction générale de la Caisse de garantie.

- Les propositions de M. le Rapporteur sont adoptées.

ARRANGEMENT .....

**ARRANGEMENT FRANCO-ITALIEN RELATIF AUX  
ASSURANCES SOCIALES**

---

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour avis financier , du rapport de M. NEYRET , sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés , portant approbation de l'Arrangement conclu le 13 Août 1932 entre la France et l'Italie sur les assurances sociales .

M. VALADIER, Rapporteur, donne lecture de son avis favorable à l'adoption du projet .

M. PIERRE LAVAL.- La France est toujours victime de ces traités de réciprocité . A Aubervilliers pour 60.000 habitants nous avons 5.000 Espagnols , 5.000 Italiens et 2.500 Nord-Africains qui tous ont droit à l'égalité de traitement . Il faudrait , dans le rapport, faire ressortir notre générosité pour essayer d'en tirer quelques avantages dans les négociations futures .

Les conclusions de M. le Rapporteur sont adoptées .

**RATIFICATION DE DEPENSES AUTORISEES PAR DECRET**

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen, pour rapport au fond , du projet de loi , adopté par la Chambre des Députés , tendant à ratifier des dépenses autorisées par le décret du 29 Octobre 1936 en application du décret du 25 Juin 1934 .

M. LE GENERAL HIRSCHAUER donne lecture de son rapport dont les conclusions sont adoptées .

La Commission adopte en outre I°/ les conclusions du

rapport .....

rapport de M. ANDRE LEBERT sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés autorisant le Gouvernement à procéder au recrutement de surveillants de l'Administration pénitentiaire et à la transformation d'un certain nombre d'emplois en vue de la réforme d'un Etablissement d'Education surveillée ;

2°/ - les conclusions du rapport de M. LEBERT sur le projet de loi prorogeant les pouvoirs des juges assesseurs du tribunal de la Seine ;

3°/ - les conclusions du rapport de M. SCHRAMECK sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation d'un bail passé entre le Ministère des Affaires Etrangères et le représentant de Sa Béatitude le Patriarche Maronite .

- La séance est levée à 17 heures .

Le PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES :

COMMISSION DES FINANCES

---

SEANCE DU VENDREDI 28 MAI 1937

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de M. LEON PERRIER.

Présents : MM. PERRIER. GARDEY. FARJON. PIERRE ROBERT.  
VALADIER. DELTHIL. LANCIENT. MOUNIE. ROY.  
LAUDIER.

---

APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION  
DU 15 JUIN 1901 , CONCLU LE 7 DECEMBRE 1935, ENTRE LE  
GOUVERNEUR GENERAL DE L'INDOCHINE ET LA COMPAGNIE FRANCAISE  
DES CHEMINS DE FER DE l'INDO-CHINE et du YUNNAM.

---

Sur le rapport de M. LANCIENT, la Commission émet un avis favorable à l'adoption de ce projet de loi .

La séance est levée à 14 heures 45.

Le PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES:

*[Handwritten signature]*